

JUIN 2011



# MERKUR

DE L'ÉTAT LÉTZEBUGER MERKUR  
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)



**Développement durable:**  
pour ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures



■ **INTERNATIONAL**  
Visite d'Etat en Norvège:  
intensification du  
partenariat entre deux  
économies dynamiques



■ **FORMATION**  
Luxembourg School  
for Commerce:  
24 nouvelles formations  
à la rentrée



■ **INNOVATION**  
1,2,3 GO: Les start-ups  
innovantes donnent  
les clés d'un  
financement réussi

**Exclusivité BCEE**

# RETURN ON INVEST!

Exclusivité pour voyageurs d'affaires : gagnez 1,5 Mile de prime par euro dépensé avec la carte, et remplissez votre compte de Miles plus rapidement!



## NOUVEAU A LA BCEE : MASTERCARD BUSINESS MILES & MORE LUXAIR

- réservée aux voyageurs d'affaires
- 1,5 Mile de prime par euro dépensé avec la carte
- 10 000 Miles de prime comme bonus de bienvenue
- davantage de Miles de prime sur les vols Luxair\* et auprès des autres partenaires Miles & More : sur présentation de la carte de membre Miles & More et grâce au paiement par la carte de crédit
- services d'assurance exclusifs
- et bien plus encore\*\*

**Souscrivez dès maintenant et bénéficiez  
d'avantages attrayants!**

Infos sur [www.miles.lu](http://www.miles.lu),  
souscription dans votre agence BCEE

**Décision rapide récompensée : 250 € de  
remise sur votre prochain vol Luxair\***



**SPUERKEESS**

**Äert Liewen. Är Bank.**

# Le développement durable présuppose une économie durablement compétitive!

«Le développement durable présuppose une croissance économique durable. Or, une économie ne connaît de croissance durable que si elle est compétitive et qu'elle le reste.» Ce constat fait par le Premier ministre à l'occasion de la présentation du programme gouvernemental en juillet 2009 est encore tout à fait d'actualité, puisqu'au moment même où le Luxembourg est confronté à de multiples défis, une action politique responsable, réfléchie et orientée sur le long terme est plus que jamais de mise. Ce n'est donc pas par hasard que la Chambre de Commerce a décidé de consacrer la dixième édition de son bulletin économique «*Actualité & tendances*» au très vaste sujet du développement durable. Si la compétitivité des entreprises est une condition *sine qua non* à la genèse de croissance économique et à l'amélioration durable du niveau de vie, plusieurs éléments pourtant indiquent une dégradation précipitée de cette compétitivité.

En effet, le modèle économique luxembourgeois présente de nombreuses faiblesses ou bien des atouts limités dans le temps dont voici les plus significatifs: la dépendance à l'égard d'un secteur phare à performances potentiellement hautement volatiles, les compétitivité-prix et coûts qui se dégradent depuis des années, menaçant ainsi la compétitivité internationale des entreprises luxembourgeoises, la dépendance d'importantes recettes fiscales et de nombreuses activités économiques aux niches de souveraineté sans doute éphémères, la persistance d'un déficit structurel qui met à mal la force de frappe financière du pays pour accompagner la modernisation de ses infrastructures et la diversification économique, et le système de protection sociale qui est insoutenable d'un point de vue financier de long terme. Faut-il rappeler, dans ce contexte, que le Luxembourg ne dispose guère des mêmes latitudes qu'un grand pays pour donner un sérieux tour de vis fiscal. La création de richesse dépend en effet de plus en plus de facteurs de production étrangers aisément ré-allouables (travail, capitaux financiers). De surcroît, le système de protection sociale, en général, et le système des pensions, en particulier, sont exposés à la déconfiture en cas d'absence de réforme suffisamment ambitieuse, à l'image de chaque système pyramidal.

Un tiers des recettes fiscales de l'Administration centrale revêtent une grande volatilité et/ou sont potentiellement compromises à l'avenir. La seule vente transfrontalière de produits soumis à accises a permis de générer, en 2010, environ un milliard EUR, soit 10 % des recettes fiscales de l'Administration centrale. Dans l'hypothèse d'un assèchement rapide de cette source financière, la situation déficitaire va sensiblement s'aggraver, en faisant quasiment doubler les déficits de l'Administration centrale. En l'occurrence, comment assurer la continuation du financement du budget social et des investissements en infrastructures (quelque 50 % des dépenses) si les moyens d'action s'effritent et si le Luxembourg n'y arrive même pas en accumulant des recettes extraordinaires? De surcroît, l'ensemble de ces ressources incertaines et volatiles est actuellement injecté dans le budget de l'Etat, sans effort d'économie ou d'investissement notable au profit des générations futures.

Notre pays ne peut pas miser sur une continuation éternelle de la spirale de développement socio-économique vertueuse, ni sur la prise d'initiatives et de risques étrangers afin de continuer à ali-

menter son système social. Le scénario actuel, en vertu duquel il faut une croissance d'au moins 4 à 5 % pour que les caisses sociales soient équilibrées et que le chômage n'évolue pas à la hausse, n'est résolument pas tenable à long terme. Outre les considérations écologiques et sociales, comment combiner une telle hypothèse de croissance avec un environnement concurrentiel des entreprises qui se dégrade? Pour produire de la valeur ajoutée et proposer des emplois, les entreprises doivent constamment agir et saisir rapidement les opportunités d'affaires. Or, le Luxembourg ne figure qu'à la 43<sup>e</sup> place des meilleurs pays pour «faire des affaires», et ce, d'après l'étude «Doing Business» de la Banque mondiale alors qu'il devrait exceller à cet égard.

Le développement économique tirant ses origines largement d'une utilisation de plus en plus significative de facteurs de production étrangers, le débat politique luxembourgeois fait apparaître un déficit démocratique manifeste et l'électorat est de moins en moins représentatif des réalités socio-économiques «nationales». Les Luxembourgeois ne représentent plus que 44 % des «présences» sur le territoire national les jours ouvrables. Les électeurs luxembourgeois, quant à eux, ne «couvrent» plus qu'une personne sur trois ayant un lien direct avec le territoire national (résidents et frontaliers). Est-il durable, voire sain, que moins de 224.000 électeurs (dont, parmi les actifs, 43 % sont employés dans le secteur abrité) décident du sort de quelque 665.000 résidents et frontaliers? Expurgée des électeurs non-actifs (retraités, étudiants, chômeurs, etc.), cette relation n'est même que d'un électeur sur six personnes. La dualité du marché du travail, le fait qu'une personne sur sept est considérée comme pauvre au Grand-Duché en raison de la nature non-sélective du système social luxembourgeois, la «culture du chômage» largement encouragée par le trop faible différentiel entre les transferts sociaux et le salaire social minimum, le chômage structurel et celui des jeunes qui est élevé, ainsi que la croyance erronée que le marché du travail et la population peuvent continuer à croître presque à l'infini sans impacter notre mode de vie et l'environnement naturel, sont autant de tendances intenable à l'avenir. L'apparition de sociétés parallèles et la ségrégation sociale sont des risques réels auxquels est, de toute évidence, confronté le Grand-Duché.

Or, même une trajectoire d'ajustement ambitieuse, assortie de réformes structurelles volontaristes, ne permettra pas nécessairement de conserver le niveau de vie matériel de la population car notre pays vit aujourd'hui clairement au-dessus de ses moyens et ne fait pas suffisamment d'économies sur les frais de fonctionnement et d'investissements pour préparer l'avenir. Les décisions à prendre pour assurer le développement durable exigent un véritable courage politique. La Chambre de Commerce est convaincue que, sans véritable vision à long terme qui puisse se décliner en objectifs et actions, le Gouvernement et les forces vives de la nation continueront, comme c'est si souvent le cas, à piloter à vue et il leur sera difficile de prendre les bonnes décisions pour préparer l'avenir du pays. C'est pourquoi dans son nouvel «*Actualité & tendances*», auquel est consacré le dossier de ce numéro, la Chambre de Commerce propose de nombreuses pistes de réflexion qui pourront utilement compléter les politiques actuellement déjà mises en œuvre, ou annoncées par le Gouvernement, et qui vont dans le bon sens. ■



**DOSSIER**

**4 Actualité & tendances n° 10: Le développement durable au Luxembourg – Pour une économie durablement compétitive et au service du bien-être**

**DOSSIER**

**4** Le développement durable au Luxembourg – Pour une économie durablement compétitive et au service du bien-être

**FLASH**

**14** Accord de coopération signé avec le Tadjikistan

**INTERNATIONAL**

- 16** PME exportatrices: Gagnez jusqu'à 15.000 EUR en participant à l'Export Award pour PME
- 16** Calendrier septembre – décembre 2011
- 17** A dozen Luxembourgish companies visited Japan and South Korea in the framework of the economic mission
- 21** Chinese soft-drink tycoon on visit to Luxembourg
- 21** La place financière de Varsovie, une destination phare pour la communauté financière luxembourgeoise?
- 23** Rencontre annuelle à Bruxelles des Chambres de Commerce belges et belgo-luxembourgeoises à l'étranger
- 24** Visite d'Etat en Norvège: intensification du partenariat entre deux économies dynamiques
- 27** Become an Official Partner of the Luxembourg Pavilion at Expo Real 2011
- 28** 15 entreprises luxembourgeoises participent au salon de la logistique à Munich

**INTERNATIONAL**

**28 15 entreprises luxembourgeoises participent au salon de la logistique à Munich au salon de la logistique à Munich**

- 29** Témoignages d'entreprises
- 30** Le concept b2fair a conquis le Maroc
- 32** La protection des données personnelles, un avantage compétitif pour les entreprises
- 36** Consense: le rendez-vous de la construction durable
- 36** Istanbul Packaging Fair – la vitrine internationale des emballages produits en Turquie
- 37** Le Salon à l'Envers, un rendez-vous incontournable
- 38** Au b2fair Fakuma à Friedrichshafen, le plastique c'est fantastique!
- 38** 10<sup>e</sup> anniversaire des Partnership Days Istanbul: le rendez-vous de la communauté de la sous-traitance à ne pas manquer
- 39** En avant pour le b2fair au salon Midest Paris, premier salon mondial de la sous-traitance industrielle
- 41** BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires
- 43** Textes européens publiés du 4 mai 2011 au 30 mai 2011

**FORMATION**

- 44** Luxembourg School for Commerce: 24 nouvelles formations à la rentrée
- 46** Le droit de former
- 50** Neue Perspektiven in Luxemburg: Englischsprachiger Bachelor-Studiengang „Banking & Finance“ startet im Wintersemester 2011
- 51** Nouvelle spécialisation conseiller en vente-retouche

- 51** L'université de Luxembourg signe un accord pour promouvoir l'éducation en finance islamique
- 52** 2010: une année particulièrement fournie pour l'Institut national pour le développement de la Formation professionnelle continue
- 53** L'OLAP constate un changement des habitudes en formation continue

**INNOVATION**

- 56** Business meets Research 2011: coup de projecteur sur les technologies et savoir-faire de la recherche publique
- 58** 1,2,3 GO: Les start-ups innovantes donnent les clés d'un financement réussi
- 60** Luxballoon: un pari «gonflé», mais payant!
- 62** Les nouveaux comités directeurs posent les jalons pour l'avenir de la recherche publique au Luxembourg
- 63** La recherche à l'Université du Luxembourg passe à la vitesse supérieure
- 64** L'innovation au coeur d'une journée de défi pour les entrepreneurs en herbe
- 64** Plongée dans le monde de l'entreprise
- 65** Création de Neobuild S.A. pour relever les défis de l'innovation éco-technologique
- 66** Le CRP Henri Tudor et PSA Peugeot Citroën: une collaboration durable
- 67** Vers une simplification des procédures transfrontalières pour l'établissement d'une entreprise



## INNOVATION

- 56 Business meets Research 2011: coup de projecteur sur les technologies et savoir-faire de la recherche publique**



## LEGISLATION/AVIS

- 84 Chronique juridique: «Time-share», crédit à la consommation, actions en cessation: la nouvelle donne**



## FEDERATIONS/UEL

- 90 UEL: L'absentéisme à la loupe**

## ECONOMIE

- 68** La compétitivité de l'économie luxembourgeoise stagne  
**70** Luxembourg affiche à nouveau des valeurs positives  
**72** Les dépenses privées de R&D au Luxembourg tendent à diminuer  
**74** OECD Study "Taxing Wages": Low tax and social security burden on labour income in Luxembourg  
**75** Ifo World Economic Climate Brightens Further  
**76** Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise

## LEGISLATION & AVIS

- 82** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce  
**83** Accord de reconnaissance de l'application des conventions frontalières franco-belges  
**83** Signature d'une déclaration d'interprétation précisant le traitement fiscal des salariés frontaliers allemands

- 84** «Timeshare», crédit à la consommation, actions en cessation: la nouvelle donne  
**88** Prolongation des heures d'ouverture les samedis soirs

## FEDERATIONS/UEL

- 90** L'absentéisme à la loupe  
**91** Résidents étrangers, inscrivez-vous et participez aux élections communales  
**92** Fedil Security Services prend position dans l'affaire Red Lion Security S.à r.l.  
**92** Signature d'un partenariat assurant une meilleure visibilité du secteur  
**93** The Luxembourg American Chamber of Commerce celebrates 20<sup>th</sup> Anniversary

## INFO ENTREPRISES

- 94** Yappoint: une solution innovante pour simplifier la prise de rendez-vous entre particuliers et prestataires de services  
**94** En bref

- 95** Interlux Assurances Maladie rejoint le groupe AXA Luxembourg  
**96** Viva a 10 ans: une success story 100 % luxembourgeoise  
**98** Ouverture d'un espace «Apple Premium Reseller» à la Galerie Auchan  
**98** Chi-Chi's et Pizza Hut révèlent le futur look de la Place d'Armes  
**99** Sofitel Luxembourg le Grand Ducal élu meilleur hôtel du Luxembourg

## Tourisme

- 100** Marktchancen im Tourismus mit Best Agers

## BOURSE

**102**

## LES 100 VISAGES DE LA CDC

**104**

**Editeur:**  
Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: merkur@cc.lu  
homepage: www.cc.lu

**Paraît 10 fois par an**  
Tirage: 35.000 exemplaires  
Reproduction autorisée  
avec mention de la source.  
Copie à l'éditeur  
**Rédaction:**  
Patrick Ernzer, rédacteur en chef  
Marie-Hélène Trouilleux  
Violaine Mathurin, Corinne Briault

**Mise en page et impression:**  
Imprimerie Centrale S.A.  
**Conception graphique:**  
rose de claire, design.  
**Couverture:**  
lola  
**Crédit photographique:**  
MEV Verlag, EU, SIP,  
ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

**Publicité:**  
Imprimerie Centrale  
Service Régie, Bureaux:  
15, rue du Commerce  
L-1351 Luxembourg  
Tél.: (+352) 40 36 10-1  
Fax: (+352) 40 36 10-228  
E-mail: regie@ic.lu  
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



---

## Actualité & tendances n° 10

---

### **Le développement durable au Luxembourg – Pour une économie durablement compétitive et au service du bien-être**

**Le Grand-Duché est confronté à de multiples défis qui peuvent être résumés à travers une formule simple: notre pays fait apparaître des tendances économiques, sociales et écologiques qui ne sont guère soutenables, qui s'opposent à son développement durable et qui menacent les équilibres socio-économiques et écologiques futurs. Dans la dixième édition du bulletin économique «Actualité & tendances» publié par la Chambre de Commerce sur le thème du développement durable, les tendances préoccupantes qui s'opposent à un véritable développement durable du Luxembourg sont mises en exergue. L'accent est résolument mis sur une discussion critique et ouverte de ces développements, sans pour autant négliger les recommandations concrètes pour y remédier. Dans le dossier de ce mois, un résumé des principales idées et recommandations proposées est reproduit.**

**L**e Grand-Duché de Luxembourg a enregistré un développement économique élevé sur les trois dernières décennies, un niveau de vie moyen des plus élevés au monde et d'un Etat doté de finances ostensiblement – mais malheureusement fictivement et en tous cas pas à long terme – saines. Or il ne s'agit ici que d'une photo instantanée et apparente de «l'état de la nation». Sur cette photo, de nombreux détails ne sont

pas perceptibles, alors que d'autres ont été camouflés.

Le Luxembourg ne peut pas miser sur une continuation éternelle de la spirale de développement socio-économique vertueuse, ni sur la prise d'initiatives et de risques étrangers afin de continuer à alimenter son système social. Aujourd'hui, le Luxembourg fait face à des problèmes d'envergure de sorte que seul un effort national, cohérent, courageux et concerté

peut, le cas échéant, permettre de pérenniser le niveau de vie de ses habitants et de toutes les parties prenantes ayant soutenu son développement historique. Ces défis peuvent être résumés à travers une formule simple: le Grand-Duché de Luxembourg fait apparaître des tendances économiques, écologiques et sociales qui sont non-durables.

Un développement durable doit répondre aux besoins des générations

actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Au niveau national, il s'agit de préserver les conditions nécessaires pour que les générations futures de résidents et de frontaliers puissent satisfaire leurs besoins d'une manière équivalente aux générations actuelles. Ceci présuppose la pérennisation d'une économie compétitive, qui rende possible le financement d'un Etat social généreux et une cohésion sociale élevée, tout en dégageant les moyens d'action nécessaires afin de répondre aux enjeux environnementaux considérables et pour doter le pays des infrastructures nécessaires au développement durable.

Le développement durable constitue un triptyque dont les trois composantes, l'économie – l'écologie et le social – se situent sur un pied d'égalité. Tout comme les considérations écologiques doivent être dûment prises en compte, le développement se doit d'être social. Or, pour qu'il puisse y avoir «durabilité», il faut, en vertu du concept même de développement durable, précisément un «développement», c'est-à-dire une certaine évolution ou une certaine croissance. Ainsi, la «durabilité» en tant que telle n'est pas l'objectif à poursuivre, mais un caractère, une qualité qu'il importe de donner au «développement» ou à l'évolution générale de la société qui doit être durable, c'est-à-dire à la fois équitable, viable et vivable, et ceci à long terme.

## ■ De nombreuses tendances non-durables...

Dans un passé récent, la **croissance économique** au Luxembourg a, en général, été supérieure à celle dégagée dans d'autres pays occidentaux. Faut-il pour autant en conclure que le Luxembourg se développe durablement d'un point de vue économique? En d'autres termes, une croissance historique est-elle en soi garante d'une croissance future? Ces questions appellent quelques commentaires de la Chambre de Commerce:

- la **compétitivité au niveau des prix et des coûts** des entreprises luxembourgeoises, appréhendable tout particulièrement à travers le coût salarial unitaire, s'effrite progressivement et dangereusement, et ce depuis des années. Ce constat est largement

documenté par des études et des enquêtes, à la fois nationales et internationales;

- le **monolithisme économique**, jadis porté par l'industrie lourde, a été largement supplanté par une dépendance accrue aux services financiers et aux services relatifs. Aujourd'hui, l'Administration publique dépend plus que jamais de ce secteur, d'un point de vue fiscal et social;
- les autorités publiques, bien que conscientes de cette problématique, adoptent une **position attentiste** et ne proposent guère des réformes volontaristes et structurelles à cet égard. La création de richesses devant précéder leur redistribution, l'appel aux réformes doit être entendu si le Luxembourg veut disposer d'un appareil de production performant à l'avenir;
- suite à la crise économique et financière, le **potentiel de croissance économique**, c'est-à-dire le niveau de croissance optimal en l'absence d'une inflation néfaste et accélérée, est significativement réduit et le sera plus encore à l'avenir si le timide effort d'assainissement des finances publiques continue de se concentrer principalement sur les dépenses d'investissement ou si l'équilibre des finances publiques repose principalement sur l'espoir d'une hausse plus qu'incertaine des recettes;
- le modèle économique luxembourgeois est largement bâti sur l'exploitation de **niches de souveraineté** qui risquent de se fermer progressivement avec, à la clef, des conséquences économiques, mais surtout fiscales et sociales, considérables;
- la **dépendance aux décisions externes** quant à l'allocation des facteurs de production, qui n'est pas, *per se*, un facteur non-durable, peut toutefois le devenir dès lors que des facteurs d'attraction se dégradent;
- les **finances publiques** luxembourgeoises sont **structurellement déficitaires**, ce qui entraîne une réduction des marges de manœuvres budgétaires et compromet la capacité d'investissement public, pourtant nécessaire afin de moderniser et d'adapter les infrastructures du pays. D'après les dernières estimations, le «train de vie» de

l'Administration centrale dépassera ses recettes de l'ordre de 1,2 milliard EUR en 2014, soit de plus de 3,5 millions EUR par jour, et ce malgré la subsistance d'une forte composante de recettes non-durables et volatiles. De surcroît, le Luxembourg fait face à une dette cachée, ou implicite, monumentale issue des engagements à long terme de la sécurité sociale, en général, et de l'assurance pension, en particulier.

La problématique liée à la non-soutenabilité des finances publiques, à court, à moyen et à long terme, est, aux yeux de la Chambre de Commerce, parmi les plus préoccupantes de l'ensemble des tendances identifiées. Seul un Etat doté d'une capacité financière intacte peut encadrer les développements économique, démographique, social et environnemental et peut soutenir le niveau de vie de la population à travers un effort redistributif digne de ce nom. Aujourd'hui, les comptes publics sont loin d'être équilibrés, et ils le seront encore moins à l'avenir dans l'hypothèse de réformes structurelles insuffisamment ambitieuses.

Concernant précisément les niveaux de déficits atteints à l'heure actuelle, l'Etat dépend fortement de certaines recettes, soit volatiles, soit incertaines quant à leur rendement futur, soit basées sur des niches de souveraineté éphémères, soit qui sont une combinaison des caractéristiques précitées. Ainsi, la TVA sur le commerce électronique (quelque 380 millions EUR en 2010) se base largement sur un régime spécifique qui subira une refonte dès 2015. La taxe d'abonnement (595 millions EUR en 2010) est dépendante des cours boursiers et de l'avenir de l'industrie des fonds d'investissements au Luxembourg. Deux tiers du total de l'impôt sur le revenu des collectivités tiennent leur origine du seul secteur financier (soit 980 millions EUR en 2010), tandis que la demande transfrontalière de produits pétroliers et de tabac (quelque 980 millions EUR en 2010<sup>1</sup> au titre d'accises et de TVA) est singulièrement basée sur une politique de différentiels au niveau des accises. Au

<sup>1</sup> Après la prise en compte du coût de neutralisation du CO<sub>2</sub> associé aux ventes transfrontalières de produits pétroliers

total, quelque 30 % de l'ensemble des recettes fiscales de l'Administration centrale (2,9 milliards EUR) proviennent d'impôts à rendement incertain ou excessivement volatiles.

Il suffirait ainsi d'un choc macroéconomique ou réglementaire négatif, même partiel, pour qu'un déficit de 1,2 milliard EUR ne se transforme rapidement en un déficit bien plus important encore<sup>2</sup>. D'un autre côté, de très nombreuses dépenses courantes de l'Administration centrale paraissent extrêmement rigides ou peu influençables à court terme. Citons à cet égard la rémunération des salariés, les transferts à la sécurité sociale ou les prestations familiales. Un financement de dépenses quasiment certaines et rigides par des recettes douteuses ou incertaines crée à l'évidence une asymétrie dangereuse et constitue de fait une tendance que la Chambre de Commerce qualifierait d'imprudente, ou du moins de non-durable. Qui plus est, le Luxembourg dispose aujourd'hui d'un niveau compétitif de cotisations sociales, grâce notamment au cofinancement du système de sécurité sociale par l'Administration centrale. Pour contribuer à assurer la durabilité économique du pays, cet avantage doit être conservé et ne doit pas faire l'objet d'une remise en question au motif de la consolidation budgétaire certes cruciale;

- les **réformes structurelles**, visant à pérenniser les finances publiques à long terme, et notamment les régimes d'assurances pension, dépendance et maladie, tardent à être mises en œuvre, et les propositions y ayant trait restent en-deçà de la hauteur des enjeux. Si la durabilité des finances publiques, à court et à long terme, ne peut être garantie, l'Administration publique sera confrontée, au mieux à un niveau de dette rendant impossible le financement de politiques nouvelles, et au pire à une situation d'impuissance publique à agir efficacement. Ces deux scénarii s'inscrivent résolument dans la non-durabilité.

Or, la barre du développement durable est donc constituée par un tissu économique dynamique, diversifié et solide.



De l'ensemble de ces considérations découle un bilan qui peut être qualifié, au mieux, de mitigé en ce qui concerne les bases économiques propices au développement durable du Grand-Duché de Luxembourg. Or, du **point de vue social** également, le développement du Grand-Duché ne peut être qualifié de parfaitement soutenable:

- le développement économique tirant largement ses origines d'une utilisation de plus en plus significative de facteurs de production étrangers, le débat politique luxembourgeois fait apparaître un **déficit démocratique manifeste**.

La population active dépasse le seuil de 365.000 personnes (dont plus

de deux tiers n'ont pas la nationalité luxembourgeoise) et la population résidente celui du demi-million (dont 43 % d'étrangers). L'afflux de frontaliers entrants fait «croître» la population résidente de l'ordre de 150.000 unités en semaine. Ainsi, pendant la journée de travail, les Luxembourgeois représentent moins de 45 % de la population présente sur le territoire. Que dire ou penser, dans ces conditions, du nombre d'électeurs appelés aux urnes lors des élections législatives de 2009 (223.842 ressortissants luxembourgeois, dont la moitié sont inactifs)?

Le constat appelle à la réflexion: moins d'un Luxembourgeois sur trois salariés

<sup>2</sup> Un inventaire des rendements d'impôts volatiles et/ou incertains pourrait par ailleurs inclure l'impôt sur la fortune, la contribution de crise ou encore l'impôt retenu sur les revenus de capitaux



est doté du droit de vote. Ce ratio se dégraderait encore davantage si l'on expurgeait du nombre des électeurs indigènes les salariés occupés dans le secteur protégé. En effet, le seul secteur public occupe près de la moitié, soit 43 %, des Luxembourgeois actifs<sup>3</sup>. Des éléments qui précèdent ressort non seulement un déficit démocratique manifeste, mais également une non-représentativité saisissante de l'économie marchande à travers le seul électorat indigène. Comment les problèmes liés à la compétitivité économique, au manque de cohésion sociale ou encore aux émissions de gaz à effet de serre peuvent-ils être abordés de manière réaliste et efficace si l'élec-

torat indigène est largement «à l'abri» de ces tendances et, partant, n'est pas sensible aux problématiques relatives car pas directement concerné? De même, le Luxembourg ne court-il pas le risque de mener une politique trop focalisée sur les seuls électeurs, au lieu de poursuivre une politique efficace et équilibrée dont profiteraient suffisamment les acteurs socio-économiques, indigènes et étrangers, qui sont à l'évidence aussi à la base de la création de la richesse nationale?

- l'apparition de **sociétés parallèles et la ségrégation sociale** sont des risques réels auxquels est confronté le Grand-Duché; une excellente illustration étant la dualité de son marché de travail, avec un secteur public traditionnellement protégé, abritant les nationaux, et un secteur privé de plus en plus dépourvu d'indigènes, avec à la clef un manque d'identification de nombreux indigènes avec les problèmes économiques et sociaux du pays et des jalousies interprofessionnelles;
- un modèle socio-économique de plus en plus ancré sur la création de **richesse économique par les ressortissants étrangers** et les frontaliers, dont profitent, en premier lieu, les autochtones à travers le canal redistributif de l'Etat, n'est probablement pas durable à partir du moment où les indicateurs économiques s'orientent à la baisse. De plus, en vertu des scénarii actuellement utilisés notamment pour modéliser l'évolution du régime général des pensions et l'évolution démographique, le Luxembourg compterait plus de 750.000 emplois et au moins autant de résidents en 2060. Outre les formidables enjeux liés à l'accueil et à l'intégration de ces personnes, la Chambre de Commerce s'interroge notamment sur le caractère souhaitable d'un tel scénario;
- malgré une politique sociale et familiale particulièrement généreuse, mais visiblement pas suffisamment sélective, **une personne sur sept est considérée au Grand-Duché comme «pauvre»** dans un des pays les plus riches au monde, et ceci dans un contexte où le seuil de pauvreté, exprimé en parités de pouvoir d'achat, semble particulièrement dans la population élevée.

En termes absolus, le seuil de pauvreté au Luxembourg en 2009, pour une personne vivant seule, est évalué à 1.588 EUR, c'est-à-dire un montant proche du salaire médian français, ce qui relativise quelque peu ce débat, sans pour autant proposer une réponse auto-suffisante à cet égard;

- l'onéreux **système éducatif national**, propice au décrochage scolaire en raison, notamment, des exigences linguistiques, ne prépare pas de trop nombreux jeunes de manière satisfaisante aux demandes du marché du travail et fait par conséquent risquer un maintien durable d'un chômage structurel élevé au Grand-Duché. Ce constat fait naître de graves problèmes de transmission intergénérationnelle du statut social et exacerbe les déficits en matière de cohésion sociale. Il s'agit également d'un phénomène qui est à l'origine d'une employabilité insuffisante de nombreux habitants et, partant, du chômage structurel évoqué précédemment à travers un gaspillage manifeste de capital humain. Il est, par ailleurs, à l'origine d'un chômage des jeunes particulièrement important au Grand-Duché de Luxembourg. A cet égard, la Chambre de Commerce suivra de près l'implémentation de la réforme scolaire annoncée, notamment dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique;
- en lien avec la croissance économique, le financement du modèle social luxembourgeois présuppose une **croissance perpétuelle de l'emploi**, avec toutes les considérations sociales, démographiques et écologiques, et notamment celles relatives à la consommation foncière, au développement presque obligatoire des infrastructures de transport et à l'aménagement du territoire, qui en découlent.

Au-delà de ces nombreuses tendances économiques et sociales intenables à long terme, le Luxembourg fait actuellement face à des **enjeux environnementaux** de très grande envergure:

- le développement économique, social et démographique n'a pas été accompagné d'une politique en matière d'**aménagement du territoire** suffi-

<sup>3</sup> STATEC, Cahier économique n° 34/2009: «Le secteur public», décembre 2009

samment cohérente et intégrée. Il en ressort singulièrement un certain morcellement du territoire ainsi qu'une inertie dans la mise en œuvre concertée et harmonieuse des grandes politiques sectorielles y étant relatives (logement, zones d'activités économiques, grands ensembles paysagers et réseaux de transport);

- les **émissions de gaz à effet de serre**, ramenées à la taille du pays, sont très importantes et les objectifs internationaux en la matière sont difficilement atteints;
- la croissance économique ayant été largement extensive au cours des dernières décennies (adjonction de facteurs de production nouveaux, le plus souvent transfrontaliers), de nombreuses problématiques nouvelles sont apparues, voire ont été renforcées, telles que la **saturation des réseaux de transport**. Cette saturation découle également d'une politique trop hésitante en matière d'extension des principaux réseaux de communication et en matière de développement cohérent du transport en commun;
- la diversification économique, si elle a eu lieu, n'a pas rendu possible un **découplage** suffisant entre la croissance du PIB et les **pressions environnementales** et celles liées au transport.

Ainsi, que ce soit du point de vue économique, social ou environnemental, le développement durable du Luxembourg est semé d'embûches. Ces dernières risquent de devenir des obstacles insurmontables si le Luxembourg ne les relève pas à travers un véritable plan de réforme national. Au cours des vingt dernières années, le Grand-Duché a misé sur un développement de nature plus exogène qu'endogène pour asseoir sa croissance économique, pour injecter des moyens d'action substantiels dans son modèle social et pour financer sa politique environnementale. Or, aux yeux de la Chambre de Commerce, il serait irresponsable, ne fût-ce que du point de vue de l'équité intergénérationnelle, de persévérer dans un scénario dit «à politique inchangée». Pis encore, un tel scénario est résolument impossible – la consommation foncière ne pouvant être infinie, le bassin d'emploi étant limité et la société luxembourgeoise risquant, une désintégration accrue, qui pourrait l'exclure définitivement.

Ainsi, le mot d'ordre doit être celui des réformes structurelles. Au lieu de miser sur une résolution miraculeuse des problèmes structurels, initiée et cofinancée par l'étranger, et sur des niches de souverainetés volatiles, le Luxembourg doit maximiser son potentiel de développement économique endogène, redéfinir sa politique sociale, renforcer sa capacité d'intégration, trouver des réponses à ses défis écologiques et contribuer à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

### ■ ... mais également de nombreuses pistes

Les entreprises luxembourgeoises prennent dûment en compte les prémisses du développement durable dans leurs stratégies, à l'évidence la seule trajectoire d'évolution possible leur permettant de pérenniser leur vitalité financière à long terme. Leur engagement important et avéré en matière de responsabilité sociale des entreprises en témoigne. Or, à l'évidence, elles ne peuvent pas assumer seules la responsabilité sous-jacente au développement durable du Grand-Duché du Luxembourg.

A cet égard, la Chambre de Commerce estime particulièrement important que les jalons suivants soient posés afin d'insuffler un nouvel élan à son **économie**:

- afin de préparer la voie pour une croissance économique future, d'évidentes réformes s'imposent au **niveau de la compétitivité-prix et coût** des entreprises. Le «*policy-mix*» à mettre en œuvre à cet égard devra notamment comprendre la résorption du différentiel d'inflation néfaste du Luxembourg par rapport à ses partenaires économiques, l'inflation constituant en effet un véritable poison pour une économie ultra-ouverte; il importe également de procéder à une refonte substantielle des automatismes réglementaires, et notamment du système d'indexation actuel – intégral, peu social, déconnecté de l'évolution de la productivité et tourné vers le passé – ainsi qu'à une simplification administrative accrue;
- la réduction progressive de la **dépendance aux niches de souveraineté** volatiles en faveur de niches de compétences ou de niches sectorielles pérennes, par le biais notamment d'une canalisation de moyens budgétaires accrus à cette fin, sans

pour autant compromettre davantage la pression totale sur les finances publiques;

- la **diversification économique** future doit être calibrée avec les nécessités découlant du développement durable. Les technologies de la santé, la logistique multimodale et verte, la propriété intellectuelle, les NTIC, mais surtout les **écotechnologies**, seront autant de secteurs porteurs du tissu économique futur. Aussi faut-il provoquer un changement de paradigme en matière d'attraction future de grandes entreprises au Grand-Duché. Selon d'aucuns l'époque où le Luxembourg a pu attirer de grandes entreprises, notamment industrielles, semble révolue. Or, ces dernières, au-delà de leur effet économique et social direct et de la substance industrielle qu'elles génèrent, ont un effet multiplicateur significatif sur le tissu des PME, en amont et en aval des processus productifs, et peuvent donc contribuer au développement durable et à la diversification de l'appareil de production luxembourgeois;
- afin d'offrir un horizon de planification serein aux entreprises établies et aux investisseurs potentiels, les **politiques fiscale et en matière de coûts indirects** du travail doivent être à la fois attractives, valorisantes, incitatives et prévisibles;
- la politique en faveur des entreprises doit être taillée sur mesure afin de donner une chance aux **petites et aux moyennes entreprises**, fortement imbriquées dans le tissu local et, par conséquent, particulièrement aptes à contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de développement durable, de prospérer au Grand-Duché et de s'orienter vers les marchés de la Grande Région, de l'Europe, voire les marchés internationaux;
- les **finances publiques** doivent être assainies et le déficit structurel de l'Administration centrale doit être résorbé. La baisse du train de vie de l'Etat (frais de fonctionnement), la sélectivité sociale sur le versant des dépenses afférentes, l'introduction d'une norme budgétaire contraignante, l'accélération des mesures structurelles et une meilleure efficacité des dépenses publiques en général sont les pistes à déployer de façon prioritaire à cet égard.

Si la compétitivité ne peut être rétablie, le Luxembourg ne pourra atteindre ses objectifs en matière de développement durable écologique que pour autant qu'il se transforme en «désert économique». Or, il est clair qu'un tel scénario exacerberait la non-durabilité du modèle social et porterait gravement préjudice à la cohésion sociale. Même sous l'hypothèse d'un tissu économique vigoureux et performant, le Luxembourg se doit de revoir profondément certaines pratiques afin qu'il puisse renouer avec un **développement durable du point de vue social**:

- la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté matérielle doit être renforcée à travers la mise en œuvre d'une meilleure **sélectivité au niveau des transferts sociaux**; le revenu médian pourrait servir pour jauger la nécessité, voire pour moduler certains paiements en la matière;
- la genèse de sociétés parallèles doit être évitée, avec notamment une mise en œuvre pragmatique du **nouveau cadre légal relatif à la nationalité luxembourgeoise** et une participation démocratique renforcée des ressortissants étrangers;
- la **dichotomie sur le marché du travail** doit être «brisée» à travers une réelle ouverture de la fonction publique, tout en évitant de nouvelles contraintes administratives ou linguistiques disproportionnées;
- le **taux d'emploi des résidents** doit augmenter, l'emploi constituant non seulement un rempart contre l'exposition à la pauvreté et à la privation matérielle, mais également un vecteur important de cohésion sociale;
- le modèle social tel qu'il existe aujourd'hui n'est pas pérenne. Ainsi, il incombe aux autorités publiques de le réformer de manière ambitieuse et responsable. Il faut tout particulièrement le rendre indépendant de l'**hypothèse non-durable d'une croissance perpétuelle** de l'économie et de l'emploi.

Le développement économique durable conditionne le financement du modèle social. Or ces deux éléments doivent s'ar-

ticuler autour d'un nécessaire équilibre avec les ressources naturelles et énergétiques. Ainsi, en ce qui concerne la lutte contre les tendances non-durables d'un **point de vue écologique**, le pays doit notamment:

- repenser son **approche en matière d'aménagement du territoire**<sup>4</sup> en faveur d'une politique plus volontariste et cohérente, et ce afin de mieux accompagner et encadrer le triple développement économique, social et démographique du Luxembourg. Les plans directeurs sectoriels sont particulièrement importants à cet égard et influencent de près le développement économique durable (plans «zone d'activités économiques», «transports»), social («logements») et environnemental («grands ensembles paysagers», «transports»). Encore faudra-il que ces plans se basent sur des hypothèses et des scénarii réalistes, ce qui n'est plus nécessairement le cas suite aux très importants délais accompagnant leur mise en œuvre;
- **mieux maîtriser les émissions de gaz à effet de serre** en prenant dûment en compte les spécificités luxembourgeoises à cet égard et dans le respect des engagements internationaux (protocole de Kyoto) et communautaires (pacte climat-énergie) en la matière. Le secteur industriel luxembourgeois a démontré qu'il est parfaitement possible de réduire substantiellement les émissions de GES, sans pour autant menacer l'équilibre économique et financier;
- opter en faveur d'une stratégie de **réduction réelle** des gaz à effet de serre, en lieu et place d'une stratégie ayant pour effet la fuite de carbone à travers la simple **délocalisation** des sources d'émission en l'absence d'impact climatique positif, et ce conformément aux conclusions du «Partenariat pour l'environnement et le climat»<sup>5</sup>;
- compléter les efforts nationaux en matière de réduction des émissions par l'utilisation des **instruments flexibles** existant en la matière, et en prenant en compte des critères d'efficacité et éco-

nomiques en vue de réduire au maximum les émissions globales. Il importe de ne pas «diaboliser» les instruments flexibles, ces derniers contribuant très sensiblement aux efforts mondiaux de réduction des émissions, tout en permettant au Luxembourg, territoire exigu et locomotive économique de la Grande Région, d'articuler au mieux sa politique environnementale tout en ne menaçant pas davantage l'équilibre des finances publiques et en contribuant au transfert technologique vers les pays en voie de développement. Les mécanismes flexibles doivent d'ailleurs pouvoir jouer pleinement au sein du marché unique européen;

- éviter de réduire à néant les marges de manœuvre budgétaires à travers une **politique irréfléchie en matière d'accises** et utiliser directement les revenus extraordinaires en découlant



<sup>4</sup> En raison de la nature transversale et fondamentale de l'aménagement du territoire, cette thématique mérite une analyse détaillée et intégrative. Ainsi, le présent «Actualité & tendances» se borne à énoncer l'importance cruciale de la politique d'aménagement du territoire sans pour autant proposer une discussion exhaustive à cet égard. La Chambre de Commerce reviendra ultérieurement sur cette thématique à travers une prochaine publication.

<sup>5</sup> Depuis février 2010, le Partenariat s'entend comme un processus ouvert dans lequel les représentants de toutes les organisations de protection de l'environnement et du climat, des syndicats, des communes, des chambres professionnelles et d'autres institutions participent. Plusieurs groupes de travail ont jeté les bases d'une stratégie efficace et à long terme pour le Luxembourg, dans le domaine de l'environnement et du climat, susceptible d'être réalisée solidairement grâce à la participation de toutes les parties intéressées.



pour financer la modernisation du pays selon les prémisses du développement durable, et ce, en lieu et place d'une injection pure et simple au budget courant de l'Etat, servant notamment au financement de dépenses souvent difficilement réversibles d'un point de vue politique ou social;

- maximiser le potentiel existant au Grand-Duché de Luxembourg pour ce qui est des **énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique**. Ainsi, il convient notamment d'éviter que des initiatives louables, telles que le développement de la production d'énergies renouvelables sur le sol luxembourgeois, se heurtent à des contraintes administratives inutiles et fassent l'objet de procédures de définition et de mise en œuvre complexes, contrecarrant d'emblée le déploiement intégral du potentiel théorique existant en la matière à l'horizon 2020 et au-delà;
- refuser toute politique du «cavalier seul» en matière de **fiscalité verte** dans un but d'éviter toute forme de distorsion de concurrence, de fuite de carbone et de simple délocalisation des sources d'émissions. Il convient, de favoriser la conclusion d'un accord international contraignant en matière d'encadrement des émissions de GES;
- effectuer une **radiographie** de l'ensemble des subsides et aides financiè-

res qui existent en matière environnementale. Un tel exercice d'audit, qui pourrait prendre la forme d'un inventaire exhaustif des aides afférentes, devrait permettre aux décideurs politiques de conclure si les aides financières en question remplissent leurs objectifs et si, le cas échéant, d'autres outils, tels que la standardisation ou le malus fiscal, ne seraient pas aptes à conduire à des résultats comparables en matière d'«éco-compatibilité», tout en faisant baisser le coût afférent à charge du budget de l'Etat.

Les tendances s'opposant au développement durable du Luxembourg sont nombreuses, au même titre d'ailleurs que les remèdes possibles à mettre en œuvre pour les contrecarrer. Depuis au moins vingt ans, le Luxembourg a opté pour un développement économique extensif, initié de et par l'étranger, une politique sociale, souvent qualifiée «d'arrosoir social», construite sur des taux de croissance de l'économie et de l'emploi perpétuellement positifs. Un certain pilotage à vue en matière de politique énergétique et environnementale, couplé à un aménagement du territoire trop défensif et passif et à une stratégie de réduction de GES hâtive, ont mené au modèle non-durable que nous connaissons aujourd'hui.

Il est possible qu'un tel modèle économique, social et environnemental puisse

encore fonctionner à court et à moyen terme. Mais il est certain qu'il ne pourra durer à long terme, suite à des hypothèses trop réductrices d'un développement économique continu et quasi-automatique, d'une croissance infinie de la population et de l'emploi, de rentrées fiscales plantureuses basées sur des niches de souveraineté éphémères, d'une croyance erronée que la société «mosaïque» luxembourgeoise se développe harmonieusement sans aucune contrainte et sans réforme structurelle à cet égard.

Le Luxembourg, afin de maintenir le niveau de vie des citoyens à un niveau élevé et de garantir une quelconque équité intergénérationnelle, doit se réformer. Le scénario «à politique inchangée» mènera à une impasse et menacera, à terme, l'ensemble de la société luxembourgeoise. Or, même une trajectoire d'ajustement ambitieuse, assortie de réformes structurelles volontaristes, ne permet pas nécessairement de conserver le niveau de vie matériel de la population. En effet, si le pays décide de vivre momentanément au-dessus de ses moyens – en (sur)consommant notamment les ressources financières disponibles à l'heure actuelle, y compris celles qui sont basées sur des niches éphémères – il est certain que les générations futures soient amenées à employer une quote-part plus importante de la richesse produite afin d'éteindre les dettes accumulées par le passé, sans pouvoir poser des accents politiques, économiques et sociaux nouveaux, et sans pouvoir prétendre, le cas échéant, à des recettes fiscales extraordinaires, telles que nous les connaissons actuellement. Ainsi, la pérennisation d'un niveau de vie élevé au Luxembourg n'est pas acquise d'avance. Elle le sera encore moins si les réformes nécessaires ne sont pas mises en œuvre.

La léthargie historique en matière de réformes structurelles pourrait être renversée grâce à une meilleure coordination européenne et sur base de la pression politique internationale qui l'accompagne. La coordination renforcée des politiques budgétaires dans le cadre du «semestre européen», et l'obligation des Etats membres de présenter des plans nationaux de réforme, revêtent une importance particulière à cet égard. Or, la condition fondamentale d'un tel changement de paradigme au Luxembourg est l'appropriation pleine et entière des impératifs sous-jacents par les autorités luxembourgeoises. Il est regrettable, aux yeux de la

Chambre de Commerce, que le Luxembourg n'ait pu se réformer a priori, en l'absence d'une ingérence renforcée des instances communautaires, alors que les réformes structurelles mises en évidence dans la nouvelle édition «*Actualité & tendances*» sont inévitables pour maintenir à long terme le bien-être de la société au Luxembourg.

La Chambre de Commerce ne veut surtout pas dépeindre une image excessivement noire de l'avenir du Grand-Duché de Luxembourg car il faut aussi noter de nombreuses pistes et politiques actuellement mises en œuvre, ou annoncées qui vont résolument dans le bon sens. Citons à cet égard les objectifs luxembourgeois à l'horizon 2020, tels que formulés dans le «Plan national de réforme – Luxembourg 2020», et la définition de nouveaux secteurs porteurs pour le développement et la diversification socio-économique, large-

ment en phase avec les prémisses du développement durable. En outre, les efforts – logistiques et financiers – consentis en matière de soutien public à la formation professionnelle continue, à la recherche-développement & innovation, de même que les récentes réformes en matière d'aides à l'établissement au Grand-Duché de travailleurs hautement qualifiés, doivent être indiqués. Le Luxembourg peut également se prévaloir d'une attractivité élevée en matière de coût indirect du travail, d'un régime performant en matière de propriété intellectuelle et d'un soutien volontariste et pragmatique de l'ensemble des parties prenantes publiques en matière de promotion du site économique et de la place financière. Les pouvoirs publics ont, par ailleurs, dûment reconnu l'urgence d'œuvrer en faveur de la simplification administrative. De plus, il importe de souligner la stabilité politi-

que et sociale, largement facilitée, il est vrai, par le développement économique fulgurant – et probablement difficilement tenable – décrit ci-avant. Nonobstant ces éléments positifs, et eu égard aux nombreuses incertitudes qui subsistent, qu'elles soient mondiales, européennes ou nationales, le Luxembourg doit se réinventer comme il a déjà pu le faire à plus d'une reprise dans son histoire. La Chambre de Commerce est convaincue que, sans véritable vision à long terme qui puisse se décliner en objectifs et actions, le Gouvernement et les forces vives de la nation continueront, comme c'est si souvent le cas, à piloter à vue et il leur sera difficile de prendre les bonnes décisions pour préparer l'avenir du pays.

## Zoom sur *Actualité & tendances* n° 10

Le dixième bulletin économique «*Actualité & tendances*» publié par la Chambre de Commerce est consacré au développement durable du Luxembourg et explore sur plus de 150 pages plusieurs pistes pour doter le Luxembourg d'une politique efficace en matière de développement durable. Le bulletin éclaire aussi plusieurs thèmes directement liés à la politique de développement durable, tels que la responsabilité sociale des entreprises (RSE), puissant vecteur grâce auquel les entreprises peuvent mettre en œuvre une politique de développement durable à leur niveau. Au-delà d'exemples concrets, le bulletin économique présente plusieurs initiatives particulièrement pertinentes, et notamment le label «Entreprise socialement responsable» (ESR) décerné par l'«Institut national pour le Développement Durable et la Responsabilité sociale des entreprises» (INDR) sous l'égide de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), le label «Sécher & Gesond mat System» de l'Association d'Assurance contre les Accidents (AAA), ainsi que le label en matière de gestion écologique des déchets accordé par la «SuperDrecksKëscht fir Betriber»

Le nouvel «*Actualité & tendances*» prend également position par rapport à la discussion actuellement en cours au sujet des indicateurs complémentaires du bien-être au traditionnel «produit intérieur brut par tête d'habitant». Cette discussion a été déclenchée suite à la publication du rapport de la Commission pour la mesure de la performance économique et du progrès social (dit rapport «Stiglitz-Sen-Fitoussi») en France en septembre 2009. De nombreuses pistes intéressantes, permettant de «transposer» de façon pragmatique quelques-unes des conclusions de ce rapport, existent d'ores et déjà au Luxembourg. La discussion ayant trait au bien-être est étroitement liée au triptyque du développement durable. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce a toutefois jugé utile et nécessaire d'élargir quelque peu la discussion relative au «bien-être des personnes physiques», en essayant de l'appliquer également aux personnes morales.

La Chambre de Commerce a également souhaité proposer aux lecteurs quelques éléments de réflexion autour de la thématique de l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle estime en effet que cette dernière – si et seulement si elle prend sa juste place de troisième pilier économique, à côté de l'économie marchande et de l'économie publique, c'est-à-dire au-delà de potentielles pratiques concurrentielles déloyales – pourrait effectivement contribuer positivement au développement durable du Grand-Duché de Luxembourg. Un autre éclairage thématique aborde brièvement le rôle du secteur financier dans le développement durable au Grand-Duché de Luxembourg.

**La version intégrale du dixième bulletin économique «*Actualité & tendances*» peut être téléchargée gratuitement sur le site Internet de la Chambre de Commerce ([www.cc.lu](http://www.cc.lu)).**







CITROËN préfère **TOTAL**  DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.



CITROËN BERLINGO

CITROËN JUMPER

Déjà un **CITROËN BERLINGO** 1.6i 90 BVM court à pd  
**9.270€** HTVA <sup>(1)</sup> prime de recyclage de 800€ HTVA déduite. <sup>(2)</sup>

Déjà un **CITROËN JUMPER**  
 Easy One 30 L1H1 2.2 HDi 100 BVM à pd  
**15.270€** HTVA <sup>(1)</sup> prime de recyclage de 900€ HTVA déduite. <sup>(2)</sup>

## CITROËN REND VOTRE TRAVAIL PLUS LÉGER.

Chez Citroën, tout est pensé pour vous faciliter la vie, et surtout le travail. Nous mettons à votre disposition un réseau unique de pros qui connaissent parfaitement vos besoins et vos exigences. Alors quoi qu'il arrive, ne vous en faites pas : avec Citroën, vous pouvez travailler l'esprit léger.

**CRÉATIVE TECHNOLOGIE**



## Visite du président de la République du Tadjikistan

# Accord de coopération signé avec le Tadjikistan



Sous les yeux de S.E. Emomali Rahmon, président de la République du Tadjikistan, Sharif Saidov, président de la Chambre de Commerce de la République du Tadjikistan, et Pierre Gramagna, directeur général de la Chambre de Commerce, ont signé un Memorandum of Understanding (MoU) en vue de développer des projets d'intérêt commun

**D**u 8 au 9 juin 2011, le président de la République du Tadjikistan S.E. Emomali Rahmon, accompagné d'une délégation officielle, a effectué une visite officielle au Luxembourg.

Dans le cadre de cette visite, un Business Forum a été organisé à la Chambre de Commerce en présence d'une dizaine de représentants d'entreprises et d'institutions luxembourgeoises, dans le but de développer les relations économiques et commerciales entre les deux pays. Dans cette même optique, un accord Memorandum of Understanding (MoU) a été signé entre la Chambre de Commerce

du Grand-Duché de Luxembourg et la Chambre de Commerce de la République du Tadjikistan.

Gravement touchée par une guerre civile dans les années '90, l'économie du Tadjikistan a pendant de longues années connu une croissance moins élevée que ses pays voisins d'Asie centrale. Néanmoins, le Tadjikistan a entrepris de nombreuses réformes économiques et sociales dans le but de créer un environnement propice aux affaires et figure aujourd'hui parmi les 10 premiers pays réformateurs dans le *ranking* établi par la Banque Mondiale. Face à ces changements facilitant les échanges économi-

ques et commerciaux avec d'autres pays, les autorités tadjikes entreprennent de nombreux efforts pour que le nombre de partenaires commerciaux augmente.

Côté énergie, le Tadjikistan ne dispose pas de réserves de gaz ou de pétrole abondantes comme bien d'autres pays d'Asie Centrale, mais en tant que pays montagneux riche en ressources d'eau, le plus grand potentiel réside dans l'hydro-énergie, d'autant plus que le pays n'exploite que 5 % du stock d'énergie disponible à l'heure actuelle. Plusieurs projets de construction de barrages, susceptibles d'attirer des investisseurs étrangers, sont en cours pour l'exploitation de cette source d'énergie écologique qui pourra servir l'ensemble des pays de la région. Le Tadjikistan assure également la promotion de l'établissement de sociétés étrangères sur son territoire qui pourront bénéficier de sources d'énergies écologiques et respectueuses de l'environnement. Le président, S.E. Emomali Rahmon, voit également un potentiel de collaboration dans le domaine de la construction et du développement des infrastructures, l'économie tadjike ayant une forte demande dans ce domaine. L'économie tadjike a aussi un grand potentiel pour la production et l'exportation de coton et d'aluminium qui représentent la majeure partie des exportations du pays. Actuellement, des zones de libre-échanges sont mises en place pour renforcer le commerce extérieur.

Afin de réguler les conditions d'investissement réciproques, un accord UEBL (Union économique belgo-luxembourgeoise) sur la protection des investissements a été signé avec le Tadjikistan en février 2009. Dans le cadre de cette visite officielle de juin 2011, un accord de non double imposition a été signé avec la République du Tadjikistan. Cet accord prévoit l'échange d'informations sur demande dans des cas individuels entre les administrations fiscales des deux pays et correspond entièrement au modèle de convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En outre, un accord aérien, dont Cargolux pourra bénéficier, a été signé entre les deux parties.



S.E. Emomali Rahmon, président de la République du Tadjikistan, a vu un potentiel de collaboration dans de nombreux secteurs

# Préparez-vous.

Le nouvel Actros arrive le 01/07/2011.

[www.mercedes-benz.com/the-new-actros](http://www.mercedes-benz.com/the-new-actros)

Une marque du groupe Daimler

125!ans d'innovation



**Mercedes-Benz**  
Trucks you can trust

## CALENDRIER SEPTEMBRE – DÉCEMBRE 2011

### Septembre

5 – 9	Participation au salon de coopération internationale à Jilin (Changchun en Chine)
15 – 18	Stand d'information <i>b2fair</i> et visite accompagnée au salon Eurasia Packaging à Istanbul (Turquie)
19 – 24	Événement de matchmaking <i>b2fair</i> au salon EMO Hannover (Allemagne)
20	Visite d'une délégation de l'Ouzbékistan
21 – 25	Stand collectif au Monaco Yacht Show
22	Séminaire sur les Pays Arabes
28	5 <sup>e</sup> Journée des Régions Russes: conférence sur le Tatarstan et matchmaking, organisés à la Chambre de Commerce en collaboration avec l'Ambassade du Luxembourg à Moscou

### Octobre

4 – 6	Stand collectif au salon Exporeal à Munich (Allemagne)
13	Salon à l'Envers à Thionville (France)
mi-oct.	Délégation commerciale à Chongqing (Chine)
17 – 21	Roadshow Luxembourg for Finance en Asie (Singapour, Kuala Lumpur, Shanghai)
18 – 21	Événement de matchmaking <i>b2fair</i> au salon WoodTec à Brno (République Tchèque)
19 – 20	Visite accompagnée et événement de matchmaking <i>b2fair</i> au salon FAKUMA 2011 à Friedrichshafen (Allemagne)
20 – 21	10 <sup>e</sup> Partnership Days à Istanbul (Turquie)

### Novembre

5 – 10	Mission officielle dans le cadre de la visite d'Etat au Vietnam
8 – 9	Événement de matchmaking <i>b2fair</i> au salon Elmia Subcontractor 2011 à Jönköping (Suède)
15 – 18	Événement de matchmaking <i>b2fair</i> au salon MIDEST, Paris (France)
20 – 24	Mission officielle dans les Pays du Golfe (E.A.U., Koweït, Qatar)
21 – 24	Stand collectif à la Big 5 Show à Dubaï, E.A.U.
29/11 – 2/12	Stand collectif organisé par le ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, et stand d'information <i>b2fair</i> au salon Pollutec à Paris (France)
	Roadshow Luxembourg for Finance et Francfort (Allemagne)

### Décembre

1 – 3	Participation au World SME Expo à Hong Kong
5 – 7	Joint Business Council à Taipei (Taiwan)
	Roadshow Luxembourg for Finance à Paris (France)

## Appel à candidatures

# PME exportatrices: Gagnez jusqu'à 15.000 EUR en participant à l'Export Award pour PME

La Chambre de Commerce et l'Office du Ducroire du Grand-Duché de Luxembourg (ODL), en partenariat avec les agences Luxembourg for Business (LfB) et Luxembourg for Finance (LFF), créent et lancent un nouveau prix, l'«Export Award pour PME» récompensant des PME luxembourgeoises issues de tous les secteurs économiques et qui se sont démarquées au travers de leurs initiatives en matière d'internationalisation de leurs activités. Ce prix trouve sa raison d'être dans les actions que la Chambre de Commerce met en œuvre annuellement dans son programme de travail en faveur des PME. Ce prix sera décerné chaque année. Il sera remis pour la première fois le 2 décembre 2011 dans le cadre des festivités du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Office du Ducroire par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké et en présence du ministre des Finances, Luc Frieden.

Ce prix a pour objectif de stimuler le développement des entreprises et l'économie luxembourgeoise en encourageant les PME nationales à promouvoir leurs biens et services vers des marchés étrangers. Situé au cœur de l'Europe, le Luxembourg, du point de vue économique, est le pays ayant le degré d'ouverture le plus élevé de l'Union européenne: rapporté au PIB, ses exportations de biens et services représentent 159 % en 2010. De plus, le Luxembourg exporte plus de 80 % de sa production nationale de biens et services. L'«Export Award» récompensera une entreprise pour sa démarche d'expansion à l'international et permettra d'améliorer ainsi sa notoriété.

Le jury de «l'Export Award» rassemblera des membres de la Commission Internationale de la Chambre de Commerce et du Comité Ducroire et évaluera les dossiers de candidatures des PME participantes.

Pour rappel, les activités d'internationalisation de la Chambre de Commerce se présentent sous forme de missions de promotion économique, salons de coopération, visites accompagnées de foires internationales, plates-formes de rencontres B2B, séances de matchmaking, mises en place de stands collectifs, accueils de délégations étrangères et journées d'opportunités d'affaires. L'Office du Ducroire, quant à lui, représente «un guichet unique pour les exportateurs» dans le domaine de l'assurance-crédit et des aides financières à l'exportation.

### ■ Quels critères satisfaire pour participer?

L'entreprise doit pouvoir démontrer qu'elle a connu une «success story», durant les deux dernières années, liée à l'exportation de biens ou de services sous forme notamment:

- d'une conquête de nouveaux marchés à l'étranger se reflétant à travers l'exportation de biens ou de services avec un impact mesurable sur les statistiques de l'entreprise;
- d'une stratégie de marketing innovante;
- d'une nouvelle coopération avec une ou plusieurs entreprises à l'étranger (p.ex. comme des fournisseurs/sous-traitants);
- d'une création de joint-ventures ou d'autres coopérations à l'étranger.

**Les 3 vainqueurs seront récompensés d'un droit d'utilisation de la mention «Vainqueur du prix Export Award 2011» sur tous les documents et courriers ainsi que:**

- d'un trophée «Export Award 2011»;
- du financement d'un projet de promotion spécifique à l'entreprise (p.ex. un film promotionnel) d'une valeur de 15.000 EUR, 10.000 EUR ou 5.000 EUR, pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix.

La date de dépôt des dossiers de candidature, au moyen du formulaire se trouvant sur le site Internet dédié à l'«Export Award», est fixée au 1<sup>er</sup> octo-

bre 2011. La remise du prix aura lieu le 2 décembre 2011 à la Chambre de Commerce.

Pour plus d'informations et pour remplir le dossier de candidature, veuillez visiter le site internet dédié à l'«Export Award pour PME» de la Chambre de Commerce et de l'Office du Ducroire, [www.exportaward.lu](http://www.exportaward.lu)

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser au Département International de la Chambre de Commerce: [international@cc.lu](mailto:international@cc.lu)

14-20 May 2011

## A dozen Luxembourgish companies visited Japan and South Korea in the framework of the economic mission



150 Japanese business leaders attended the Investment Seminar

An official mission led by H.R.H the Hereditary Grand Duke of Luxembourg visited Japan and South Korea from May 14 to 20, 2011. The majority of participants of the commercial delegation, which was comprised of 8 companies from the industrial, commercial and financial sectors, already had numerous

contacts and activities in both countries. The mission was organized by the Chamber of Commerce in close cooperation with the Ministry of the Economy and Foreign Trade and with Luxembourg for Business.

Japan is the third largest national economy in the world in terms of both nominal GDP and purchasing power

### FOIRES DE JUILLET A OCTOBRE 2011

#### SALON DES RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES

13.10.2011

SALON A L'ENVERS  
Salon des rendez-vous des affaires  
Thionville (France) – Tél.: +33 3 82 51 71 54

#### HORECA

04.09.2011 – 06.09.2011

GÄSTE  
Salon professionnel international de la gastronomie, de l'hôtellerie et de la restauration collective  
Leipzig (Allemagne) – Tél.: +49 341 678 0

11.09.2011 – 14.09.2011

FAFGA  
Salon du catering et de l'hôtellerie  
Innsbruck (Autriche) – Tél.: +43 512 5383 0

08.10.2011-10.10.2011

ANUGA  
Salon de l'industrie agro-alimentaire  
Cologne (Allemagne) – Tél.: + 49 221 821 0

#### SALON DE LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

19.09.2011 – 24.09.2011

EMO – Le monde de la machine-outil  
Hanovre (Allemagne) – Tél.: +49 69 75 60 81 0

18.10.2011 – 21.10.2011

WOOD-TEC  
Salon international des machines et des outillages concernant l'industrie de bois  
Brno (République tchèque)  
Tél.: +420 5 41 15 1111

18.10.2011 – 22.10.2011

FAKUMA – Le Salon international de la transformation des matières plastiques  
Friedrichshafen (Allemagne)  
Tél.: +49 70 25 9206 0

#### CONSTRUCTION

01.09.2011 – 04.09.2011

BAUEN & MODERNISIEREN  
(Altbau-Modernisierung) – jadis Modernisation d'immeubles anciens  
Zurich (Suisse) – Tél.: +41 56 20 420 20

14.09.2011 – 16.09.2011

APEX – Salon internationale de la construction  
Maastricht (Pays-Bas) – Tél.: +31 547 2715 66

16.09.2011 – 18.09.2011

HAUS.BAU.ENERGIE  
Salon sur l'habitat, la construction et la rénovation de maisons  
Erfurt (Allemagne) – Tél.: +49 361 400 0

27.09.2011 – 29.09.2011

EUROFINISH  
Salon européen du traitement des surfaces  
Gand (Belgique) – Tél.: +32 924 19 211

27.09.2011 – 29.09.2011

WTT-EXPO  
Salon professionnel sur la technique industrielle des échangeurs et de la circulation de chaleur  
Karlsruhe (Allemagne) – Tél.: +49 721 3720 0

29.09.2011 – 02.10.2011

BAUEN+WOHNNEN  
Salon de la habitation et de la construction  
Lucerne (Suisse)  
Tél.: +41 56 20420 20

**18.10.2011 – 21.10.2011**

INTERLIFT  
Foire internationale des ascenseurs,  
composants et accessoires  
Augsbourg (Allemagne) – Tél.: +49 821 58 982 0

**IMMOBILIER ET INVESTISSEMENT****24.09.2011 – 02.10.2011**

SALON DE L'HABITAT: IMMOBILIER  
Toulouse (France) – Tél.: +33 562 25 45 45

**04.10.2011 – 06.10.2011**

EXPO REAL  
Salon international de l'immobilier d'entreprise  
et de l'investissement  
Munich (Allemagne) – Tél.: +49 89 949 20 720

**20.10.2011 – 21.10.2011**

GEWINN – MESSE  
Salon international de l'investissement  
Vienne (Autriche) – Tél.: +43 1 727 20 0

**25.10.2011 – 27.10.2011**

DKM – Salon international des sociétés de la  
finance et de l'assurance  
Dortmund (Allemagne) – Tél.: +49 921 757 58 0

**LOGISTIQUE ET EMBALLAGE****15.09. – 18.09.2011:**

EURASIA PACKAGING ISTANBUL  
Salon de l'emballage  
Istanbul (Turquie) – Tél.: +90 212 886 6843

**10.10.2011 – 13.10.2011**

MOTEK  
Le Salon international des techniques d'assem-  
blage et de manipulation automatisés  
Stuttgart (Allemagne) – Tél.: +49 7025 9206 0

**ENVIRONNEMENT ET ENERGIES (RENOUVE-  
LABLES), INDUSTRIE SOLAIRE****16.09.2011 – 18.09.2011**

OEKO FOIRE – Salon de l'environnement  
Luxembourg (Luxembourg) – Tél.: +352 439 030 1

**04.10.2011 – 06.10.2011**

ENERGIE – Salon des énergies (renouvelables)  
's-Hertogenbosch (Pays-Bas)  
Tél.: +31 30 295 2999

**10.10.2011 – 12.10.2011**

EFEF – European future energy forum  
Genève (Suisse) – Tél.: +49 211 69 80749

**20.10.2011 – 23.10.2011**

ÉNERGIVIE – Salon énergivie du bâtiment  
économique en énergie  
Mulhouse (France) – Tél.: +33 389 46 8000

**MATERIAUX INNOVANTS****26.10.2011**

MÉTAMORPHOSES  
Salon des matériaux innovants  
4100 Seraing (Belgique) – Tél.: +32 4 230 12 74

**BIOTECHNOLOGIE****27.09.2011 – 29.09.2011**

INSPEX – Salon de l'assurance de la qualité et de  
la technique de mesure  
Birmingham (Grande-Bretagne)  
Tél.: +44 20 827 12134

**04.10.2011 – 06.10.2011**

ESPACE LASER – Salon des matériels et tech-  
niques laser pour l'industrie  
Paris (France) – Tél.: +33 388 65 54 10



**HRH the Hereditary Grand Duke called for a moment of silence for the victims of the earthquake and tsunami**

parity. The country has a large industrial capacity, and is home to some of the largest and most technologically advanced producers of motor vehicles, electronics, machine tools, steel, ships, and processed foods. Japan also emerged as a global financial center, with the Tokyo Stock Exchange becoming one of the most important stock exchanges in the world.

Japan was the first partner of Luxembourg in Asia up until 2004. Currently it is the second partner, after China, with a total of EUR 140 million worth of goods exchanged in 2010. Contrarily to the exchange of goods, the exchange of services is ever increasing both in terms of exports and imports.

It goes without saying that financial services occupy the largest part.

On May 16, the Luxembourg companies, that did not have either tailor-made matchmaking appointments or their own contacts to visit, had the opportunity of visiting the Panasonic Center Tokyo. In this showroom, Panasonic showcases its latest inventions in the Eco Ideas House which proposes a lifestyle with virtually zero CO<sub>2</sub> emissions throughout the entire home.

This visit was followed by a guided tour of TEPIA (Advanced Technology Exhibition Hall), which is an exhibition that focuses on advanced technology and products that highlight Japan's efforts, mainly in the areas of informa-



**Hyosung presented a testimonial of their activities in Luxembourg to 120 Korean business people during the investment seminar**



The Luxembourg delegation visited Samsung Electronics in Seoul, South Korea

tion communications, health and medicine, and environment and energy, as they gain worldwide attention.

In the late afternoon the Ministry of the Economy and Foreign Trade hosted a reception at the Cocoon Tower, which is a new landmark in Tokyo and is home to three educational institutions. The building, which is usually closed to the public, was opened specifically for the Luxembourg delegation and Mr Tange, the architect who designed the building, gave a presentation about its striking architectural features.

On May 17 the investment seminar, which attracted about 150 local business men and women took place at the Grand Hyatt Hotel in Tokyo. During his opening remarks H.R.H the Hereditary Grand Duke stressed that although this was his first visit to Japan, the mission fell into a long tradition of collaboration between Luxembourg and Japan, a fact that is illustrated by the 10 official visits of our Grand Duke to Japan.

The following day, the commercial delegation headed to Seoul in South Korea. South Korea now figures in the global list of top ten trading nations, boasting several major high-tech brands. The country relies largely upon exports to fuel the growth of its economy, with finished products such as electronics, textiles, ships, automobiles, and steel being some of its most important exports. State debt is low and fiscal reserves are high, giving the economy both sophistication and stability in

the midst of the most dynamic region on the planet.

Luxembourg is experiencing a large surplus of its commercial balance with South Korea since 2004. As regards to exports, South Korea constitutes a market of the same size as Japan for Luxembourg companies. However, the exchange of services is quite low because of the state of development of South Korea.

Both the official and the commercial delegation visited Samsung Digital City in Suwon, which is located one hour from Seoul. The Digital City is a city inside the city, where 30,000 Samsung employees work and live. The site includes banks, hospitals, stadiums, restaurants and apartment buildings, which are all designed for the exclusive use of the Samsung employees. With their 250,000 employees worldwide, Samsung Electronics accounts for roughly 13 % of Korea's total exports. All their latest products that are showcased in the Samsung History Museum are vital engines of the nation's economy.

The investment seminar in Seoul was attended by 120 business leaders. H.E.Mr Krecké said that following the awful events in Fukushima, a large number of countries are reconsidering their use of nuclear energy. This of course will lead to a worldwide rise in energy costs and will prompt a new trend towards near shoring. Since Luxembourg has an affluent population, more South Korean companies should

**11.10.2011 – 13.10.2011**

BIOTECHNICA – Salon européen des biotechnologies et des sciences du vivant  
Hanovre (Allemagne) – Tél.: +49 511 89 0

**CHIMIE, PETROCHIMIE**

**11.10.2011 – 13.10.2011**

POWTECH + TechnoPharm  
Salon international de la Technologie des procédés mécaniques et l'instrumentation + Salon professionnel international pour les technologies des procédés des sciences de la vie (pharma – food – cosmetics)  
Nuremberg (Allemagne) – Tél.: +49 911 8660 0

**AERONAUTIQUE**

**16.08.2011 – 21.08.2011**

MAKS MOSCOW AEROSALON  
International aviation and aerospace exhibition in Russia  
Moscou (Russie) – Flughafen Zhukovsky  
Fon: +7 495 55 65 265

**VEHICULES ELECTRIQUES**

**18.10.2011 – 20.10.2011**

eCarTec/MATERIALICA/sMove 360°  
Salon international des véhicules électriques  
Munich (Allemagne)  
Tél.: +49 89 32 2991 23 (eCarTec),  
-14 (MATERIALICA), -20 (sMove360°)

**PUBLICITE ET MARKETING**

**13.10.2011 – 15.10.2011**

VISCOM DÜSSELDORF – Salon professionnel international sur la communication visuelle  
Dusseldorf (Allemagne) – Tél.: +49 211 90191 0

**PAPIER, IMPRIMERIE ET PRODUCTION DES MÉDIAS AUDIO-VISUELLES**

**12.10.2011 – 15.10.2011**

DRUCK+FORM  
Salon de l'industrie graphique  
Sinsheim (Allemagne) – Tél.: +49 7261 689 0

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Andreja Wirtz, Tel.: (+352) 42 39 39-360.

La Chambre de Commerce se tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées par la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Andreja Wirtz, Tél.: (+352) 42 39 39-360.

be looking for opportunities in Luxembourg.

The mission showed clearly that Luxembourg needs to stay in touch with both Japan and South Korea as there are a large number of opportunities for our companies in these countries.

## ■ Ils ont participé à la mission:

### **Cargolux Airlines International S.A., Jeannot Erpelding – Head of Government and Industry Affairs**

*Pourquoi vous intéressez-vous particulièrement au Japon et à la Corée du Sud?*

Cargolux effectue des vols réguliers depuis 25 ans entre le Luxembourg et le Japon et depuis 10 ans entre le Luxembourg et la Corée et compte à terme développer ces activités.

*Quelles étaient vos attentes et objectifs avant la mission?*

Nouer éventuellement de nouveaux contacts commerciaux et utiliser l'opportunité de présenter le Luxembourg et ses activités économiques à nos partenaires commerciaux existants. Adresser des problèmes qui doivent être résolus à un niveau politique.

*Est-ce que ces attentes ont été satisfaites?*

Partiellement.

*Avez-vous noué des contacts intéressants sur place?*

Oui.

*Est-ce que il s'agissait de votre première participation à une mission économique organisée par la Chambre de Commerce?*

Non, Cargolux y participe d'une façon plus ou moins régulière selon les destinations.

*Quels sont à vos yeux les avantages de pénétrer un marché par le biais d'une mission économique?*

Présenter son entreprise dans un contexte plus général d'un pays et avoir un accès plus direct aux décideurs.

### **GRID Design S.à r.l., Serge Ecker – Creative Director**

*Pourquoi vous intéressez-vous particulièrement au Japon/Corée du Sud?*

Ces 2 pays ont un potentiel énorme: culture, infrastructure, développement, motivation, volonté, progression, etc. Mais personnellement, c'est surtout le Japon qui m'intéresse à cause des affinités, des contacts et des expériences que j'ai pu accumuler en travaillant à Tokyo pendant une certaine période.

*Aviez-vous déjà des activités dans ces pays? Si oui, lesquelles?*

Pour l'instant je n'en ai pas, mais il y a 3 ans j'ai travaillé sur un projet très intéressant avec des techniques de projection d'hologramme au Tokyo Dome pour un concert de X-Japan.

*Quelles étaient vos attentes et objectifs avant la mission?*

Mon objectif principal au Japon était de voir mes contacts existants, surtout après les tremblements de terre et les tsunamis, afin de leur montrer que nous n'allons pas les laisser seuls face à ces catastrophes et surtout pour leur dire que nous sommes là pour les soutenir pendant la reconstruction. D'autre part, je cherchais à nouer de nouveaux contacts dans le cadre de la mission.

En Corée, je n'avais pas d'objectifs précis; puisque il s'agissait de ma première visite en Corée du Sud, c'était plus un voyage d'étude.

*Est-ce que ces attentes ont été satisfaites?*

Je ne peux répondre que par un grand oui. J'ai renoué avec des contacts existants et noué de nouveaux contacts au Japon et en Corée du Sud, ainsi qu'avec les participants et organisateurs de la mission. Dans les 2 pays il y a maintenant des collaborations en cours, plus techniques en Corée et de nature plus artistiques au Japon.

*Quel est votre suivi?*

Suite aux rendez-vous matchmaking, des collaborations sont en train de se mettre en place. Je vais essayer de développer les projets concernés et je vais sûrement rester en contact avec les gens que j'ai rencontrés.

*Est-ce que il s'agissait de votre première participation à une mission économique organisée par la Chambre de Commerce?*

J'avais déjà participé à la semaine commerciale lors de la mission en Chine en 2010. A cette occasion, je suis arrivé à Shanghai avec un projet terminé: le film sur la ré-urbanisation des friches industrielles à Dudelange qui a été présenté pendant le «Eco Innovation Day».

Donc, techniquement c'était ma première mission, mais certainement pas la dernière.

*Quels sont à vos yeux les avantages de pénétrer un marché par le biais d'une mission économique?*

Comme je l'ai appris au travers de cette expérience, une mission économique crée un cadre officiel qui permet de s'occuper à nouer des contacts sans se prendre la tête avec l'organisation elle même. Pour une petite entreprise comme GRID Design c'est une opportunité de rencontrer et de s'entretenir avec d'autres entreprises de différents secteurs et individus sur un niveau horizontal et professionnel dans un cadre organisé et agréable. Je peux confirmer que ça donne de nouvelles idées et inspire beaucoup. Il y a des contacts intéressants qui se créent là bas autant qu'ici au Luxembourg.

---

17-19 May 2011

---

## Chinese soft-drink tycoon on visit to Luxembourg

**B**etween May 17th – 19th 2011, Mr. Zong Qinghou, founder and chairman of the Hangzhou Wahaha Group visited Luxembourg. The objective of the visit was to meet Luxembourg companies in the Food & Beverage sector and discuss possible collaborations with Wahaha.

Established in 1987, the Hangzhou Wahaha Group Co., Ltd. is a private group of companies and the largest beverage producer in China. The company is headquartered in Hangzhou, Zhejiang province. It has 150 subsidiaries and 58 production bases scattered throughout China and employs around 30.000 people. Wahaha branded products include milk drinks (19% of turnover), soft drinks and bottled water (43%), bottled tea (19%), fruit juice (13%), porridges and yoghurt.

Luxembourg's Food & Beverage industry got a boost in China as a result of the Commercial Week organized on the occasion of the World Expo Shanghai 2010. The arrangements for Mr. Zong's visit to Luxembourg were made by the Chamber of Commerce in close cooperation with the Luxembourg Trade & Investment Office in Shanghai. The companies visited in Luxembourg were La Provençale, Bofferding Brewery, Eaux Minérales de Beckerich, BNL Food International and Luxlait. At each place the discussion was about transfer of know-how, export of specific



(left to right) Daniel Sahr, attaché, Chamber of Commerce, Jean-Claude Vesque, Head of International Trade at Chamber of Commerce, Georges M. Lentz Jr., managing director Bofferding, Quinghou Wong, chairman and founder Wahaha group, Kelly Zong, Wahaha group, Frédéric de Radigues, director general Bofferding, Karine Gao, Luxembourg Trade and investment office Shanghai

goods and products, so as to diversify the production and distribution of the Wahaha Group in China. The conclusion of the visits was that within the near future there will be collaborations between Luxembourg companies and the Wahaha Group.

Wahaha was the first company in China to adopt a prepayment system and encouraged its distributors to pay before delivery. In return, Wahaha paid interest at a better rate than available at banks. This system helped Wahaha Group to establish a sales-network cov-

ering almost every corner of China in a few years.

The intention of Mr. Zong is to create wealth for society. When Bill Gates and Warren Buffet visited Beijing last year to encourage China's wealthiest citizens to donate their fortune to charity, Mr. Wong Qinghou, Chairman of the Wahaha Group and one of the wealthiest men in China, with an estimated net worth of around USD 15 billion, declined the invitation by arguing that charity is more about creating wealth for society rather than simply giving money. ■

---

23-24 mai 2011

---

## La place financière de Varsovie, une destination phare pour la communauté financière luxembourgeoise?

**L'**Europe de l'Est est une destination de plus en plus prisée par la communauté financière luxembourgeoise. Un intérêt grandissant était manifeste lors de la mission financière à Varsovie et à Prague, organisée par Luxembourg for Finance et menée par

Luc Frieden, ministre des Finances, le 23 et 24 mai derniers.

Lors du séminaire financier organisé à Varsovie le 23 mai, Luc Frieden a indiqué dans son discours que, même si les trois dernières années n'ont été faciles pour personne, à court terme, des solu-

tions à cette crise ont pu être trouvées. Tandis que le système du libre marché a dominé pendant longtemps, au cours de la crise il est devenu clair que les marchés n'étaient pas à même de survivre sans une intervention politique puissante. Ainsi, les dirigeants politi-



**Le ministre des Finances, Luc Frieden, qui a mené la mission en Europe de l'Est, a prononcé un discours remarqué sur le système financier mondial après la crise**



**Une table ronde entre experts polonais et luxembourgeois a réuni (de g. à d.): Claude Kremer, président, ALFI, Fernand Grulms, CEO, Luxembourg for Finance, Christian Welter, Communication Officer, Luxembourg for Finance, Krzysztof Pietraszkiewicz, président de l'association des banques polonaises et Barbara Nowakowska, directrice générale de l'association polonaise de private equity**

ques sont arrivés à dompter la récession dans l'Union européenne en lançant des plans de relance énormes. Désormais, il faut veiller, d'après lui, à ce que ces déficits budgétaires ne conduisent pas à des dettes publiques énormes, c'est-à-dire à des problèmes économiques et une augmentation des impôts.

Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, trois choses sont nécessaires: une plus grande responsabilité, plus de transparence et une meilleure réglementation ainsi qu'un autre type de supervision. La responsabilité n'a rien à voir avec la réglementation, mais avec le comportement éthique. Le ministre Frieden a critiqué le fait que, avant la crise, de nombreuses institutions financières s'étaient éloignées de ce concept. C'est pourquoi

la direction et le conseil d'administration doivent prendre plus de responsabilités. Pour le ministre des Finances, cette crise a aussi montré que les pays sont étroitement liés et interdépendants, raison pour laquelle la surveillance ne peut plus rester purement nationale.

Après ce discours remarqué, plusieurs experts luxembourgeois et polonais se sont entretenus lors d'une table ronde. Krzysztof Pietraszkiewicz, président de l'association des banques polonaises, a déclaré qu'au cours des 20 dernières années, depuis la fin du communisme, l'importance des marchés de capitaux, des fonds d'investissement et des fonds de pension n'a cessé de croître dans son pays. Il a ajouté qu'aujourd'hui, le système bancaire polonais est très compé-

titif car il est moderne, financièrement solide et possède de bonnes perspectives de croissance.

Le président de l'association bancaire polonaise a ensuite fait remarquer qu'en Pologne il n'y avait pas assez de banques par habitants et Fernand Grulms, CEO de Luxembourg for Finance, de préciser qu'au Luxembourg la situation était saine, et qu'il n'y avait ni pénurie, ni abondance de banques. Le Luxembourg compte en effet 900 institutions financières, à savoir des banques, des compagnies d'assurances, des sociétés de gestion d'actifs et d'autres, qui, ensemble emploient 80.000 personnes, fournisseurs et prestataires de service inclus.

Claude Kremer, président de l'association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI) a déclaré que l'industrie des fonds, au niveau national, comme au niveau européen, a, dans l'ensemble, traversé la crise sans trop de dégâts. Au plus bas de la crise, les actifs sous gestion avaient diminué de 25%, mais ce recul était dû en grande partie aux chutes des bourses. Depuis lors, les actifs sous gestion ont, dans la plupart des cas, retrouvé leur niveau d'avant-crise. D'après Claude Kremer, si les associations de fonds d'investissements arrivaient à davantage prendre soin des investisseurs, un bel avenir s'offrait au secteur européen des fonds. Dans certains pays, plus de transparence et une meilleure réglementation sont également de mise.

Barbara Nowakowska, directrice générale de l'association polonaise de private equity, a souligné que cette industrie était très robuste en Pologne, un pays comptant plus de 38 millions d'habitants. Au vu du nombre de fonds sur le marché, cette association est plus importante que beaucoup d'associations similaires en Europe occidentale. Cependant, dans le domaine du private equity, la demande domestique est relativement limitée. 72 % des avoirs sont sous contrôle étranger, la plupart des investisseurs étant issus des États-Unis, du Canada et d'Europe. Ainsi, les fonds de private equity ont investi 4 milliards de dollars dans plus de 700 entreprises polonaises et ont introduit 40 entreprises à la bourse de Varsovie, a-t-elle indiqué.

Plusieurs raisons expliquent la bonne santé des banques polonaises lors de la crise financière. Il n'y avait pas d'ac-

tifs toxiques étrangers dans les portefeuilles des banques polonaises; il existe un vaste marché domestique, une économie équilibrée et un déficit budgétaire modéré. Néanmoins, l'économie polonaise se trouve aujourd'hui face à de nombreux défis tels que le développement des infrastructures, l'amélioration de l'image de marque du secteur bancaire et l'élargissement international du réseau de banques polonaises.

Le Luxembourg est également confronté à des défis. D'après Fernand Grulms, le réseau de clients doit être élargi à l'Europe orientale et au-delà. La bataille entre les places financières pour les personnes hautement qualifiées est un deuxième défi afin de servir une clientèle toujours plus exigeante, qui vient des quatre coins du monde. Claude Kremer de l'ALFI a conclu que l'un des points forts du Luxembourg est

la richesse de ses compétences, développées au cours des 20 dernières années.

Après cette table ronde, les participants polonais avaient le choix de suivre un panel sur le thème du wealth management à Luxembourg ou de s'intéresser à l'industrie des fonds d'investissements. Plus de 120 professionnels du secteur financier polonais étaient présents à l'événement. Plus d'informations sur [www.lff.lu](http://www.lff.lu). ■

## BLCCA Meeting 2011

# Rencontre annuelle à Bruxelles des Chambres de Commerce belges et belgo-luxembourgeoises à l'étranger

**A**vec 29 chambres à travers le monde, le réseau des Chambres de Commerce belges et belgo-luxembourgeoises à l'étranger accréditées constitue l'un des principaux réseaux de Chambres de Commerce bilatérales dans le monde. Une fois par an, la Fédération des Chambres de Commerce de Belgique, en collaboration avec la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, invite tous les membres du réseau à se retrouver. Ce 26 mai s'est ainsi tenue à Bruxelles la rencontre annuelle de tous les membres du réseau BLCCA (Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce Abroad): une journée dédiée, entre autres, au networking et à l'échange de bonnes pratiques.

La naissance du réseau des Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoi-

ses à l'étranger ne date pas d'hier. En effet, la création de la première chambre belgo-luxembourgeoise remonte à 1890 à Paris. Il en va de même de la collaboration entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. Au-delà des liens historiques importants qui unissent les deux monarchies, les relations économiques entre la Belgique et le Grand-Duché ont également toujours été étroitement liées.

En 2005, la Fédération des Chambres de Commerce de Belgique et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg ont signé un accord de partenariat visant à promouvoir, renforcer et assister encore davantage les Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises à l'étranger. Dans ce contexte, un programme d'accréditation a été mis en place. Celui-ci vise à

renforcer la cohérence parmi les membres du réseau pour que ceux-ci assurent un service de bonne qualité, adoptent une attitude professionnelle et disposent d'une structure managériale efficace et d'une certaine crédibilité. Ainsi, pour être accréditée et intégrer officiellement le réseau des Chambres de Commerce belges et belgo-luxembourgeoises à l'étranger, le programme d'accréditation prévoit trois principes à respecter:

- 1) Disposer d'une structure permettant à la chambre d'être dirigée de manière professionnelle et non en fonction d'intérêts propres de ses membres;
- 2) Travailler de manière professionnelle afin d'assurer une certaine qualité et continuité dans les services prestés;
- 3) Veiller à renforcer les synergies avec le Luxembourg ainsi qu'avec les ins-



40 participants représentant les membres du réseau des Chambres de Commerce belges et belgo-luxembourgeoises à l'étranger étaient présents à Bruxelles pour la rencontre annuelle



En fin de journée, une séance de speed rencontres entre les membres du réseau était organisée

tances fédérales et régionales belges chargées de défendre et promouvoir les intérêts économiques et commerciaux du Luxembourg et de la Belgique.

L'objectif principal des Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises à l'étranger est de défendre les intérêts des entreprises luxembourgeoises et belges opérant à l'étranger afin de soutenir leurs échanges internationaux et leur développement économique. Elles sont souvent un point de contact important dans les démarches d'internationalisation d'une entreprise.

Ce 26 mai, la rencontre annuelle s'est tenue dans le magnifique décor du Centre belge de la Bande dessinée à Bruxelles. Après le mot de bienvenue de Jacques Glorieux, vice-président de la Fédération, en charge du réseau BLCCA, les participants ont assisté à la présentation de 3 nouveaux membres du réseau. Ensuite, une première session d'information était consacrée à la présentation des «European Chambers» et «EU Business Centres abroad».

Dirk Vantuyghem, directeur des affaires internationales auprès d'Euro-

chambres (Fédération européenne des Chambres de Commerce), a présenté les activités des «European Chambers» et «EU Business Centres» à l'étranger. Ceux-ci appartiennent au réseau EBO (European Business Organization), qui dépend lui-même directement de la Commission européenne. Le Réseau EBO s'étend dans plus de 20 pays sur 4 continents (Asie, Asie-Pacifique, en Europe et les Amériques). Complémentaire à la fois au réseau des Chambres de Commerce locales et au réseau des Chambres bi-latérales, il vise à fournir un lobbying, des informations et une plate-forme de networking pour les entreprises européennes dans le monde.

Après cette première session riche en informations, une deuxième session était consacrée à la présentation de bonnes pratiques à travers le réseau. Les participants ont ainsi pu partager quelques astuces pour organiser et financer au mieux les activités de leur chambre bilatérale. Dans ce cadre, Carlo Thelen, responsable du Département International de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a présenté plusieurs exemples d'événements

qui ont été organisés par la Chambre de Commerce, avec le soutien de Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises présentes sur place.

Financées d'une part par les cotisations de leurs membres, les Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises à l'étranger sont, d'autre part, subsidiées par les instances publiques belges et luxembourgeoises. Les participants ont ensuite eu l'occasion d'adresser leurs questions sur ce thème aux représentants de l'Agence wallonne à l'exportation, de la Flanders Investment and Trade et de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

En fin d'après-midi, une séance de «speed rencontres» entre les membres du réseau était organisée. Suivant le principe du «speed dating», ces «speed rencontres» ont permis aux participants d'échanger en moins de 10 minutes leurs points de vue et centres d'intérêts communs éventuels.

Vu l'importance du networking entre les membres du réseau, une journée du même type est déjà programmée pour 2012 à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. ■

Pour de plus amples informations sur le réseau des Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises à l'étranger, visitez le site [www.cci.be](http://www.cci.be) ou contactez le Département International de la Chambre de Commerce  
Tél.: (+352) 42 39 39-315/360 – E-mail: [International@cc.lu](mailto:International@cc.lu) pour obtenir la brochure les répertoriant

30 mai-1<sup>er</sup> juin 2011

## Visite d'Etat en Norvège: intensification du partenariat entre deux économies dynamiques

**D**u 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2011, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat en Norvège. Dans le but de renforcer les relations économiques bilatérales entre les deux pays, une délégation d'une soixantaine d'hommes d'affaires représen-

tant 35 entreprises luxembourgeoises a accompagné LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

L'économie norvégienne se caractérise par une tradition d'ouverture aux échanges internationaux, une concurrence interne développée, un cadre d'action approprié et une saine ges-

tion macroéconomique. La Norvège ne connaît presque pas de chômage et le taux d'inflation est relativement bas. L'implémentation dès 1991 d'un Fonds souverain alimenté par les recettes en provenance de l'exploitation des ressources naturelles (pétrole et gaz) et le rendement des placements stratégiques dans

l'économie internationale constituent les spécificités du modèle norvégien. Les ressources financières significatives en découlant visent à garantir le pouvoir d'achat pour les générations futures du Royaume, puisque les ressources pétrolières s'estompent progressivement.

La Norvège a – grâce à sa croissance économique importante – un grand besoin en main-d'œuvre qualifiée et en prestation de services par des entreprises étrangères, offrant ainsi de grandes opportunités aux entreprises luxembourgeoises. Actuellement, les échanges commerciaux de biens et de services entre le Luxembourg et la Norvège sont relativement faibles.

Bien que cette première mission économique officielle en Norvège ait eu un caractère multisectoriel, trois secteurs ont été particulièrement mis en avant lors des séminaires spécifiques organisés par les agences Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance qui ont eu lieu le mardi 31 mai 2011 à Oslo:

- Energie renouvelable et technologies environnementales;
- Technologies de la santé;
- Secteur financier.

Le séminaire sur le secteur financier, animé par Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce, en présence de Morten Henrik Kielland, consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg en Norvège, s'est tenu devant un parterre d'une centaine de participants de la communauté financière norvégienne et a connu un franc succès.

Les séminaires étaient suivis d'une réception commune en présence de S.A.R. le Grand-Duc et S.M. le Roi de Norvège et ont rassemblé environ 250 personnes.

En parallèle, 25 entreprises luxembourgeoises ont participé aux rendez-vous d'affaires avec les entreprises norvégiennes sur la base des souhaits qu'ils avaient exprimés. Au total, plus de 120 rendez-vous ont été organisés par la Chambre de Commerce en collaboration avec le bureau de l'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers) à Oslo et dans les locaux des entreprises norvégiennes.

Le programme commercial était ponctué de réceptions officielles permettant aux participants d'inviter leurs



© 2011 SIP/Nicolas Bouvy, tous droits réservés

(de g. à d.) Eli Aamot, vice-présidente, Statoil; Karl Johnny Hersvik, vice-président Statoil; S.M. le Roi Harald V de Norvège; S.M. Sonja de Norvège; S.A.R. le Grand-Duc Henri; Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur; Jean Asselborn Vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères visitant Statoil



(de g. à d.) Fernand Grulms, CEO de Lff, Robert Dennewald, président de la FEDIL, Bente Landsnes, CEO, présidente de la Bourse de Norvège, Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce, S.E. Pierre Louis Lorenz, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire avec résidence à Copenhague

clients actuels, ainsi que leurs nouveaux contacts.

En outre, une visite à Trondheim a été organisée pour les entreprises actives dans le secteur de l'énergie et des technologies environnementales le 1<sup>er</sup> juin 2011. Lors de ce déplacement ont eu lieu des visites de l'entreprise Statoil, la

principale société pétrolière intégrée de Norvège et de l'Université de Trondheim. Les entreprises luxembourgeoises ont ainsi pu découvrir les derniers développements dans le domaine des énergies renouvelables et des éco-technologies en Norvège.

### ■ **Trois séminaires mettent en lumière le Luxembourg à Oslo**

Lors de la visite d'Etat en Norvège, le Luxembourg s'est présenté aux professionnels norvégiens lors de trois séminaires sectoriels. Le 31 mai 2011, le Centre de Conférence Gamle Logen à Oslo a accueilli de nombreuses entreprises, ainsi que des officiels norvégiens s'intéressant au secteur financier, à la recherche biomédicale et aux énergies renouvelables et écotechnologies.

### ■ **Norway & Luxembourg, a partnership for financial services**

Le séminaire «Norway & Luxembourg, a partnership for financial services» organisé par Luxembourg for Finance a rassemblé des représentants des secteurs financiers norvégien et luxembourgeois. Cette rencontre a permis d'aborder divers thèmes qui ont démontré que la Norvège et le Luxembourg ont de nombreuses opportunités de coopération, ce qui a été confirmé par l'intérêt et la présence de près de 100 professionnels du secteur financier norvégien.

Ont participé à la table ronde, qui a été présentée et animée par Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce, des orateurs norvégiens de référence: Bente A. Landsnes, présidente et CEO de la Bourse d'Oslo (Oslo Børs ASA) et Robert Wood, directeur de Storebrand Funds et Vice-Chairman du Norwegian Fund and Asset Management Association. Le Luxembourg y était représenté par Fernand Grulms (Luxembourg for Finance) et Charles Muller (ALFI). Après le mot de bienvenue de Morten Henrik Kielland, consul honoraire du Luxembourg en Norvège, la table ronde a abordé, entre autres, les possibilités de coopération entre les secteurs financiers norvégien et luxembourgeois.

### ■ **Ecotechnologies and New Energy Technologies: Luxembourg as a Gateway to more green business**

Organisé par Luxembourg for Business, le séminaire «Ecotechnologies and New Energy Technologies: Luxembourg as a Gateway to more green business» a mis en lumière les points forts de l'économie luxembourgeoise dans les domaines de l'énergie renouvelable et des écotechnologies. Avec des intervenants du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, des Centres de Recherche et de Luxinnovation, l'audience d'une cinquantaine de personnes a pu être informée des derniers développements au Luxembourg dans les domaines mentionnés.

### ■ **Biomedical research as a vector of economic growth, improved cures and sustainable healthcare: A realistic equation?**

La table ronde «Biomedical research as a vector of economic growth, improved cures and sustainable healthcare: A realistic equation?» organisée par Luxembourg for Business a permis aux acteurs les plus importants du secteur de la recherche dans le domaine de la santé de discuter en détail des développements dans ce secteur en Norvège et au Luxembourg et des possibilités de coopération entre les deux pays.

### ■ **PLT Automation: Konkrete Projekte und Expansion der bereits bestehenden Geschäfte in Norwegen**

Das Unternehmen PLT Automation mit Sitz in Echternach verbindet Know-how aus den unterschiedlichsten Branchen der Elektro- und Automatisierungstechnik für die Planung und Realisierung komplexer Anlagen, vor allem für Kraftwerke und Prozessindustrie.

PLT Automation ist bereits seit acht Jahren in Norwegen tätig und konnte mehrere Projekte für die Statoil ASA erfolgreich abschließen.

„Das Ziel unserer Teilnahme an der Wirtschaftsreise, die im Rahmen des Staatsbesuches organisiert wurde, war es jetzt, über die bestehenden Geschäftsverbindungen hinaus neue Kontakte zu knüpfen. Eine solche Intensivierung und möglichst breite Aufstellung ist für die stabile Zukunftsfähigkeit der PLT Automation natürlich sehr wichtig“, sagt Harald Kessler, CEO des Unternehmens. „Die Teilnahme hat es uns ermöglicht, verschiedene Entscheidungsträger der für unsere Branche wichtigen Unternehmen kennen zu lernen. Die für uns organisierten Treffen hätten wahrscheinlich ohne diese offizielle Wirtschaftsreise nie stattfinden können“, fügt Andreas Schmitt, Key Account Manager, hinzu.

Die Gespräche mit neuen Partnern in Norwegen sind aus Sicht der PLT Automation so konstruktiv verlaufen, dass daraus konkrete Projekte sowie eine Expansion der bereits bestehenden Geschäfte resultieren. „Die Einbettung in einen offiziellen Staatsempfang verleiht dem Networking eine besonders hochwertige Dimension, die nicht unterschätzt werden darf“, betont Kessler. Er ist überzeugt, dass die Anliegen der Unternehmen mit Sitz in Luxemburg dadurch nachhaltig gestärkt werden.

4-6 October, 2011

## Become an Official Partner of the Luxembourg Pavilion at Expo Real 2011

**F**rom the 4<sup>th</sup> to the 6<sup>th</sup> of October 2011, the Chamber of Commerce organises a Luxembourg Pavilion at Expo real, the biggest International Trade Fair for Commercial Property and Investment, which will be held for the 14<sup>th</sup> time in Munich, Germany.

Showcasing the most promising real estate developments, Expo Real brings together top real estate professionals for 3 days of networking, deal making and trend analysis. It is a key event for interdisciplinary and international projects, investment and finance. It caters to the full spectrum of the property sector, offering an international networking platform for the important markets spanning from Europe, Russia and the Middle East to the United States.

The fair's extensive programme of conference events, featuring some 400 speakers, gives participants valuable insight into the latest trends and innovations in the property, investment and finance market. In 2010 Expo Real attracted 1,645 exhibitors from 35 countries and around 37,000 participants from 71 countries.

For the 14<sup>th</sup> edition of the fair, the Grand-Duchy of Luxembourg will be represented for the 3<sup>rd</sup> consecutive time with a National Pavilion bringing together the Luxembourg companies that wish to present their products, services and technologies in an "open space" stand. Whether you are marketing a property, a fund or a service, Expo real is the perfect platform to reach the key players at the heart of the international real estate community.

If you wish to join the Luxembourg Pavilion at the upcoming Expo Real trade fair, please get in touch with the International Department of the Chamber of Commerce which offers various options in order to make your participation a success. The turnkey option for companies that wish to exhibit a model project amounts to EUR 15.000. The other options amount to EUR 12.000

for a personalized totem and EUR 8.000 for a Partner participation.

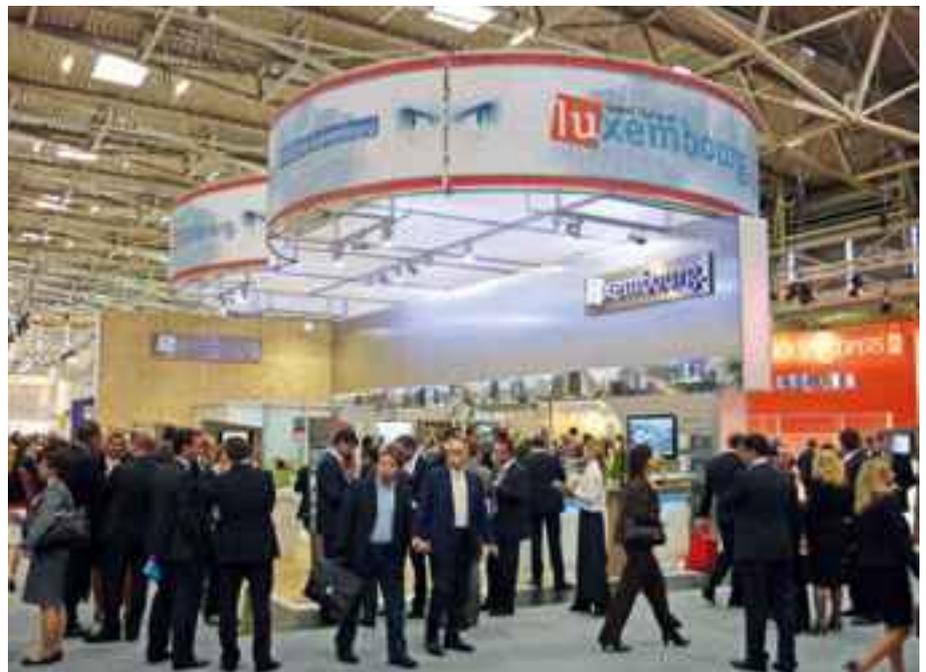
All of these packages include the following benefits for the exhibiting companies:

- Access to the tables of the open space stand for your presence at EXPO REAL;
- Right to reserve the meeting room and tables at the Pavilion for your client meetings;
- Prominent location in Hall A1 next to the Munich stand;
- Official Reception to be held on the 1<sup>st</sup> day of the fair;
- Publication of your company profile in the official Luxembourg Brochure to be distributed to the visitors and exhibitors;
- Your company logo on the stand;
- The participation fee of the 1<sup>st</sup> participant of your company;

- Wireless Internet connection;
- Catering and refreshments throughout Expo Real;
- Bi-lingual hostesses;
- Transport of your promotional material to the fair and back to Luxembourg;
- Assistance throughout the Expo Real fair.

A Sponsor package including the following benefits will be available at the cost of EUR 4,000:

- The participation fee of the 1st participant of your company;
- Your company logo on the stand;
- One page advertisement in the official Luxembourg brochure to be distributed to visitors and exhibitors.



For any further questions and registration, please contact the International Department of the Chamber of Commerce

Contact persons: Anne-Marie Loesch/Sohrab Ziai

Phone: (+352) 42 39 39-312/372 – E-mail: [international@cc.lu](mailto:international@cc.lu)

11 mai 2011

## 15 entreprises luxembourgeoises participent au salon de la logistique à Munich



Le ministre Krecké s'est rendu sur les différents stands des entreprises luxembourgeoises présentes à Munich

Une délégation de la Chambre de Commerce emmenée par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est rendue au salon mondial de la logistique, «Transport Logistik», à Munich le 11 mai 2011. Ce salon dédié à la logistique, la mobilité, l'IT et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, s'est déroulé du 10 au 13 mai 2011. Initié en 1978, il a, depuis lors, attiré les professionnels et spécialistes du monde entier. «Transport Logistik» se tient tous les deux ans et

s'impose comme le lieu de rencontre de tous les acteurs-clés du marché mondial des transports et de la logistique, couvrant presque toutes les branches issues de la profession, dont notamment le fret aérien, ferroviaire, le transport terrestre et maritime, ainsi que les services et activités annexes et connexes.

La dernière édition comptait 1.764 exposants avec 715 entreprises en provenance de 55 pays et a attiré plus de 48.000 visiteurs. Cette année, le salon a pris de l'ampleur avec quelque 1.890

exposants de 59 pays qui ont répondu à l'appel. «Transport Logistik 2011» a également battu tous les records de fréquentation avec 51.000 visiteurs issus de 134 pays. Ces chiffres attestent de l'importance et de l'intérêt croissants de ce secteur pour l'économie.

Le Luxembourg était représenté par 15 entreprises actives dans le secteur de la logistique et pour la plupart, membres du Cluster for Logistics Luxembourg, dont la tâche principale est de regrouper les institutions et entreprises du secteur ayant des intérêts communs, des complémentarités ou des interdépendances et affichant la volonté de coopérer. En outre, 25 participants luxembourgeois ont pris part, ce 11 mai 2011, à une visite de prospection organisée par la Chambre de Commerce de Luxembourg et plus précisément l'«Entreprise Europe Network» et le Cluster for Logistics Luxembourg à la foire de Munich, afin d'établir, voire d'élargir des contacts avec les entreprises exposantes et de s'informer sur les développements du secteur.

La visite de Jeannot Krecké souligne l'importance de ce secteur dans la diversification économique du Luxembourg de même que sa valeur dans l'économie en général. Le ministre a visité les divers stands des entreprises luxembourgeoises exposantes et a mis en évidence le fait que la foire de Munich est une excellente plate-forme de promotion et surtout de networking. En 2013, un regroupement des exposants par secteur d'activité devrait s'opérer sous le drapeau national, pour augmenter la visibilité du Luxembourg.

### ■ Echos positifs des entreprises

L'intérêt pour les participants et les exposants luxembourgeois s'est également manifesté dans le cadre de rencontres d'affaires établies soit par les entreprises elles-mêmes ou avec l'aide de l'Entreprise Europe Network de la Chambre de Commerce et le Cluster for Logistics. ■



## Témoignages d'entreprises



### ■ Hjoerdis Stahl, LuxairCARGO (exposante) Executive Vice-President

«La visite du ministre Krecké change l'attrait du salon. Nos clients ont été invités à rencontrer le ministre et l'intérêt que ce dernier a démontré pour le salon et le secteur de la logistique a été plutôt bien reçu. Nous avons eu des échanges intéressants. Munich est le plus grand salon de la logistique au monde et c'est la deuxième fois que LuxairCARGO y participe. Même si nous n'avons pas encore signé de contrat, nous avons établi de très bons contacts prometteurs. Nous sommes cinq personnes de LuxairCARGO sur le stand et chacun a son agenda bien

rempli. Nous sentons les signes d'une reprise économique par rapport à 2009, où nous étions en pleine crise. En 2011, le fret aérien et les aéroports sont au rendez-vous à Munich. LuxairCARGO sera présente pour la prochaine édition de ce salon... peut-être avec un stand commun regroupant les entreprises actives en matière de fret aérien, afin de mieux représenter le Luxembourg et augmenter sa visibilité... Nous y réfléchissons!»



### ■ Fernand Rippinger, CFL Cargo (exposant) CEO

«Munich est un des salons clefs de la logistique avec un public international. Les exposants et les visiteurs proviennent de tous les métiers, ce qui fait la particularité de ce salon. Il s'agit de la troisième participation pour CFL Cargo, mais c'est la première fois que nous sommes présents avec CFL Multimodal sur un stand commun. CFL Cargo a pour objet toutes les opérations ferroviaires de transport conventionnel de marchandises en trafic national et international. CFL Multimodal s'occupe des activités multimodales et logistiques liées au transport par rail

et par route de conteneurs maritimes et de caisses mobiles. Nous avons toujours des contacts très intéressants à Munich. Les acteurs présents sur ce salon recherchent des opérateurs ferroviaires et sont tous des experts. D'autre part, les volumes traités sont exceptionnels et on ne trouve cette clientèle qu'ici. Il est indispensable d'y être présent!»



### ■ Frank Reimen, Cargolux (exposant) président et CEO

«Le salon de Munich est l'un des salons les plus importants dans le domaine du cargo. Cargolux est présent dans 50 pays et compte 85 bureaux de représentation dans le monde. Nous sommes actifs dans le secteur du fret aérien depuis 40 ans. Le salon «Transport Logistik» a un format très attrayant pour Cargolux en particulier et les acteurs du domaine de l'aviation en général. Nous y retrouvons non seulement des représentants des aéroports et des compagnies aériennes, mais également et surtout des représentants de nos clients sur un même

site. Sur le stand, une vingtaine de personnes se relaient en permanence. Nous ne sommes pas à Munich uniquement pour acquérir de nouveaux clients. Il s'agit avant tout pour nous de faire le point sur les attentes et l'évolution du secteur. L'ambiance est très conviviale et cela nous permet d'approfondir certaines relations et différents sujets. Nous avons apprécié la visite du ministre Jeannot Krecké sur le stand de Cargolux. Nos collaborateurs et nos clients ont été ravis de pouvoir s'entretenir avec lui.»



### ■ Christian Cigrang, Compagnie Luxembourgeoise de Navigation, Cobelfret (exposant) CEO de Cobelfret Group

«Cobelfret Group compte 1.800 employés à travers le monde, dont 67 actuellement au Luxembourg. CLdN Cobelfret est en grande partie active dans le secteur du transport maritime des matières premières, le «vrac sec»: charbon, minerais de fer et bauxite pour l'essentiel. Dans ce secteur d'activité particulier, les vraquiers de CLdN Cobelfret ne suivent pas des lignes régulières, mais parcourent le monde en fonction des demandes de l'industrie avec, comme points de départ principaux

les pays exportateurs de matières premières (le Brésil, l'Australie...) et, comme destinations, les pays industrialisés grands consommateurs de ces matières premières (Etats-Unis, Canada, Europe, Japon) ou les pays émergents (principalement la

Chine). La deuxième grande activité de CLdN Cobelfret est le «transport roulier». Ces bateaux transportent des unités qui sont des conteneurs, des semi-remorques, des gros équipements (matériel roulant) et des voitures neuves. Nous exploitons huit terminaux en Europe.

Il s'agit de notre première participation à Munich avec l'impact que cette présence implique au niveau marketing. Nous avons été honorés par la visite du ministre Krecké et nous avons également été mis en contact avec le président du port de Rotterdam. Ce salon de la logistique est LE salon de référence. Les clients et les partenaires sont tous là et il est très facile de les rencontrer tous sur quelques jours seulement. C'est l'un des gros avantages de ce salon!»



■ **Thierry Clement (à gauche) et Nicolas Tutelaire, NIZI International (visiteurs) Logistics Manager Trucking et Logistics Manager Shipping**

«Nizi International a son siège au Grand-Duché de Luxembourg et des bureaux de représentation en Europe, aux Etats-Unis, en Amérique Latine et en Asie. Notre société est active dans le trading et la distribution de matières premières, la fonderie, l'aciérie et les métaux non-ferreux. Nous avons suivi une formation très utile sur les Incoterms à la Chambre de Commerce et c'est la deuxième fois que nous partons avec la Chambre de Commerce à Munich. Nous sommes très satisfaits

de l'organisation. Il faudrait prolonger cette visite accompagnée d'une journée, pour pouvoir être en mesure de rencontrer toutes les personnes que nous souhaitons voir et rechercher de nouveaux partenaires! Ils sont tous là... Tous les pays sont représentés et cela facilite grandement notre travail de prospection. Nous avons eu des contacts intéressants avec un transporteur tchèque, ainsi que plusieurs rencontres avec des partenaires pour des réunions de travail. Nous avons également été mis en relation avec d'autres acteurs potentiels, qui ne sont pas encore présents avec un stand. Sans oublier les contacts toujours productifs et enrichissants au sein même de la délégation luxembourgeoise. Ils nous permettent d'approfondir le réseau. Le bilan de cette journée est vraiment très positif.»

17-20 mai 2011

## Le concept *b2fair* a conquis le Maroc

Cette année, et pour la toute première fois, l'Enterprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce a organisé la convention d'affaires *b2fair* dans le cadre des salons professionnels SisteP-Midest/Mima qui se sont déroulés du 17 au 20 mai au Parc des Expositions de Casablanca (OFEC), au Maroc. Cette manifestation émane de la savante fusion entre SisteP-Midest, un des salons phares de la sous-traitance industrielle marocaine qui s'adresse aux entreprises actives dans les secteurs de la transformation des métaux, l'usinage, le plastique, les matériaux composites, l'électronique, les microtechniques, le traitement de surface, le conseil et design, les services et autres activités connexes, et Mima, exposition internationale de machines et services pour l'industrie au Maroc, organisée dans le but de répondre aux besoins du marché et à une demande

croissante en termes d'équipements industriels comme les machines-outils, les équipements pour la fonderie et la métallurgie, la transformation des plastiques et élastomères, la réalisation de cartes électroniques, ou encore les fournitures industrielles standards.

Ainsi, les salons ont rassemblé plus de 300 sous-traitants en provenance du Maghreb, d'Europe, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Afrique. Cette initiative a permis de proposer aux participants des produits, services et technologies complémentaires, résultant en une synergie productive et permettant aux entreprises de connaître l'expertise, le savoir-faire et les innovations nécessaires pour renforcer leur compétitivité dans ce segment bien spécifique. Toutes ces actions se sont déroulées dans le cadre de l'événement global Emergence Industrie, inscrit dans un vaste mouvement de transformation de l'économie et de l'industrie au Maroc.

Tout au long de l'événement, de nombreuses conférences et réunions ont mis en avant les métiers et l'expertise des professionnels nationaux et internationaux présents, et ont dressé un état des lieux de l'avancement de la politique industrielle ambitieuse lancée au Maroc. A travers un grand Forum international, les salons se sont particulièrement penchés sur les liens étroits qui se tissent actuellement entre le Maroc, l'Europe, le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest et les Pays Arabes.

Au programme également, les rencontres d'affaires *b2fair*, axées sur les partenariats entre sous-traitants et donneurs d'ordres, ont eu lieu au cours des 4 jours de la manifestation.

■ ***b2fair* – Un concept qui dépasse les frontières**

*b2fair* – Business to Fairs, en étroite collaboration avec Reed Exposition

Être bien  
vous va  
si bien.



binsfeld

Vous êtes bien et cela se voit. Le confort d'une habitation bien chauffée ou climatisée, la volupté d'un bain à bonne température, être bien est un plaisir au quotidien. Pour vous, nous avons la passion de l'eau et de l'air. Depuis 1911.



**RECKINGER**

AIR & EAU • DEPUIS 1911

tél.: (+352) 55 42 42 | fax: (+352) 57 02 62 | [www.reckinger-alfred.lu](http://www.reckinger-alfred.lu)

études montage dépannage maintenance | chauffage sanitaire ventilation climatisation électricité

France et BNSTP (Bourse Nationale de Sous-traitance et de Partenariat), a étendu pour la toute première fois son concept de rendez-vous d'affaires à Casablanca. L'objectif principal de cette plate-forme de coopération internationale consistait à cultiver des liens stratégiques entre les sociétés en provenance de l'Union européenne et du Maghreb en vue de promouvoir et de renforcer le commerce bilatéral entre ces régions et de permettre aux participants un nombre accru de rendez-vous potentiels lors de la manifestation pour établir des relations d'affaires durables.

Ainsi la plate-forme de rencontres *b2fair* a rassemblé sur ces salons plus de 120 entreprises en provenance de 12 pays tels que la France, le Portugal, la Hongrie, la Turquie, la Tunisie, le

Mali ou encore le Sénégal. Au cours de la manifestation, près de 820 rendez-vous d'affaires ont en effet été organisés, permettant tant aux visiteurs qu'aux exposants de trouver de nouveaux partenaires d'affaires qualifiés issus des nombreux pays représentés lors de l'événement et de partager leurs expériences au niveau international.

#### ■ Une délégation luxembourgeoise fait le déplacement à Casablanca

À l'occasion de la visite accompagnée aux salons Sistep-Midest/Mima organisée par l'Enterprise Europe Network de la Chambre de Commerce de Luxembourg, 8 entrepreneurs luxembourgeois avaient fait le déplacement au Maroc. Sur place, la délégation luxembour-

geoise a eu l'occasion de rendre visite aux nombreux exposants nationaux et internationaux présents sur les salons et de s'informer sur leurs métiers, leur savoir-faire, et surtout sur les dernières innovations. Au programme également, les participants luxembourgeois ont eu l'opportunité d'avoir des rendez-vous d'affaires sur place, sur la plate-forme de rencontres *b2fair*, en suivant un planning de rencontres individuel qui leur avait été organisé au préalable. Pour la plupart habitués au marché des Pays Arabes, les entrepreneurs luxembourgeois ont été satisfaits des résultats de leur participation et en particulier des contacts noués lors du salon. ■

Pour de plus amples renseignements:

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg – Enterprise Europe Network – Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Sabrina Sagramola/Singh Amrita

Tél.: (+352) 42 39 39-370 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: [b2fair@cc.lu](mailto:b2fair@cc.lu)

25 mai 2011

## La protection des données personnelles, un avantage compétitif pour les entreprises

L'Enterprise Europe Network-Luxembourg de la Chambre de Commerce a organisé, le mercredi 25 mai 2011 dans les locaux de la Chambre de Commerce, une conférence portant sur «La protection des données personnelles: défis, enjeux et limites». Cette conférence s'inscrivait dans la continuité de la consultation publique lancée par la Commission européenne sur la protection des données personnelles dont les résultats ont clairement montré le manque

d'information des PME en la matière. Dès le départ, la protection des données personnelles a été placée dans le contexte de la nouvelle «société électronique», un enjeu de taille pour les entreprises, au service du rôle compétitif qu'elles entendent jouer, car toute gestion approximative de l'information peut se révéler néfaste et dévastatrice pour leur image et leurs résultats, notamment face à l'évolution des pratiques commerciales et à la mondialisation accrue des échanges.

#### Une réforme du droit européen de la protection des données, en route

Mieux encadrer ce droit fondamental résulte du constat de l'importance croissante de cette thématique face aux changements de société générés par l'usage de l'Internet. C'est dans ce contexte que Nicolas Dubois, administrateur auprès de la Direction Générale Justice, Unité «Protection des Données» de la Commission européenne, a rappelé que la Commissaire européenne Viviane Reding en charge de la Justice, a inscrit



**160 participants ont été sensibilisés à accroître leur vigilance en matière de traitement des données personnelles**

la protection des données comme la première priorité de sa mandature. S'il est vrai que la directive 95/46/CE<sup>1</sup> dont le but était de réduire les divergences entre les législations nationales afin de lever tout obstacle à la libre circulation de ces données à l'intérieur de l'Union européenne, a constitué jusqu'à aujourd'hui le texte de référence au niveau européen, il est à présent nécessaire d'envisager une réforme du droit européen de la protection des données. Cette réforme devrait s'attacher d'une part, à renforcer les droits des personnes, à simplifier le Marché intérieur (en assurant une plus grande cohérence des législations nationales, une plus large couverture des aspects de police et de justice et une coordination européenne renforcée), d'autre part.

### **Une priorité: alléger les formalités administratives des entreprises**

Pour les entreprises, la pierre angulaire reste cependant la nécessité de limiter d'une manière générale, les formalités administratives dont elles doivent

s'acquitter. M. Dubois a estimé que les entreprises devraient se concentrer sur les traitements des données à risque et, à l'inverse de ce qui se passe actuellement, donner lieu à davantage de contrôles ex post. Pour les entreprises d'une certaine taille, la désignation d'un délégué à la protection des données constitue selon lui, non seulement un exemple de bonne pratique mais également le point pivot grâce auquel il serait possible de limiter le risque de mise en cause de leur responsabilité.

### **De l'importance d'une bonne gouvernance...**

La séance inaugurale qui a vu se succéder orateurs et entreprises, dans le cadre de témoignages d'entreprise, a été ponctuée par un message commun, l'importance pour les entreprises de mettre en place des politiques ou des stratégies de protection des données, une clef indispensable pour gagner la confiance des clients, des utilisateurs et des tiers. Ce problème s'avère particulièrement sensible dans le cadre des

transferts de données se dirigeant vers des pays tiers (hors Europe) qui n'ont pas encore souscrit à l'Accord Safe Harbour<sup>2</sup>. A l'inverse de ce qui se passe entre Etats membres de l'Union européenne, ces transferts de données sont soumis à des dérogations et ne permettent pas de bénéficier d'une sphère de sécurité ou d'un niveau de protection adéquat(e)<sup>3</sup> comparable à ce que garantit le droit communautaire.

Ainsi, M. Lommel, président de la Commission Nationale de la protection des données (CNPd), s'est particulièrement attaché à démontrer, dans un contexte de globalisation impliquant pour les entreprises, des flux de données massifs, les enjeux et avantages d'une bonne gouvernance. Celui-ci a plaidé en faveur du principe d'«Accountability» (ou encore en anglais d'«Organized compliance»), qui consiste pour une entreprise non seulement à assurer, mais à organiser la mise en conformité réglementaire des données. Mais comment définir une bonne gouvernance? Selon M. Lommel, en dehors

<sup>1</sup> Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil, du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

<sup>2</sup> Accord connu sous le nom du protocole dit de «Safe harbour», en date du 26 Juillet 2000 entre les Etats-Unis et l'Union européenne. En ce qui concerne le transfert vers des pays non membre de l'Union Européenne, le principe retenu par la directive est que le transfert des données ne peut être autorisé que si «le pays tiers en question assure un niveau de protection adéquat».

<sup>3</sup> Cf. article 18 de la loi du 2 août 2002 sur la protection des données

des formalités administratives nationales qu'une entreprise doit accomplir et qui visent essentiellement aujourd'hui les déclarations préalables de traitement par notifiées à l'autorité nationale, il est important qu'une entreprise souscrive, voire, apporte des garanties appropriées, par le biais d'une charte de protection des données ou d'un code de bonne conduite, qui généralement reflète la culture de l'entreprise ou du groupe.

### Les bonnes pratiques, sésame de la confiance numérique

Thierry Fromes, General Manager auprès de Microsoft Luxembourg et Steve Kenny, Head of EU Privacy auprès du Groupe E.Bay, rejoignant les propos de M. Lommel ont chacun exposé la manière dont leur entreprise a su gagner la confiance numérique de leurs utilisateurs. Selon eux, il s'agit concrètement de faciliter la gestion des données personnelles, par l'installation de systèmes dans leurs structures informatiques, leur permettant par le biais de contrôles, d'avertissements et de rappels d'obligations déclaratives, de gérer les «accidents» (fuites de données) ou de les anticiper. A cet égard, le groupe E.Bay semble avoir poussé plus avant la mise en place du principe d'«Accountability», dépassant les normes de conformité classiques («Standard Corporate Rules») en vigueur dans les entreprises. En effet, pour les transferts de données opérés à l'échelle internationale E.Bay a défini des «Binding Core Principles» contrôlés par la CNPD. Ces principes définissent des normes de protection communes pour les infrastructures de toutes les installations et entités du groupe, ce qui est par conséquent avantageux en termes de flexibilité géographique et de sécurité juridique.

### Protection des données: des droits de la personne aux obligations du responsable du traitement

A l'instar des autres orateurs, M<sup>e</sup> Elisabeth Guissart, associée auprès du Cabinet Allen & Overy, a rappelé que

la collecte, l'enregistrement des données qui passe par leur traitement ou leur exploitation, jusqu'à la transmission à des tiers, devait s'effectuer dans le respect de règles strictes définies dans la loi du 2 août 2002 tel que modifiée<sup>4</sup> portant transposition de la directive 95/46/CE et dont le contrôle est assuré par la CNPD<sup>5</sup>. En d'autres termes, celui qui traite des données concernant une autre personne doit respecter certains principes et s'acquitter de certaines obligations. Ainsi, la mise en conformité, la transparence et la sécurité ainsi que les notifications ou demandes d'autorisations de traitement des données sont les 4 principes, que doit respecter toute entreprise soucieuse de protéger les données de tiers.

### De l'utilité de différencier le responsable du traitement des données et le sous-traitant

En termes d'obligations, M<sup>e</sup> Guissart a notamment rendu attentives les entreprises à l'importance de clairement identifier et distinguer entre les deux fonctions qui emportent des obligations différentes. En effet, il serait erroné de croire qu'une entreprise pourrait échapper à sa responsabilité au motif qu'elle confie le traitement des données de tiers à un sous-traitant. En effet, le fait de localiser des données auprès d'un tiers est déjà considéré comme de la sous-traitance. Le sous-traitant se limite à exécuter le traitement des données, sur base des instructions qu'il reçoit du responsable du traitement, lequel est le garant et le responsable en dernier ressort de la sécurité des données<sup>6</sup>.

### Surveillance de l'usage par le salarié des outils électroniques à des fins privées dans l'entreprise: prudence!

En l'état actuel, la jurisprudence du droit du travail a de plus en plus tendance à réfuter la défense d'entreprises constituée au moyen de preuves s'appuyant sur ou retraçant une correspondance du salarié au travers de courriels. En effet, ce moyen de preuve est a

priori considéré comme illégal. En cas de doute, il est recommandé d'adresser une demande d'autorisation préalable à la CNPD. En outre, toute surveillance illégale peut faire l'objet de sanctions pénales. C'est pourquoi, afin d'éviter toute infraction, il convient d'observer certaines règles de prudence, surtout lorsque l'entreprise n'a pas mis en place en interne des mécanismes de protection adéquats (Charte de bonnes pratiques, Code de bonne conduite), car seuls quelques cas de surveillance sont reconnus légitimes par la CNPD.

### La protection des données dans les banques: pragmatisme ou miroir aux alouettes?

Dans le cadre d'un atelier consacré aux «Nouveaux défis du secteur financier, obligations de transparence et sécurisation des données», le témoignage de la banque HSBC Securities Services S.A. Luxembourg a permis de mettre en lumière les procédures protégeant les données des clients et celles des employés de la banque (par exemple, la sécurisation des données transitant par les serveurs HSBC et l'encrytage des courriels d'information à des destinataires hors groupe). Ce témoignage a également été l'occasion de souligner la nécessité pour elles de recourir à un nombre croissant d'experts en la matière et de faire état des contraintes imposées par les réglementations nationales et internationales, lesquelles ne prennent pas toujours en compte les réalités opérationnelles et les effets de la globalisation.

M. Rüdiger Jung, Membre du Comité de Direction de l'ABBL qui avait choisi d'axer sa présentation sous le titre «*la protection des données dans les banques entre MIFID<sup>7</sup> et contraintes budgétaires des Etats*», s'est attaché à clarifier les responsabilités face à la mise en cause systématique des banques par rapport à leurs engagements de protéger les données de leurs clients. En raison de leur rôle d'intermédiaire, elles doivent en matière de protection des données,

<sup>4</sup> Loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel

<sup>5</sup> Protection des données et vie privée – Les 10 commandements de la Protection des données personnelles – Commission Nationale de la Protection des Données

<sup>6</sup> Articles 21 et 22 de la loi du 2 août 2002 telle que modifiée relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel

<sup>7</sup> La directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiant les directives 85/611/CEE et 93/6/CEE du Conseil et la directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 93/22/CEE du Conseil (en anglais: MiFID, Markets in Financial Instruments Directive)

se mesurer à des contraintes contradictoires, source de conflits d'intérêt.

Vis-à-vis des autorités publiques, les banques sont soumises à des exigences de transparence de plus en plus contraignantes (relation verticale entre le citoyen et le Gouvernement). C'est le cas en matière fiscale où l'Etat exerce son contrôle par le biais de l'échange automatique de données financières concernant les particuliers, en présence d'un élément d'extranéité. Par ailleurs, l'accès aux informations concernant le contribuable est aujourd'hui grandement facilité par la possibilité d'effectuer sa déclaration fiscale sur Internet. En outre, les engagements des professionnels du secteur financier en matière de secret bancaire et de respect de la vie privée des clients ont été récemment mis à mal par l'échange automatique d'informations financières qui aboutit quasiment à faire peser une présomption de fraude fiscale sur chaque citoyen. De même, les obligations de lutte anti-blanchiment connaissent des limites, lorsqu'il s'agit de mettre en balance la poursuite d'activités criminelles et leurs auteurs, avec les exigences du secret bancaire et la nécessité de préserver la confidentialité des données.

Par ailleurs, les clients des banques (relations horizontales) placent en elles une confiance pratiquement illimitée s'agissant de préserver la confidentialité des données qu'ils leur confient ce qui, en contrepartie implique l'obligation de les tenir informés, obligation génératrice de charges et des coûts administratifs de plus en plus lourds, pourtant incontournables. C'est par exemple le

cas de l'«écrémage» de carte de crédit<sup>8</sup>, dans le cadre de l'Internet banking, lors de la passation d'ordres de bourse<sup>9</sup> donnant lieu à l'enregistrement d'entretiens téléphoniques, de cryptage des données – clients ou encore lorsque les banques doivent procéder à des tests réguliers de leurs systèmes informatiques et de sécurité. Ainsi, selon M. Jung, la menace en matière de sécurité des don-

nées provient davantage des autorités publiques tentées d'enfreindre les règles qu'elles ont établies et, du citoyen vers lequel un véritable effort de sensibilisation et d'éducation à l'outil informatique devrait être réalisé, que des banques qui elles se limitent à respecter des obligations qui leur sont imposées.



Pour de plus amples renseignements:

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg – Enterprise Europe Network – Luxembourg**  
7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Joëlle Benguigui/Anne-Cécile Achten

Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu)

<sup>8</sup> Ecrémage: Vol des informations d'identification bancaire, lorsque les informations numériques sont contenues dans la bande magnétique de la carte ou lorsque le PIN de la carte est obtenu numériquement

<sup>9</sup> Obligations de bonne exécution énoncées par la directive MIFID

29-30 juin 2011

## Consense: le rendez-vous de la construction durable

Cette année, les rencontres d'affaires *b2fair* seront organisées, pour la première fois, à l'occasion du congrès et salon Consense à Stuttgart et dans le cadre du projet européen STOP4Business (Sustainable Technology offers Prospectiveness 4 Business), un projet qui accorde une attention particulière au développement des technologies et services durables dans les secteurs de la construction et de l'environnement.

Consense regroupe un salon professionnel, ainsi qu'un congrès proposant des conférences et workshops théma-

tiques autour de la construction durable. 90 exposants présenteront les dernières tendances dans le secteur des matériaux, équipements et techniques de construction, des bâtiments préfabriqués, de l'automatisation, de l'éclairagisme, des techniques sanitaires et de chauffage, de la climatisation, des énergies régénératrices, de l'aménagement intérieur, de l'architecture, de l'immobilier, ainsi que d'autres activités et services liés au domaine de l'éco-construction et du développement durable. En 2010, près de 2.000 visiteurs professionnels ont participé à Consense.

Cette initiative permettra aux entreprises participantes de nouer de nouveaux contacts et d'établir des relations d'affaires durables par le biais de contacts de qualité et sur mesure planifiés avant votre participation au salon même. Ainsi, ce service de networking professionnel vous permettra non seulement d'optimiser votre temps passé sur place, mais aussi d'étendre votre réseau de partenaires qui, sans cette plate-forme B2B, vous resteraient difficilement accessibles.

**Vous trouverez de plus amples informations relatives à la manifestation Consense, ainsi qu'aux rencontres d'affaires *b2fair* sous [www.messe-stuttgart.de/consense](http://www.messe-stuttgart.de/consense) ou encore à partir de notre site web officiel [www.b2fair.com/consense2011](http://www.b2fair.com/consense2011). Pour faciliter votre déplacement, un voyage clé en main vous est proposé au départ de Luxembourg**

**Pour de plus amples renseignements ou en cas d'intérêt de votre part à vous joindre à la visite proposée, veuillez contacter: Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

**Enterprise Europe Network – Luxembourg – 7, Rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg**

**Personne de contact: Andreja Wirtz – Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu)**

15-18 septembre 2011

## Istanbul Packaging Fair – la vitrine internationale des emballages produits en Turquie

Les développements récents et novateurs en matière de conception d'emballages écologiques ont renforcé l'essor de ce secteur en Turquie, afin de répondre aux besoins résultant des évolutions démographiques, comme notamment la croissance de la population et de son niveau de vie, l'urbanisation rapide et la diversification des biens consommables. De plus, l'augmentation des exportations de produits turcs vers ses pays voisins, ainsi que vers l'Union européenne, explique également un besoin plus élevé en produits d'emballage.

Au cours des trois dernières années, l'industrie de l'emballage a connu une croissance moyenne de 10 % par année, avec une consommation annuelle autour de 3,5 millions de tonnes, dont 30 % d'emballages flexibles, 22 % d'emballages en métal, 20 % en plastique, 13 % en bois et 8 % en verre. En 2009, les emballages en plastique ont représenté la part la plus importante en matière d'exportation.

La Turquie compte actuellement autour de 5.000 entreprises spécialisées dans la fabrication d'emballages dont la plupart sont des petites et moyennes entreprises. Le nombre d'entreprises cer-

tifiées ISO croissant rapidement, la Turquie se montre à la hauteur des standards mondiaux de qualité et s'applique à suivre les tendances ainsi que les réglementations nationales et internationales. Entre 2007 et 2009, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France ont été les principaux partenaires commerciaux de la Turquie dans ce secteur spécifique.

En 2010, 995 entreprises de 32 pays ont exposé leurs produits et services au salon Istanbul Packaging Fair. Plus de 38.000 professionnels, provenant de 70 pays et notamment des pays limitrophes, de l'Allemagne et de l'Europe du

Sud-ouest, ont visité l'exposition. Les exposants et visiteurs professionnels sont majoritairement issus de l'industrie agro-alimentaire, de l'industrie de l'emballage ou encore du traitement de plastique. Les secteurs principaux représentés

en 2011 seront les machines d'emballages, la production d'emballages, les procédures, technologies et matériaux complémentaires d'emballage, le stockage, le recyclage et la récupération, ainsi que les services liés au secteur.

Dans le cadre de ses activités d'Enterprise Europe Network – Luxembourg, le Département International de la Chambre de Commerce proposera un voyage collectif clé en mains aux entreprises intéressées. ■

Pour de plus amples renseignements: **Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**  
**Département International – Enterprise Europe Network – Luxembourg**  
7, Rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg  
Personnes de contact: **Andreja Wirtz/Sabrina Aksil**  
Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu)

13 octobre 2011

## Le Salon à l'Envers, un rendez-vous incontournable

Comme chaque année, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, dans le cadre de ses activités d'Enterprise Europe Network-Luxembourg, vous invite à participer à la 16<sup>e</sup> édition du Salon à l'Envers qui se déroulera le 13 octobre 2011, place André Malraux à Thionville. Les entreprises de la Grande Région ont la possibilité de participer en tant que donneurs d'ordres (acheteurs) ou fournisseurs (visiteurs). Créé en 1996, par Entreprendre en Lorraine Nord, le Salon à l'Envers permet une mise en relation particulière, entre offre et demande où pour une fois le visiteur n'achète pas mais vend et où le commercial peut nouer autant de contacts pendant

cette journée qu'en plusieurs mois. Ainsi à l'inverse des autres salons, le Salon à l'Envers met en avant des donneurs d'ordres qui expriment leurs besoins en terme de prestations de services et des visiteurs qui offrent des solutions aux exposants...d'où l'appellation «à l'Envers». Cette année le thème retenu comme fil rouge sera celui de «l'apprentissage à l'enseignement supérieur, de véritables filières professionnelles en Lorraine». Comme l'année dernière, un espace sera spécifiquement dédié à l'éco-construction ou la construction durable. De plus, le salon accueillera un espace dédié à des artistes peintres de la Grande Région. Ce salon constitue pour les entreprises luxembourgeoises et régio-

nales une plate-forme de rencontres B2B entre donneurs d'ordres et fournisseurs de la Grande Région. En 2010, le salon a réuni plus de 1.400 participants et 168 donneurs d'ordres qui ont présenté leur société et exprimé leurs besoins en termes d'achats. Les donneurs d'ordres, dont 43 % venaient pour la première fois, ont établi plus de 5.000 contacts avec les visiteurs, ce qui constitue un nouveau record après celui de 2009.

Si vous souhaitez participer à ce salon comme visiteurs ou exposants, nous vous invitons à remplir et à nous renvoyer le bulletin suivant avant le 22 juillet 2011: ■

**Salon à l'Envers 2011 – Merkur Juin 2011** • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_  
Nom: \_\_\_\_\_  
Prénom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Code postal/localité: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Fax: \_\_\_\_\_  
E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

- souhaite participer en tant qu'exposant (donneur)  
 souhaite participer en tant que visiteur (fournisseur)

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**  
Département International  
**Enterprise Europe Network – Luxembourg**  
L-2981 Luxembourg  
Personnes de contact:  
Sohrab Ziai/Carmen Beyerle/Lihan Deng  
Tél.: (+352) 42 39 39-372/378/333 • Fax: (+352) 43 83 26  
E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu)

18-22 octobre 2011

## Au b2fair Fakuma à Friedrichshafen, le plastique c'est fantastique!

**L**e salon Fakuma, qui se déroule tous les deux ans à Friedrichshafen en Allemagne, est connu comme étant le premier salon dédié au traitement de matière plastique au niveau européen, et met notamment l'accent sur le moulage par injection, ainsi que sur la technique de l'extrusion.

En 2009, dans le cadre de son 20<sup>e</sup> anniversaire, Fakuma a regroupé quelque 1.500 exposants de 30 pays qui ont présenté les dernières tendances

dans le secteur des technologies, machines, outils, matières premières et équipements pour le traitement du plastique. En 2009, plus de 37.000 visiteurs professionnels provenant de plus de 90 pays ont visité ce salon professionnel.

De par son caractère international, le salon Fakuma représente une plateforme idéale pour les professionnels du secteur souhaitant établir des partenariats commerciaux et technologiques avec des entreprises européennes

et internationales. Ainsi, une convention d'affaires b2fair sera organisée le 20 octobre dans le cadre de cette initiative, ayant pour but de permettre aux entreprises de pénétrer de nouveaux marchés.

Dans cette perspective et afin de faciliter votre déplacement, une visite accompagnée en bus au départ de Luxembourg est proposée par l'Enterprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce. ■

Pour se joindre à ce voyage collectif ou pour recevoir de plus amples renseignements:  
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg – Département International  
Enterprise Europe Network – Luxembourg – 7, Rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Andreja Wirtz

Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu)

20-21 octobre 2011

## 10<sup>e</sup> anniversaire des Partnership Days Istanbul: le rendez-vous de la communauté de la sous-traitance à ne pas manquer

**L**a 10<sup>e</sup> édition des «Partnership Days» qui sera organisée les 20 et 21 octobre 2011 à Istanbul offrira une plate-forme idéale aux sous-traitants turcs voulant développer leurs activités à l'international et aux donneurs d'ordre du monde entier souhaitant établir une coopération avec des entreprises industrielles de la région eurasiennne.

Les Partnership Days sont organisés par le Turkish Subcontracting and Partnership Exchange (TSPX), une association établie sous le patronage de la Chambre de Commerce d'Istanbul, en collaboration avec UNIDO (United National Industrial Organization). Elle

regroupe 2.500 membres de la Chambre de Commerce d'Istanbul, dont 86 % sont des PME. Ces entreprises sont nombreuses à déjà avoir étendu leurs activités sur des marchés étrangers et à détenir des certificats de qualité reconnus au niveau international.

Les sous-traitants participant aux journées de rencontres proposées sont spécialisés dans le traitement de métal, le forgeage, la machinerie, le formage de tôles, le moulage par extrusion, l'alliage d'aluminium, l'alliage de zinc, l'alliage de cuivre, la manufacture de fils et de cambrures, le moulage, le traitement de surfaces, l'injection plastique, la métallurgie des poudres, les équipe-

ments électriques et électroniques, les produits en caoutchouc, les produits en verre et le laminage.

Les «Partnership Days» représentent une opportunité unique pour établir des partenariats durables avec des sous-traitants provenant de Turquie. En 2010, 32 donneurs d'ordre ont eu l'occasion de rencontrer près de 300 sous-traitants et, au total, quelque 900 rendez-vous ont été organisés. Les donneurs d'ordres internationaux qui se rendent à Istanbul à cette occasion sont principalement issus des secteurs de l'automobile, des applications domestiques, de l'industrie du fer et de l'acier, de la machinerie, de l'aviation, de l'énergie, de la télé-

communication, de la construction, de l'électricité et de l'électronique ainsi que de l'industrie de la défense.

Pour autant qu'un intérêt suffisant soit manifesté de la part des entreprises luxem-

bourgeoises, un voyage collectif pourra être organisé par la Chambre de Commerce dans le cadre de cette initiative.

Si vous êtes intéressé par une participation à la 10<sup>e</sup> édition des «Partnership

Days», nous vous remercions à l'avance de bien vouloir nous retourner le coupon réponse ci-dessous.

## 10<sup>e</sup> anniversaire des Partnership Days Istanbul – Merkur Juin 2011 • à remplir en lettres majuscules

Raison sociale: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Est intéressé par une participation aux «Partnership Days» à Istanbul et souhaiterait recevoir les documents d'inscription

Est intéressé par une participation aux «Partnership Days» ainsi que par un voyage collectif et souhaiterait recevoir les documents d'inscription

Formulaire à retourner à:

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
Département International  
**Enterprise Europe Network – Luxembourg**

L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Andreja Wirtz/Sabrina Aksil

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

15-18 novembre 2011

## En avant pour le **b2fair** au salon Midest Paris, premier salon mondial de la sous-traitance industrielle

**b**2fair – Business to Fairs, en étroite collaboration avec Reed Expositions France, lance pour la première fois ses activités de match-making lors de la 41<sup>e</sup> édition du salon Midest, le salon leader dans le domaine de la sous-traitance industrielle, qui se déroulera à Paris du 15 au 18 novembre 2011. Cette plate-forme de coopération professionnelle et internationale a été envisagée par les organisateurs dans le but de faciliter et de renforcer davantage le commerce et le développement bilatéral au sein de la communauté sous-traitante en Europe et au-delà.

Midest est connu comme étant l'un des lieux clés au niveau mondial pour

les sous-traitants industriels internationaux et est organisé avec l'objectif de former un point de rencontre unique représentant l'offre et la demande au sein du secteur de la sous-traitance. Ce salon professionnel renommé est un parfait lieu de marché, où des partenariats sont forgés et de nouvelles technologies sont explorées pour offrir aux fabricants, fournisseurs et assembleurs de composants la chance d'interagir avec des fournisseurs de solutions dans les domaines du traitement de métal et de plastique, des équipements électroniques et des services industriels. Midest offre une gamme complémentaire de produits, services et technologies qui créeront

des synergies fructueuses permettant aux fabricants de découvrir de l'expertise, du savoir-faire et des technologies innovantes allant à la rencontre de leurs besoins pour augmenter leur compétitivité. Midest 2010 a attiré 1.710 sous-traitants, de la PME au leader de marché industriel, provenant de 37 pays et spécialisés dans le traitement de métal et de plastique, les matériaux en caoutchouc et composites, les équipements électroniques et électriques, les micro-techniques, le traitement de surfaces et finitions, les fixations industrielles et les services à l'industrie. Le salon a également accueilli 40.424 visiteurs professionnels provenant de 74 pays.

## ■ La sous-traitance dans l'Union européenne

La sous-traitance apporte des avantages significatifs au monde des affaires. Elle stimule l'économie grâce à l'échange professionnel entre entreprises. En Europe, les activités de sous-traitance sont les plus élevées dans le secteur de la construction tandis que d'autres secteurs économiques importants comprennent le transport, la communication, les services aux entreprises et la fabrication. La sous-traitance est actuellement une stratégie clé dans les affaires et elle est systématiquement intégrée dans de nombreuses entreprises. Autour de 3,7 millions de PME dans l'Union européenne sont engagées en tant que sous-traitants et représentent 17 % des PME au niveau communautaire.

Un rapport publié en 2009 par la Commission européenne affirme que l'industrie sous-traitante a expérimenté, depuis le milieu des années 90, une série de nouvelles tendances et notamment le rôle croissant des fournisseurs dans la chaîne de valeur, la diminution du nombre de fournisseurs directs et l'intégration des fournisseurs entre eux-mêmes, une tendance signifiante vers l'internationalisation

et la mondialisation des chaînes de production, la croissance constante de l'importance de la proximité géographique des sous-traitants par rapport au donneur d'ordre principal, l'emploi croissant d'outils électroniques et l'augmentation de la pression que les donneurs d'ordre exercent sur les sous-traitants.

## ■ b2fair au Midest Paris

La bourse de coopération internationale *b2fair* fera partie intégrante du salon. L'événement *b2fair* aura pour objectif de faciliter des partenariats concrets au sein de la communauté sous-traitante. *b2fair* profitera de la présence d'exposants et de visiteurs de nombreux pays pour promouvoir le développement du commerce international au niveau global.

De plus, la plate-forme de rencontre professionnelle *b2fair* fournira une opportunité unique aux participants dans leurs démarches pour augmenter leur visibilité et leur participation aux marchés. Les mesures stratégiques que *b2fair* emploie sont les suivantes:

- promouvoir l'internationalisation entre les sous-traitants de l'Union européenne et au-delà;

- fournir un espace de rencontres efficace afin de soutenir les entreprises dans l'acquisition de nouveaux contacts professionnels et qualifiés;
- créer une plate-forme idéale d'échange d'expériences et de savoir-faire concernant des marchés ou des produits spécifiques pour développer de nouvelles technologies et compléter ainsi la mission et l'objectif de la foire.

## ■ Optimisez votre participation au Midest avec b2fair

Le succès d'un salon professionnel dépend essentiellement du nombre et de la qualité des contacts établis. Les salons de coopération servent de plate-forme idéale pour les petites et moyennes entreprises désirant élaborer des accords de partenariat technique ou commercial. La bourse de coopération *b2fair* au Midest est un programme international d'échanges professionnels, avec une approche multisectorielle adaptée aux besoins et aux exigences spécifiques des petites et moyennes entreprises et ayant pour but l'organisation et la coordination de rendez-vous d'affaires qualifiés avec les partenaires potentiels souhaités dans ce secteur spécifique. ■

Pour de plus amples renseignements: Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International – Enterprise Europe Network – Luxembourg

Unité de Coordination *b2fair* – 7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Sabrina Sagramola/Amrita Singh

Tél.: (+352) 42 39 39-370 – Fax: (+352) 43 83 26 E-mail: [midest@b2fair.com](mailto:midest@b2fair.com) – [www.b2fair.com/midest2011](http://www.b2fair.com/midest2011)



**2** labels d'origine pour mieux exporter vos produits



**DÉPARTEMENT INTERNATIONAL**

☎ (+352) 42 39 39 – 310      (+352) 42 39 39 – 360

@ [international@cc.lu](mailto:international@cc.lu)





Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

# BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

**E**n raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

## ■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

## ■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

## ■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche

- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

## ■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial.

Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Chambre de Commerce  
Enterprise Europe Network –  
Luxembourg**

Tél.: (+352) 42 39 39-333

Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu)

## OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société danoise, spécialisée dans la vente d'emballage plastique industriel B2B, recherche des producteurs d'emballages industriels en divers matériaux à l'exception du bois destinés aux secteurs agroalimentaire et pharmaceutique, afin de commercialiser ces produits sur le marché scandinave et d'Europe du Nord (EEN- 20110525038).
- 2 Société polonaise, spécialisée dans la production de meubles en bois pour enfants, recherche des distributeurs et propose également ses services comme sous-traitant (EEN-20110523007).
- 3 Société belge, spécialisée dans la production d'huile de colza pour le secteur alimentaire, recherche des distributeurs (EEN-20110520029).
- 4 Société italienne, spécialisée dans la vente de montres, recherche des fournisseurs de montres de marques différentes (EEN-20110520011).
- 5 Société allemande, spécialisée dans l'importation et la vente de produits alimentaires, propose ses services à des producteurs souhaitant vendre leurs produits alimentaires sur le marché allemand (EEN-20110520003).
- 6 Société serbe, spécialisée dans la production et la distribution d'aliments en conserve, recherche des distributeurs à l'étranger et propose ses services de distribution en Serbie (EEN- 20110519026).
- 7 Société espagnole, spécialisée dans la production d'échafaudages en aluminium, recherche des distributeurs (EEN-20110518014).
- 8 Société britannique, spécialisée dans la vente d'une installation de pointe dans le traitement des eaux usées, recherche des agents et distributeurs qui comprennent pleinement l'eau et les marchés locaux traitement des eaux usées (EEN-20110516030).

- 9 Société irlandaise, spécialisée dans le développement d'un logiciel d'optimisation du personnel permettant aux entreprises de mesurer le rapport personnel et performance financière, recherche des sociétés de conseil intéressées à développer une joint-venture (EEN-20110513034).
- 10 Société italienne, spécialisée dans la production de 20 sortes de bières artisanales sous trois différentes marques, recherche des distributeurs (EEN-20110512036).

**BON DE COMMANDE – BOA – Merkur Juin 2011** • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: \_\_\_\_\_

Numéro au RCS: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

 1     2     3     4     5     6

 7     8     9     10

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

Département International

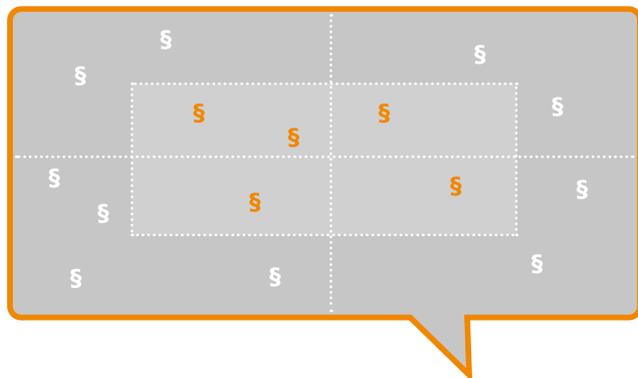
**Enterprise Europe Network – Luxembourg**

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-373 • Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

**156** avis annuels pour défendre  
les intérêts du monde économique


**DÉPARTEMENT AVIS  
ET AFFAIRES JURIDIQUES**

☎ (+352) 42 39 39 – 354

@ avis@cc.lu



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

# Textes européens

## publiés du 4 mai 2011 au 30 mai 2011

**E**nterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

Vous trouverez ainsi dans chaque édition du *Merkur* une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le

numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

### Communications publiées du 4 mai 2011 au 30 mai 2011

1	2011/C136E/01	Echange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière
2	2011/C 150/01	Avis de la BCE sur la réforme de la gouvernance économique dans l'Union européenne
3	2011/C 155/01	Avis de la BCE sur une proposition de règlement établissant des exigences techniques pour les virements et les prélèvements en euros
4	2011/C 159/05	Avis de la BCE sur une proposition de directive modifiant les directives 2003/71/CE et 2009/138/CE en ce qui concerne les compétences de l'autorité européenne des marchés financiers et de l'autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

### Décision publiée du 4 mai 2011 au 30 mai 2011

5	2011/278/UE	Règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit
---	-------------	--

### Directive publiée du 4 mai 2011 au 30 mai 2011

6	2011/51/UE	Modification de la directive 2003/109/CE afin d'étendre son champ d'application aux bénéficiaires d'une protection internationale
---	------------	---

### Règlement publié du 4 mai 2011 au 30 mai 2011

7	454/2011	Spécification technique d'interopérabilité concernant le sous-système «applications télématiques au service des voyageurs» du système ferroviaire transeuropéen
---	----------	---

**BON DE COMMANDE – Textes européens – Merkur Juin 2011** • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français     en allemand

en anglais     autre (à préciser) \_\_\_\_\_

1     2     3     4     5

6     7

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
Département International  
**Enterprise Europe Network – Luxembourg**  
L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26 • E-mail: een@cc.lu

Catalogue de formation du 2<sup>e</sup> semestre 2011

## Luxembourg School for Commerce: 24 nouvelles formations à la rentrée



Le 23 mai 2011, la Luxembourg School for Commerce, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, a présenté son catalogue «Formation Professionnelle Continue 2/2011». Pas moins de 24 nouvelles formations sont offertes dans les domaines «Marketing et communication», «Gestion et développement des ressources humaines», «Fiscalité», «Gestion comptable et financière», «Langues», «Economie» et «Management de la qualité et normalisation» ainsi que dans les secteurs «Horeca» et «Industrie».

Le développement de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises présuppose une mise à jour continue des connaissances et des compétences des salariés et des dirigeants d'entreprise. C'est pourquoi la Luxembourg School for Commerce, dans sa qualité d'offreur de formation à l'écoute des entreprises, propose aux entreprises des solutions de formation à forte valeur ajoutée. L'approche stratégique de la LSC pour le développement de son offre se traduit par un contact permanent avec les clients. Un autre point fort est la diversité de son offre. Ainsi, la LSC est non seulement compétente dans les domaines et les secteurs les plus divers, mais elle tient également compte des différents niveaux d'expertise des public-cibles. La déclinaison de l'offre selon 3 niveaux de qua-

lification (initiation, perfectionnement, expertise), permet de mieux orienter le client dans son choix. La flexibilité de son offre de formation est un troisième atout, tout comme la qualité des formateurs, spécialistes dans les matières qu'ils enseignent.

### ■ Rentrée 2011 – 24 nouvelles formations dans le catalogue «Formation Professionnelle Continue II/2011»

Le nouveau catalogue «Formation Professionnelle Continue II/2011» se caractérise notamment par le lancement de deux nouveaux domaines de formation à savoir «Economie» et «Management de la qualité et normalisation». De plus, on y découvre 17 nouvelles formations généralistes en «Marketing et communication», «Gestion et développement des ressources humaines», «Fiscalité», «Gestion comptable et financière», «Langues» et autres. L'offre de formation dans les secteurs Horeca et Industrie a également été renforcée, avec 6 nouvelles formations.

Pour la formation d'initiation «Gestion en ressources humaines», un nouveau programme de formation a été éla-

boré en concertation avec des experts en ressources humaines. Cette formation fournit aux participants les compétences techniques requises par le métier.

Par ailleurs, le programme d'apprentissage de la langue luxembourgeoise a été entièrement réorganisé. Il se divise dorénavant en 6 modules, dont les 4 premiers sont d'un côté adaptés aux personnes francophones et de l'autre côté à un groupe d'apprenants germanophones. Les compétences visées par les cours se basent sur le cadre européen commun de référence pour les langues.

Un autre cycle de formation qui peut être mis en évidence est la formation «Maîtriser les enjeux du marketing et de la communication», développée en collaboration avec la Markcom et dont les différents modules sont dispensés par des experts du secteur.

En dehors des nouvelles formations professionnelles continues certifiantes, une nouvelle formation diplômante est à l'affiche. Il s'agit d'un bachelor en «Banking and Finance», second produit résultant du partenariat de la LSC avec la FOM-Hochschule für Ökonomie und Management. Ce bachelor d'une durée de 7 semestres s'adresse à des actifs professionnels qui peuvent suivre ce cursus académique en dehors de leurs heures de travail.

Le nouveau catalogue peut être commandé auprès de la LSC par téléphone (+352) 42 39 39-220 ou par e-mail: [info@lsc.lu](mailto:info@lsc.lu).

L'offre en matière de formation professionnelle continue de la LSC est complétée par le catalogue de la plateforme commune avec la Chambre des Métiers et l'OLAP. S'y ajoute le master en «Management de la Chaîne Logistique Globale – Supply Chain Management» proposé en collaboration avec le CRP Henri Tudor et l'Ecole Nationale des Ingénieurs de Metz (ENIM). ■

Pour de plus amples informations et pour commander votre exemplaire gratuit du catalogue, veuillez contacter la LSC:

Tél.: (+352) 42 39 39-220 – E-mail: [info@lsc.lu](mailto:info@lsc.lu) – [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu)

**Pour les besoins télécoms spécifiques de mon entreprise, existe-t-il enfin un acteur capable de me fournir une solution complète ?**

---

*Question d'un CIO en quête de changement.*

**Oui**

---

*en devenant opérateur, le leader du marché ICT lance Telindus Telecom et devient l'acteur de référence pour l'offre d'une solution complète de services destinée aux PME, aux grandes entreprises et aux collectivités au Luxembourg.*

*Fixes, mobiles, internet, réseaux et cloud,  
découvrez les nouvelles solutions entreprises de Telindus Telecom.*

[www.telindustelecom.lu](http://www.telindustelecom.lu)

  
**telindus  
telecom**

## Apprentissage

## Le droit de former

La formation pour tuteurs est obligatoire pour toute entreprise souhaitant obtenir le droit de former. La nouvelle réglementation (loi modifiée du 19 décembre 2008, article 2 du règlement grand-ducal du 3 août 2010) exige cette formation spécifique. Le texte ci-après reprend les conditions à remplir pour se voir accorder et retirer le droit de former. Dans le cas où le tuteur dispose déjà d'une expérience pédagogique, les chambres professionnelles peuvent le dispenser de la formation pour tuteurs.

## ■ Au niveau de l'entreprise

## Conditions générales

La tenue générale et l'envergure de l'organisme de formation doivent être de nature à garantir la formation professionnelle de l'apprenti, suivant les critères arrêtés de concert entre les chambres professionnelles patronales et salariales et le ministère.

Critères arrêtés:

- L'entreprise doit se prévaloir d'une expérience professionnelle minimale de 3 ans dans la profession concernée (*attention aux nouveaux numéros de matricules de filiales ou de succursales!*)

## Conditions administratives

- Être ressortissant de la Chambre de Commerce;
- Détenir une autorisation d'établissement/de commerce;
- Être inscrit au Registre de Commerce (si l'immatriculation est requise);
- Les dirigeants doivent présenter les garanties nécessaires d'honorabilité (Art. 22).

## ■ Au niveau du tuteur

Chaque entreprise doit se prévaloir d'un tuteur respectant les conditions générales et complémentaires citées ci-dessous. Une entreprise n'ayant jamais formé se doit d'être conforme endéans les 6 mois à venir. Une entreprise en cours de formation ou ayant déjà formé dans le passé se doit d'être conforme d'ici le mois d'août 2013.

## Conditions générales

Le tuteur doit avoir suivi la formation pour tuteurs de 3 jours au moins.

Une dispense concernant le volet pédagogique (2 jours de formation) est possible si:

- Le tuteur possède un brevet de maîtrise ou une qualification de niveau équivalent;

- Le tuteur peut se prévaloir d'une formation en pédagogie (en accord avec les chambres);
- Le tuteur peut se prévaloir d'une **expérience de longue date** (en accord avec les chambres).

## Conditions complémentaires

- Le tuteur doit être âgé de 21 ans au moins;
- Le tuteur doit satisfaire aux conditions d'honorabilité (Art. 22);
- Le tuteur doit satisfaire aux conditions de qualifications professionnelles définies pour les différents secteurs par les chambres professionnelles (Art.22):
  - Le tuteur doit être au moins détenteur d'un DAP dans la profession concernée;
  - Le tuteur doit être en mesure d'enseigner le programme de formation pratique.

Pour tout renseignement complémentaire concernant la formation pour tuteurs, veuillez consulter le service clients de la LSC au (+352) 42 39 39-210

Vous pouvez télécharger le formulaire «Demande en obtention du droit de former» sur notre site web [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu)

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT  
FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische  
Lösungen für ein  
erfolgreiches Risk-  
Management

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail [info@creditreform.lu](mailto:info@creditreform.lu)

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le  
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

**Creditreform**

Unternehmen Sie nichts ohne uns





*Formulaire*

**Demande en obtention du droit de former**

**Nom, Prénom** (patron-formateur):

\_\_\_\_\_

**Matricule:**

\_\_\_\_\_

**Fonction:**

\_\_\_\_\_

**Nom de l'entreprise:**

\_\_\_\_\_

**Matricule de l'entreprise:**

\_\_\_\_\_

**Nombre de salariés:**

\_\_\_\_\_

**Adresse de l'entreprise:**

**N°:** \_\_\_\_\_ **Rue** \_\_\_\_\_

**Code Postal:** \_\_\_\_\_

**Ville:** \_\_\_\_\_

**Tél.:** \_\_\_\_\_

**Extension:** \_\_\_\_\_

**E-mail:** \_\_\_\_\_

**Nom, Prénom du tuteur** (si différent du patron-formateur):

\_\_\_\_\_

**Matricule du tuteur:**

\_\_\_\_\_

Est-ce que le tuteur a déjà suivi la formation pour tuteurs organisée par la LSC?  Oui  Non

**Veillez joindre les documents suivants:**

- Copie de l'autorisation de commerce
- Déclaration d'honorabilité (patron et tuteur, lettre par écrite)\*
- Copie(s) du/des diplôme(s) (patron et tuteur)
- Preuves des expériences professionnelles (patron et tuteur)
  - *certificats de travail*
  - *certificat d'affiliation du Centre Commun de la Sécurité Sociale*
  - *autres*

\*En cas de nécessité, la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés se réservent le droit de demander le bulletin No 2 du casier judiciaire.

**Description sommaire de votre activité principale dans laquelle l'apprenti(e) sera formé(e):**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

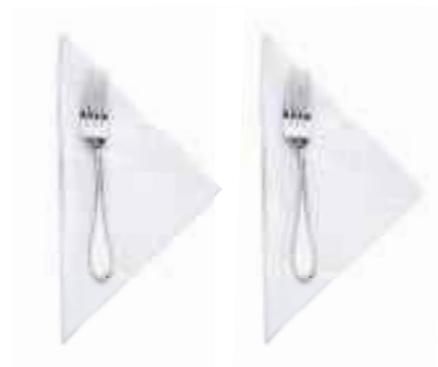
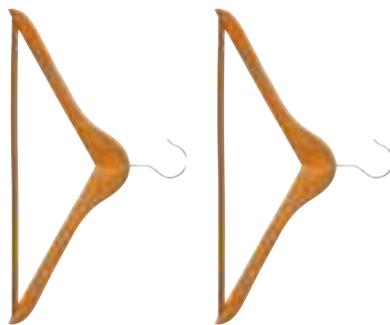
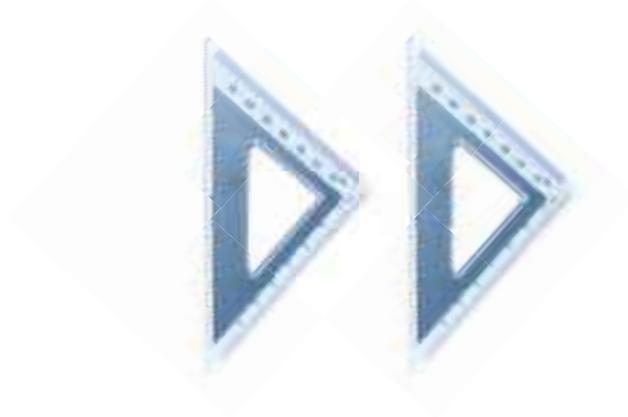
\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Localité) (Date) (Nom et signature)

Veillez renvoyer ce formulaire dûment rempli à: **LSC- FPI**

**L-2981 Luxembourg**

# Donnons un coup d'accélérateur à l'emploi des jeunes

Entreprises, déclarez vos postes d'apprentissage



## Bénéficiez des nombreux avantages liés à l'apprentissage

- ▶▶ Assurez la formation de vos futurs collaborateurs au plus près des exigences de votre entreprise
- ▶▶ Participez à l'insertion professionnelle des jeunes
- ▶▶ Bénéficiez des aides financières prévues pour les entreprises formatrices

Formulaire de déclaration à télécharger sur [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu) ou [www.adem.lu](http://www.adem.lu) | Déclaration à envoyer par fax à l'Adem au 40 61 39  
Plus d'informations : Luxembourg School for Commerce au 42 39 39 -220



# Formulaire à compléter et à renvoyer



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI  
Administration de d'Emploi

Service d'Orientation professionnelle

## Déclaration de postes d'apprentissage

Code du Travail Livre premier, Titre premier – Contrat d'apprentissage  
(Art. L. 111 – 1. – Art. L. 113 – 6.)

La déclaration des postes d'apprentissage à l'Administration de l'Emploi est obligatoire.  
Le placement en apprentissage est assuré par le Service d'Orientation professionnelle.

\* matricule obligatoire afin de garantir le traitement adéquat

### **Employeur:**

Matricule\* : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

1) Apprentissage : Poste(s) offert(s) \_\_\_\_\_ apprenti/e(s) \_\_\_\_\_  
(nombre) (profession/métier)

DAP/CATP  CCM  CIP  CCP  DT   Apprentissage initial

Poste(s) offert(s) \_\_\_\_\_ apprenti/e(s) \_\_\_\_\_  
(nombre) (profession/métier)

DAP/CATP  CCM  CIP  CCP  DT   Apprentissage adulte

2) Le/la candidat(e) est invité(e) à contacter M/Mme \_\_\_\_\_  
et/ou à se présenter le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures.

Matricule: \_\_\_\_\_  
Nom: \_\_\_\_\_  
Candidat/e de votre choix: Adresse: \_\_\_\_\_  
au cas où vous avez déjà un (une) candidat(e)

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Localité) (Date) (Nom et signature/cachet)

Prière de renvoyer la présente à l'adresse suivante:

**ADEM – Orientation professionnelle**  
**Boîte postale 2208 L-1022 Luxembourg**  
ou par Fax: 40 61 39  
Tél. : 247-85387 / 247-85480

La loi du 2 août 2002 relative à la protection des données des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel prévoit que l'administré soit informé que les réponses à ce formulaire ne peuvent servir à d'autres fins que le traitement des déclarations de postes d'apprentissage conformément aux termes de la prédite législation, le droit d'accès, de rectification et de suppression des données est garanti.

## Neue Perspektiven in Luxemburg: Englischsprachiger Bachelor-Studiengang „Banking & Finance“ startet im Wintersemester 2011



**Dr. Harald Beschorner, Kanzler der FOM – Hochschule für Oekonomie und Management**

**A**b Wintersemester 2011 bieten die FOM und die Luxembourg School for Commerce (LSC) den Studiengang „Banking & Finance“ am Hochschulstudienzentrum Luxemburg an. Er dauert sieben Semester und schließt mit dem „Bachelor of Arts“ (B. A.) ab. Inhalte und Hintergründe des ausbildungs- und berufsbegleitenden Studiengangs waren Thema einer Sonderveranstaltung Mitte Mai. Die Gäste: Studierende sowie Vertreter der Wirtschaft, der Banken und der FOM.

Das fachspezifische Programm richtet sich an Abiturienten und Fachabitur-

rienten, die sowohl studieren als auch den direkten Berufseinstieg in die internationale Banken- und Finanzwelt realisieren möchten, hob Prof. Dr. Gerald Mann hervor, der den Studiengang vorstellte. „Unsere Studierenden erwerben Kenntnisse und Kompetenzen für Karrierefelder im Firmen- oder Privatkundengeschäft, Investment Banking, Financial Consulting sowie Controlling, Risk- oder Treasury-Management“, fasste der Studienleiter der FOM München zusammen. „Außerdem erlernen sie den souveränen Umgang mit Finanzinstrumenten und Analyseparametern und befassen sich mit ethischen und juristischen Aspekten.“ Das Besondere: Die FOM hat den Studiengang in Abstimmung mit Banken und Finanzdienstleistern erarbeitet und führt sämtliche Vorlesungen in englischer Sprache durch.

„In Deutschland hat sich dieses Programm bereits bewährt“, hob FOM-Kanzler Dr. Harald Beschorner hervor, „und auch in Luxemburg sind die Rufe nach einem ausbildungsbegleitenden Studiengang im Bereich Finanzwirtschaft, dessen Vorlesungen abends bzw. am Wochenende stattfinden und der keine Freistellung von der Arbeit im Unternehmen erfordert, immer lauter geworden.“ Aufgrund der Erfahrungen mit den Interessenten in Luxemburg hat sich die FOM entschlossen, den Studiengang überwiegend in eng-

lischer Sprache durchzuführen, so Dr. Beschorner weiter. Schließlich beherbergt der Wirtschafts- und Finanzplatz 146 Banken – darunter 45 Institute aus Deutschland. „Die Banken spielen in Luxemburg eine ganz besondere Rolle“, betonte auch Paul Emering, Direktor der LSC. „Der Dienstleistungssektor erwirtschaftet 86 Prozent des Brutto-sozialproduktes. Finanzdienstleister wie Banken und Versicherungen leisten dabei mit einem Anteil von über 30 Prozent den größten Beitrag“, so der Direktor der LSC. Hinzu kommt: Die Lage der Banken in Luxemburg hat sich verändert. Neue steuerrechtliche Rahmenbedingungen verschärfen den Wettbewerb und führen dazu, dass Mitarbeiter intensiver ausgebildet werden müssen, um eine qualitativ hochwertige Beratung im Privatkundenbereich zu gewährleisten.

Der Studienstart markiert zudem eine weitere Etappe der guten Zusammenarbeit zwischen FOM und LSC: „Unser Ziel ist es, den Studienstandort Luxemburg kontinuierlich auszubauen und gemeinsame Weiterbildungsangebote für Berufstätige zu entwickeln“, führte Emering aus. „Mit der Aufnahme des Studiengangs 'Banking & Finance' haben wir einen weiteren wichtigen Schritt in diese Richtung gemacht.“

Wer sich genauer über den neuen Studiengang informieren möchte, hat an folgenden Terminen Gelegenheit dazu: Am 8. Juli und am 5. August laden die FOM Luxemburg und die LSC jeweils ab 18:00 Uhr zu Infoveranstaltungen ins Hochschulstudienzentrum (Chambre de Commerce Luxembourg, 7, Rue Alcide de Gasperi, 2981 Luxemburg) ein

Weitere Informationen auf [www.fom.de](http://www.fom.de) und [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu)

## Nouvelle spécialisation conseiller en vente-retouche

**D**ans le souci de proposer des nouvelles formations initiales répondant aux besoins spécifiques des entreprises luxembourgeoises, la Luxembourg School for Commerce, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et la Chambre des salariés, lancera à partir de septembre 2011 une nouvelle formation conseiller en vente – retouche.

Le potentiel important du secteur vente-textiles qui emploie à ce jour approximativement quatre cents personnes dans une centaine de magasins textiles offrant un service de retouches, a été identifié par les trois institutions. Ainsi a été élaboré, en étroite concertation avec les représentants du secteur du commerce et de la FEMO, un profil professionnel pour le «Conseiller en vente – retouche».

### ■ Les indemnités d'apprentissage proposées par la LSC sont les suivantes:

Indemnité d'apprentissage/Formation	Avant réussite du PII	Après réussite du PII
Conseiller en vente-retouche DAP	512,53 EUR	717,46 EUR

La partie vente-conseil est identique sur le contenu de la formation du conseiller en vente. Le volet retouche représente un complément de la formation conseiller en vente spécialisé en textiles. Pendant les trois années de la formation, l'apprenti est présent dans l'entreprise à raison de 32 heures par semaine. La partie théorique de la formation est enseignée dans un lycée technique.

La réussite de l'apprentissage sera sanctionnée par un Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP).



Pour de plus amples informations sur la formation des apprentis, les entreprises peuvent contacter la Luxembourg School for Commerce par téléphone (+352) 42 39 39-220 ou par E-mail [info@lsc.lu](mailto:info@lsc.lu)

## Formation et finances

## L'université de Luxembourg signe un accord pour promouvoir l'éducation en finance islamique

**L**e 11 mai 2011, l'Université du Luxembourg et le Centre International pour l'Éducation en Finance Islamique (INCEIF) ont signé un accord de collaboration visant à accroître la connaissance et l'expertise en finance islamique et «takaful» – un type d'assurance islamique. La cérémonie de signature s'est déroulée à l'Université du Luxembourg, en présence du Dr Zeti Akhtar Aziz, gouverneur de la Bank Negara Malaysia, de Dato Agil Natt, président et CEO d'INCEIF, de Yves Mersch, gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg, et du Prof. Dr Rolf Tarrach, recteur de l'Université du Luxembourg.



(de g. à d.) Rolf Tarrach, recteur de l'Université du Luxembourg, le Dr Zeti Akhtar Aziz, gouverneur de la Banque Negara Malaysia, Yves Mersch, gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg, et Dato Agil Natt, président et CEO d'INCEIF

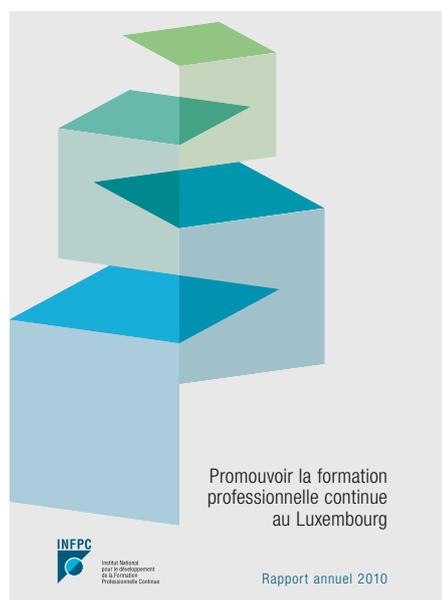
Les deux institutions vont, entre autres, collaborer dans le domaine de recherche des finances islamiques et «takaful», offrir des possibilités d'échanges académiques de leurs étudiants de troisième cycle et organiser des conférences internationales dans ces domaines de recherche.

L'INCEIF, l'Université mondiale de la Finance islamique a été créée par la Bank Negara Malaysia. Ses programmes sont dédiés à l'étude de troisième cycle sur la finance islamique. Le programme phare est le Chartered Islamic Finance Professional (CIFP) qui est une qualification professionnelle destinée

aux praticiens du financement des services de l'industrie islamique. Deux autres programmes existent en plus du CIFP: le master en finance islamique et le doctorat en finance islamique.

## Rapport annuel 2010

# 2010: une année particulièrement fournie pour l'Institut national pour le développement de la Formation professionnelle continue



fournie pour l'Institut national pour le développement de la Formation professionnelle continue (INFPC).

### Instruction des demandes de cofinancement

En 2010, l'institut a traité plus de 1.150 demandes, ce qui représente une progression de 4 % par rapport à 2009. Afin d'inciter le plus grand nombre d'entreprises à solliciter l'aide financière de l'Etat pour leurs formations, l'INFPC s'emploie à simplifier en permanence les procédures administratives. Une formation visant à s'en approprier le «mode d'emploi», des rendez-vous individuels et des séances d'information collectives sont mis à la disposition du public.

### Promotion de la formation

L'activité de promotion de la formation menée par l'INFPC a connu un moment fort avec le lancement d'une nouvelle série de livrets intitulée «La formation, ça marche!». Le premier numéro, portant sur les mesures d'aide à la formation, a bénéficié d'un franc succès grâce à une large campagne de promotion. Quelque 5.500 exemplaires

ont été distribués dès la première semaine de la sortie.

### Portail [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu)

Le portail affirme son rôle de pièce maîtresse de la stratégie de promotion de la formation établie par l'INFPC. Son moteur de recherche, désormais plus pratique, ouvre l'accès à plus de 4.000 formations couvrant tous les secteurs d'activité de l'économie luxembourgeoise. Fin 2010, 93 offreurs de formation étaient référencés sur le portail, soit une progression de 25 % par rapport à 2009.

### Observatoire de la Formation

En 2010, l'INFPC a adopté une identité visuelle propre à l'Observatoire de la Formation qui dispose désormais de son logo. Un important programme d'études a été démarré. Il porte notamment sur des sujets aussi divers que l'état des lieux de l'offre de formation au Grand-Duché, la perception de la formation auprès de la population active ou encore l'étude de la transition école-vie active des sortants du système scolaire.

**A**vec un nombre sans cesse croissant de demandes de cofinancement contrôlées, la publication du premier numéro d'une nouvelle collection de livrets sur la formation, 19 nouveaux offreurs de formation qui ont adhéré au portail [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu) et les premières productions de l'Observatoire de la Formation, l'année 2010 s'est révélée particulièrement

Pour plus d'informations sur l'INFPC, commandez gratuitement le rapport annuel 2010 en téléphonant au (+352) 46 96 12-1 ou par email à [secretariat@infpc.lu](mailto:secretariat@infpc.lu)  
Le document est également téléchargeable sur [www.infpc.lu](http://www.infpc.lu) et [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu)

## L'OLAP constate un changement des habitudes en formation continue

**L**e résultat de l'exercice 2010, exprimé en termes d'actions de formation réalisées, se classe avec 280 cours et séminaires réalisés au-dessus de la moyenne des quatre dernières années.

Nonobstant ce chiffre positif, l'analyse des activités de l'OLAP dans la période de 2007 à 2010 dégage trois tendances très intéressantes:

- une lente, mais constante régression du nombre de participants aux formations proposées en catalogue et ouvertes au grand public;
- un accroissement des formations réalisées sous la formule intra-entreprise;
- une augmentation non négligeable des inscriptions de particuliers.

Ces constats amènent à plusieurs réflexions.

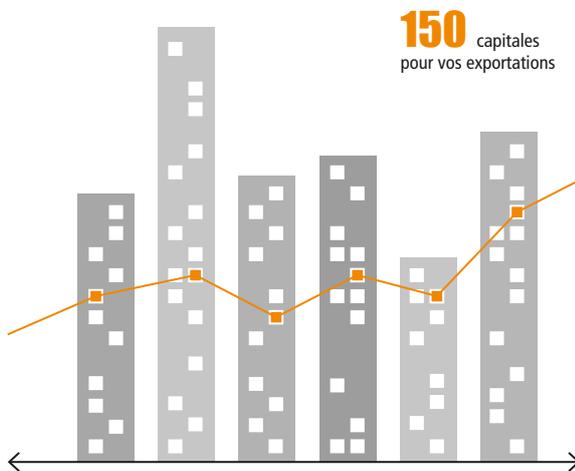
Les formations proposées en catalogue restent toujours très prisées par les entreprises, administrations et associations. Néanmoins, pour certaines entreprises de taille moyenne, les cours et séminaires ouverts au grand public ne répondent plus aux besoins spécifiques requis pour s'adapter à leur environne-

ment économique. Par conséquent, ces entreprises cherchent d'autres solutions pour former leur personnel et développent de plus en plus au sein de leurs structures une culture de formation liée à une stratégie des ressources humaines bien définie. Une telle stratégie de développement du personnel tient en principe compte des réflexions sur la formation continue des salariés pour améliorer leurs savoir-faire et savoir-être avec l'objectif d'accroître leur efficacité et ainsi la productivité de l'entreprise. Pour atteindre ce but, ces entreprises ont découvert la formation inhouse (intra-entreprise), qui répond le mieux à leurs besoins. Par sa flexibilité et son adaptabilité à l'environnement économique de l'entreprise, ce genre de formation est une excellente solution pour répondre à des besoins spécifiques et pour former un groupe sur un même sujet avec l'avantage qu'à l'issue de la formation, chacun dispose du même niveau des connaissances.

D'autre part, la crise économique a influencé la prise de conscience des individus de l'importance de la formation professionnelle continue. Les salariés prennent de plus en plus

leur propre développement personnel et professionnel. Ils n'hésitent pas à consacrer une partie de leur congé et à dépenser un certain budget pour participer à une formation, un cours de langue ou un workshop en bureau-tique. Ce comportement du particulier est certainement encouragé par le cadre légal, notamment la loi du congé individuel de formation et le congé linguistique.

Il serait intéressant de vérifier si ce changement des habitudes en formation continue constaté par l'OLAP est confirmé par d'autres prestataires de formation. Le rapport est disponible sur [www.olap.lu](http://www.olap.lu), rubrique «News».



**150** capitales pour vos exportations

Vous souhaitez conquérir de nouveaux marchés?  
Inscrivez votre entreprise au Guide du Marché!

### LE GUIDE DU MARCHÉ

(+352) 42 39 39 – 310  
international@cc.lu



CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

## Nous avons les mêmes intérêts. Les vôtres.

Parlons de tout ce qui vous tient à cœur. De vos projets. Afin de définir ensemble une stratégie selon vos objectifs et au plus proche de vos intérêts. Ainsi, vous pourrez faire les choix les plus judicieux. Contactez nos responsables de relation Private Banking au +352 4590 6699.

ensemble, à l'essentiel

PRIVATE BANKING

DEXIA



## Luxinnovation

## Business meets Research 2011: coup de projecteur sur les technologies et savoir-faire de la recherche publique



(de g. à d.) Gilles Schlessler, directeur, Luxinnovation, Pierre Decker, premier conseiller de Gouvernement, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Pierre Schilling, Deputy Director, Centre des Technologies de l'Etat (CTIE), Pierre Gramegna, directeur général, Chambre de Commerce, Marco Valentiny, président, Luxinnovation, Clara de la Torre, directeur, DG Recherche et Innovation, Commission européenne, Lena Mårtensson, Project Manager, Luxinnovation

Quand la recherche publique rencontre le secteur privé pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, cela donne un forum «Business meets Research» 2011 de grande qualité! Plus de 350 participants se sont en effet donné rendez-vous au forum organisé par Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche. Invités à découvrir les compétences et les solutions innovantes de la recherche publique et privée, les participants ont pu nouer des contacts privilégiés avec les chercheurs luxembourgeois.

Promouvoir la coopération entre les acteurs de l'innovation et de la recherche, favoriser le transfert des compétences et démontrer l'expertise de la recherche publique et privée au Luxembourg, tels étaient les objectifs affichés du forum. Articulé autour des théma-

tiques couvertes par les clusters\* de la Luxembourg Cluster Initiative, le forum «Business meets Research» a offert aux participants l'opportunité de découvrir le savoir-faire des meilleurs experts en matière de recherche, développement et innovation (RDI).

### ■ Les partenariats public-privé comme fil rouge

Si le dialogue n'est pas toujours aisé entre les entreprises et les organismes de recherche publics, il est toutefois indispensable en matière d'innovation. Depuis sa création, le forum «Business meets Research» propose de favoriser ces discussions et de mettre en lumière les applications concrètes de la recherche luxembourgeoise. «*Business meets Research est sans conteste la vitrine de promotion des acteurs publics et privés de la recherche luxembourgeoise*», a précisé,

dans son mot d'introduction, Marco Valentiny, président de Luxinnovation tout en mettant l'accent sur l'importance de la collaboration entre le secteur public et privé. La coopération n'a pas de frontière et nombre de personnes ont fait le déplacement de toute la Grande Région. Au total, ce sont plus de 350 personnes qui ont participé à l'événement dans le but de découvrir l'expertise des instituts de recherche et de rencontrer des partenaires potentiels pour initier de nouveaux projets. De nombreuses initiatives existent en effet pour inciter à la mise en place de partenariats mais elles sont parfois encore méconnues des entreprises. C'est le cas, par exemple, du 7<sup>e</sup> Programme Cadre européen de Recherche, et de développement technologique, principal instrument de financement de la recherche en Europe. Clara de la Torre,

\* Les clusters animés par Luxinnovation: Luxembourg BioHealth Cluster, Luxembourg EcoInnovation Cluster, Luxembourg ICT Cluster, Luxembourg Materials Cluster, Luxembourg Space Cluster ([www.clusters.lu](http://www.clusters.lu))

directeur de la DG Recherche et Innovation à la Commission européenne, a ainsi présenté les initiatives qui seront menées dans les prochaines années par l'Union européenne en faveur de l'innovation et de recherche. Pierre Deker, premier conseiller de Gouvernement au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a insisté quant à lui sur l'importance des partenariats privé-public pour la valorisation des résultats de la recherche.

L'Innovation Matchmaking, basé sur la technologie *b2fair* développée par la Chambre de Commerce, était sans conteste la grande nouveauté à l'affiche du «Business meets Research» 2011. Le concept était simple: encourager les rencontres pour stimuler la constitution de nouveaux partenariats et la naissance de projets collaboratifs. Un rythme constant tout au long de la journée et une succession d'une centaine de rendez-vous a permis à plus de 160 personnes de s'entretenir lors de rencontres préprogrammées et personnalisées. Alors que les acteurs de la RDI étaient invités à présenter leurs offres de compétences, de technologies et de services

en amont de l'événement, le site dédié au forum a enregistré plus de 130 profils différents.

### ■ La recherche comme facteur de compétitivité et de croissance

Parallèlement à l'Innovation Matchmaking, le forum proposait sept workshops couvrant les domaines des clusters. Traitant cette année de thématiques plus ciblées, ces séminaires ont su attirer un large public intéressé par les projets de recherche menés par exemple par l'Université du Luxembourg ou par les départements et laboratoires des Centres de Recherche Publics Henri Tudor, Gabriel Lippmann et Santé. Plus de 30 intervenants se sont ainsi succédé tout au long de la journée pour traiter de la valorisation de la biomasse en milieu urbain, des matériaux composites, de la sécurité ICT, de la médecine personnalisée ou encore de l'industrie spatiale. Chaque séminaire thématique était animé par des spécialistes reconnus dans leurs domaines, qui ont encouragé le public à participer activement aux discussions.

### ■ Le nouveau Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche en ligne

En marge des présentations, les participants ont pu découvrir la nouvelle version du Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche ([www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu)), présentée officiellement lors de la séance d'ouverture par le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE) et Luxinnovation. Entièrement reconçu et modernisé pour répondre aux besoins et attentes de ses publics cibles, le portail offre une navigation, une ergonomie et un design repensés afin de faciliter son utilisation. Largement consulté, le portail est la source d'information de référence en matière de RDI au Luxembourg. Depuis sa conception en 2003, il est géré par Luxinnovation, pour le compte du Gouvernement. Son contenu est réalisé en partenariat avec l'ensemble des acteurs du domaine de la RDI au Luxembourg, dont notamment les ministères concernés, les acteurs de la recherche publique, les chambres professionnelles et le Fonds National de la Recherche. ■

Plus d'informations sur l'édition 2011 du forum Business meets Research sur [www.business-meets-research.lu](http://www.business-meets-research.lu)



L'Innovation Matchmaking était sans conteste la grande nouveauté à l'affiche du «Business meets Research» 2011. Ainsi, plus de 160 personnes ont pu s'entretenir lors de rencontres préprogrammées et personnalisées

## Create 2 Innovate

# 1,2,3 GO: Les start-ups innovantes donnent les clés d'un financement réussi



(de g. à d.) David Dalla Vecchia (RFIDEA), Frantz Deschamps (Stanipharm), Joseph de Gheldere (BeAngels), Daniel Reuter (ING) Serge Rollinger (Rollinger Venture Capital) et Jean-Paul Scheuren (AxoGlia)

Le 23 mai 2011, une table-ronde sur le financement des projets innovants en Grande Région a été organisée dans le cadre de l'événement «Create 2 Innovate – One Day to create YOUR innovative business idea in the Greater Region», organisé par ING Luxembourg et 1,2,3 GO au Château de Septfontaines.

Lors de ce débat animé par Boris Ouarnier du CCI O2Bilan, des business angels, venture capitalistes, entrepreneurs confirmés et banquiers se sont exprimés sur différentes méthodes pour réussir au mieux le financement d'un projet d'entreprise.

Parmi les intervenants, trois start-ups de la Grande Région ont également donné leurs points de vue.

Un défi majeur lors de la création d'une entreprise est le financement du projet. Or, les fonds propres sont rarement suffisants. Alors que les sources de financement potentielles sont multiples, réussir une levée de fonds n'est pas facile. Qu'un futur entrepreneur s'adresse à des banquiers, à des business angels, à des venture capitalistes ou aux pouvoirs publics – il doit convaincre ses interlocuteurs du potentiel et de la viabilité de son projet ainsi que de la crédibilité de son équipe.

Lors de la table-ronde du 23 mai, les représentants de trois start-ups innovantes en Grande Région étaient invités à contribuer aux débats: Jean-Paul Scheuren, CEO d'AxoGlia Therapeutics S.A. (Luxembourg), Frantz Deschamps, président de Stanipharm (France) et David Dalla Vecchia, directeur général de RFIDEA (Belgique).

**AxoGlia Therapeutics S.A.** est une société pharmaceutique et Spin-off de l'Université du Luxembourg, dédiée à la conception, au développement et à la commercialisation de molécules innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives et inflammatoires du système nerveux (sclérose en plaques, maladie d'Alzheimer,...). Les entités chimiques qu'elle développe agissent d'une part sur la régénération de cellules nerveuses en influençant le devenir des précurseurs cellulaires (cellules souches neurales etc.) et d'autre part sur l'inflammation tout en protégeant contre la mort des neurones.

Jean-Paul Scheuren, le CEO d'AxoGlia, a estimé que les entrepreneurs en Grande-Région devraient prendre plus en considération l'émergence de nouveaux secteurs, comme celui des biotechnologies. Pour Jean-Paul Scheuren, la recherche de

fonds est un processus contenu. Sa devise: «Finance: a never ending story».

La société lorraine **StaniPharm**, essaimage de la PME lorraine Separex, développe des technologies novatrices de formulation et de purification pour l'industrie pharmaceutique. Sa technologie phare est une solution de production de nanoparticules d'actifs pharmaceutiques qui apporte un véritable bénéfice clinique, par exemple en rendant les substances actives plus facilement assimilables par le patient. Cette technologie a déjà été appliquée à des molécules de différents laboratoires pharmaceutiques.

Avec un début d'activité en janvier 2010, la jeune société emploie aujourd'hui 7 personnes et a généré un chiffre d'affaires d'environ 330.000 EUR en 2010.

Si ces projets de R&D menés pour des clients ont permis de produire des formulations très prometteuses, une étape clé du développement de la technologie reste la production de lots cliniques (produits testés chez l'homme) qui demande des efforts et des investissements importants. Ceci est primordial pour convaincre les industriels que la technologie est opérationnelle.

Pour son programme de développement, les fondateurs de StaniPharm recherchaient 400.000 EUR en fonds propres. Cette levée de fonds a été accompagnée avec succès par CCI O2Bilan. Le tour de table, bouclé mi-juin 2010, a réuni quatre populations d'investisseurs: des investisseurs particuliers, une société de capital-risque de proximité (Sadepar), une holding ISF lorraine (Atout Pme Lorraine) et un capital-risqueur de proximité appuyé sur des dirigeants d'entreprises (ADER).

Fort du renforcement de ses fonds propres, l'entreprise conduit aujourd'hui ce programme ambitieux de production de lots cliniques.

**RFIDEA** (ex Neuro-Engineering) est une entreprise belge fondée en 2003, spécialisée dans la mise en place de projets de traçabilité, d'identification et de sérialisation. Elle est actrice d'un ensemble de succès d'intégration de la technologie RFID (Radio Frequency Identification) ainsi que d'autres techniques de traçabilité (code à

barres 1D, 2D, identification biométrique,...) au sein de grands groupes industriels tels que Baxter, Gsk, Asco, Bnpp, la Poste, Total et Alcan.

RFIDEA met son expertise au service du secteur pharmaceutique, événementiel (par exemple via un système de validation des tickets d'entrée pour la Formule 1), et l'applique dans les domaines industriel et logistique. La société est membre de GS1, un organisme mondial actif dans le domaine de la normalisation des méthodes de codage utilisées dans la chaîne logistique.

Selon David Dalla Vecchia, CEO de RFIDEA, la plus grande difficulté en tant que start-up était de conquérir un nouveau marché qu'il a fallu éduquer, pour travailler avec des early adopters qui sont principalement des grands groupes positionnés à l'international.

Cela représente un réel travail de fond, demandant d'importants moyens financiers avec un cycle de vente de l'ordre de 2 ans entre la première visite et le déploiement d'une solution.

Et David Dalla Vecchia d'ajouter: «Convaincre des grands groupes d'inn-

ver avec une PME n'est pas chose facile. Heureusement, la maturité de la technologie et nos références ont permis de réduire considérablement ce temps de vente. Il est actuellement de l'ordre de 6 mois.»

Le financement de RFIDEA s'est déroulé en plusieurs étapes: la première levée de fonds a été réalisée entre fondateurs, la deuxième s'est faite sur base du caractère des entrepreneurs qui a séduit les investisseurs, et d'un plan d'affaires solide. La troisième levée a été possible grâce aux succès engrangés et au potentiel démontré de la technologie.

L'objectif suivant de RFIDEA a été celui d'augmenter son rayonnement commercial et sa crédibilité financière par une intégration dans un grand groupe, afin de pouvoir utiliser pleinement ses compétences à l'international et sa capacité à mener des projets d'innovation dans les solutions d'identification automatique. Ce fut chose faite le 26 mai 2011, lorsque le Groupe Zetes (présent dans 16 pays, chiffre d'affaires de 216 millions EUR en 2010), chef de file sur le marché européen des solutions et services d'identification

automatique des biens et des personnes, a annoncé l'acquisition de RFIDEA.

Pour conclure, David Dalla Vecchia a cité trois facteurs-clés de succès qui contribuent à une levée de fonds réussie: la crédibilité de l'entrepreneur, le potentiel commercial du projet et un plan d'affaires solide.

Suite aux conseils divers donnés par les intervenants de la table ronde, six futurs entrepreneurs innovants ont relevé le défi et tenté de convaincre un jury d'investisseurs potentiels lors d'un Elevator Pitch. Les présentations du projet luxembourgeois Yappoint S.A. de Peter Pöhle, du projet belge Imonic de Dorothee Goffin et du projet lorrain «Oh My Coach!» de Laure Thevenot ont fini par séduire le jury. Les jeunes créateurs ont été récompensés par des prix sponsorisés respectivement par BeAngels, ING Luxembourg et Ader Investissements. Mais ceci ne représentait qu'une première épreuve sur le long chemin qui mène à une levée de fonds. Plus d'informations sur [www.1,2,3 GO-networking.org](http://www.1,2,3 GO-networking.org).

**1,2,3 GO**  
DES ENTREPRENEURS AIDENT DES ENTREPRENEURS

**Grande Soirée de Clôture: 20 septembre 2013**  
Cercle de Wallonie, Liège  
Découvrez le cru des projets innovants!

**UN COACHING D'EXPERTS,  
UN PLAN D'AFFAIRES GAGNANT**

**DES ENTREPRENEURS AIDENT DES ENTREPRENEURS**

- Parcours annuel de plans d'affaires
- Coaching gratuit par notre réseau d'experts en Grande Région
- 30 000€/an de soutien financier
- Inscription en **toute confidentialité** sur notre site web

ENEZ NOUS REJOINDRE SUR: [WWW.123GO-NETWORKING.ORG](http://WWW.123GO-NETWORKING.ORG)

**MERCI A NOS PARTENAIRES!**

**NOS PARTENAIRES FINANCIERS:**

SPAT, Banque de Luxembourg, Banque de France, pwc, SES A, ISTA

**NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS:**

Wallerstein, JSE, IOR, IOR, IOR, IOR

**NOS PARTENAIRES MEDIAS:**

paperJam, Le Jeudi, L'Espresso, Tageblatt, Entreprises, PME, Trench, S2, SR1

**ORGANISE PAR:**

Fedil, TZI, TIC, S2, SR1, my-start

## Le mentorat pour structurer son management

## Luxballoon: un pari «gonflé», mais payant!

**J**eune manager d'entreprise de 35 ans, Sylvain Boucherat fait partie de ces entrepreneurs créatifs qui n'ont jamais eu peur de repousser les limites. Il dirige aujourd'hui la société événementielle Boucherat S.à r.l., spécialisée, d'une part, dans l'animation pour enfants avec *animakids* et d'autre part, dans la décoration, la livraison de bouquets, la communication et l'événementiel autour du ballon, avec *luxballoon*.

C'est en 2005 que commence l'aventure entrepreneuriale de Sylvain Boucherat, avec la création de l'entreprise Boucherat S.à r.l., qui se concentre aujourd'hui autour de deux types de services: la société offre une large gamme de prestations liées à l'enfance (baptêmes, anniversaires, mariages, communions...) et à l'organisation d'événements pour les sociétés, mais propose également de nombreux services et produits «autour du ballon»: décoration, livraison, impression de ballons publicitaires et actions de communication au service des particuliers comme des sociétés.

De tempérament créatif et fonceur, Sylvain Boucherat n'a pas hésité à réadapter le concept du *balloon business*, venu des Etats-Unis, pour le réintroduire en exclusivité sur le marché luxembourgeois, dès 2009. Si le pari initial semblait «gonflé», deux ans plus tard, le concept *luxballoon* est connu de tous et commence à faire des émules dans le milieu professionnel. à l'image du prix «*coup de cœur du jury*» remis à Sylvain Boucherat dans le cadre du concours CYEL 2010. En fait, c'est en développant l'utilisation du ballon pour usage professionnel que Sylvain Boucherat a su se démarquer de ses concurrents. «*Au départ, l'idée de la décoration en ballon était très peu connue du public, notamment en Europe, mais j'ai toujours été confiant dans le développement de ce concept et dans son efficacité en termes de communication et d'image, notamment pour les entreprises*», confie-t-il. «*C'est pourquoi avec mon équipe, nous n'avons jamais*

*cessé de démontrer que le ballon peut aussi être un outil de marketing redoutable.*» Et d'ajouter, «*Le ballon est sans doute l'un des meilleurs objets publicitaires possibles au niveau de la visibilité et de l'effet attractif qu'il engendre, particulièrement lors d'événements grand public.*»

Sa motivation, il la puise aussi dans les moments de bonheur partagés avec ses clients.

«*Le contact humain et le relationnel occupent une place centrale dans mon quotidien. Je crois d'ailleurs que je ne me lasserai jamais de voir la joie que nos services procurent aux enfants comme aux plus grands*», confie-t-il.

Pour Sylvain Boucherat, tout est donc une affaire d'attitude créative et de prise de risques.

Pour relever ce pari ambitieux, ce jeune chef d'entreprise mise sur l'esprit d'équipe et encourage chacun de ses collaborateurs à apporter ses idées et à contribuer au développement des différents produits et services de l'entreprise.

Il veille ainsi à ne jamais se reposer sur ses acquis et est toujours à l'affût de «la» bonne idée: c'est ainsi qu'est né le service exclusif «*balloon in a box*», qui consiste en la livraison de bouquets de ballons personnalisés, sous forme d'énormes cadeaux surprises, pour toute occasion et en tout lieu.

Rayonnant par sa passion, sa conviction et son désir d'aller plus loin, Sylvain Boucherat s'est clairement donné les moyens de réussir. En parfait autodidacte, il a récemment fait passer un cap important à son entreprise qui est aujourd'hui en pleine croissance. «*La route a été longue et semée d'embûches, mais je n'ai jamais baissé les bras et j'ai toujours cru en mes rêves et mes ambitions*», confie-t-il.

Mentoré depuis l'été 2010 par une cheffe d'entreprise spécialisée dans les ressources humaines et la finance, il continue aujourd'hui de travailler à la structuration de son management et au développement de nouveaux projets: «*Grâce au mentorat, je profite de*

*l'expérience d'une professionnelle qui analyse mes projets d'un œil extérieur. Nous réfléchissons ensemble à des thèmes pointus qui font évoluer l'entreprise de façon solide.*»

Pour Sylvain Boucherat, le mentorat est avant tout une source de réponses apportées par les bons questionnements. «*Ma mentor m'a aidé à prendre conscience qu'il est primordial de consacrer du temps à la réflexion de fond et d'avoir une vision globale de l'entreprise, à moyen et long terme. Elle m'a également permis de me familiariser davantage à l'utilisation de certains outils de management opérationnel et financier. En plus de ce travail de structuration, j'apprécie qu'elle me pousse à concentrer mes énergies et mes efforts sur le développement de mes activités, et notamment, sur l'avancement de mon nouveau projet, qui prendra forme dans les prochains mois.*»

Et de conclure: «*Le mentorat permet de prendre du recul face à ses propres pratiques managériales et de rester à l'écoute des besoins de son entreprise, qui évoluent fortement en période de croissance.*»

# Bénéficier d'un regard extérieur sur son activité



**« Ma mentor m'aide à prendre du recul face à la gestion quotidienne pour m'orienter davantage sur des aspects stratégiques de mon activité. »**

Sylvain Boucherat - *mentoré*

DEVENEZ MENTORÉ

INSCRIPTIONS:

[WWW.BUSINESSMENTORING.LU](http://WWW.BUSINESSMENTORING.LU)



PARCE QUE RIEN NE PEUT REMPLACER L'EXPÉRIENCE !

## Rapport annuel du Fonds National de la Recherche (FNR)

## Les nouveaux comités directeurs posent les jalons pour l'avenir de la recherche publique au Luxembourg



(de g. à d.) François Meyer, FNR, Yves Elsen, FNR, Marc Schiltz, FNR, Pierre Decker, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**E**n plus d'un changement à la tête du FNR – Yves Elsen a été nommé à la présidence du FNR début 2010, François Meyer préside le nouveau conseil scientifique – le FNR a également présenté un nouveau secrétaire général, le Dr. Marc Schiltz, en octobre 2010. Les nouveaux comités directeurs vont poursuivre, voire développer la politique de la recherche efficace de leurs prédécesseurs. Des experts externes du ministère de la Recherche viennent en effet d'attribuer des notes excellentes au travail effectué jusqu'à présent par le FNR. Plus de 177 millions EUR ont été alloués depuis 1999 à 235 projets de recherche, 1.914 mesures d'accompagnement et 670 doctorants et postdoctorants, avec une tendance à la hausse. Le nouveau contrat de performance avec le ministère de la recherche pose les jalons pour la vision future du FNR, dans laquelle la valorisation des projets de recherche, la coopération entre secteur privé et secteur public, la promotion de l'excellence de la recherche et l'implémentation de programmes de recherche prioritaires joueront un rôle primordial.

### ■ Un changement à la tête du FNR...

L'année 2010 a été marquée par différents changements à la tête du FNR. Après le renouvellement du conseil d'administration et du conseil scientifique au début de l'année, à la tête desquels se trouvent, depuis janvier 2010, Yves Elsen (président du FNR) et Jacques Lanners (vice-président du C.A.), et François Meyer (président du C.S.), le FNR a annoncé en octobre un changement à la tête du secrétariat du FNR. Raymond Bausch, secrétaire général de longue date, a passé le relais au Dr. Marc Schiltz, professeur de physique et chef de laboratoire à l'École fédérale polytechnique de Lausanne.

### ■ ... et une reconnaissance pour le travail du secrétariat du FNR

Selon Yves Elsen, président du FNR, un travail remarquable a été réalisé pendant les 11 premières années de l'existence du FNR. Plus de 123 millions d'EUR ont été alloués au paysage de la recherche luxembourgeoise par le biais du financement de 235 pro-

jets de recherche et de 1.914 mesures d'accompagnement. De plus, depuis la reprise des aides AFR pour doctorants et postdoctorants, le FNR s'est engagé à soutenir 670 doctorants et postdoctorants pour un montant de 54 millions d'EUR. La recherche luxembourgeoise a atteint un certain degré de visibilité au niveau international et le travail du FNR est reconnu par ses pairs. Une évaluation externe réalisée en 2010 à la demande du ministère de la recherche a été conclue avec des résultats très positifs. Selon les experts, le FNR contribue de manière décisive à l'amélioration de la qualité scientifique de la recherche publique luxembourgeoise et à la promotion de la culture scientifique au Luxembourg. Yves Elsen a souligné le fait que les nouveaux comités directeurs vont se fonder sur le travail extraordinaire accompli par leurs prédécesseurs pour ensuite affiner les stratégies existantes et développer de nouvelles politiques au profit de l'excellence de la recherche publique au Luxembourg.

### ■ Développement positif des programmes de financement du FNR

Le Dr. Marc Schiltz, nouveau secrétaire général du FNR, a annoncé qu'en 2010, le FNR a soutenu 50 projets par les programmes Core, Attract, Pearl et Inter. De plus, 134 candidats doctorants, 51 candidats postdoctorants ainsi que 618 mesures d'accompagnement ont été sélectionnés pour financement.

Les demandes pour mesures d'accompagnement ont connu une hausse de quasi 50 % en 2010. Pour ce point, le résultat fixé avec le ministère de la recherche a donc été très largement dépassé. De plus, le FNR peut présenter entre autres 10 activités de promotion de la culture scientifique rien qu'en 2010, la signature de la convention de coopération avec Luxinnova et une première brochure commune sur les partenariats public-privé,

ainsi que l'implémentation du système d'information sur la recherche Convenir et du système de soumission en ligne Aims. S'ajoutent à cela aussi les évaluations du FNR, d'AFR et du programme Trasu.

### ■ Collaborations nationales et internationales

A un niveau international, les accords de collaboration signés en 2009 avec la DFG (Allemagne) et le FWO (Belgique) ainsi qu'en 2010 avec le SNF (Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique) portent leurs premiers fruits: ainsi pas moins que 13 propositions de projets ont été soumis sur base de ces accords. Dans le cadre de la conférence de presse, Marc Schiltz a pu communiquer officiellement qu'un nouvel accord vient d'être conclu récemment avec un partenaire américain, la National Science Foundation (NSF). FNR et NSF avaient déjà précédemment collaboré au niveau de la recherche dans le domaine des matériaux. Selon Marc Schiltz, ce nouvel accord qui vaut pour

tous les domaines de la recherche est une énorme reconnaissance pour le FNR.

Au plan national, le FNR et Luxinnovation ont signé une convention de collaboration qui thématise la valorisation socio-économique, la coopération internationale, la promotion de la culture scientifique et la RDI. Une brochure commune reprenant des informations sur les possibilités de financement dans le domaine des partenariats public-privé a été présentée comme premier projet commun.

### ■ Researchers'Night, Fouer Science, PISA Wëssensmagazin, etc.

En 2010, le FNR a tout mis en œuvre pour sensibiliser le plus de personnes possibles, et surtout les jeunes, aux sciences et à la recherche. Grâce à l'action «Fouer Science», les nombreux visiteurs de la Fouer ont été mis en contact de manière ludique avec la chimie, la physique ou encore la biologie, alors que la Researchers'Night a permis un contact direct avec les cher-

cheurs. De nombreuses autres activités, comme p.ex. l'action «Chercheurs à l'école» ou les partenariats médias avec Wort/Voix, RTL (Mister Science et PISA Wëssensmagazin) et Eldorado complètent l'offre.

### ■ Contrat de performance 2011-2013: 134,79 millions EUR pour la recherche publique

Yves Elsen a informé que le FNR vient de signer un nouveau contrat de performance avec le ministère de la Recherche. Ce contrat souligne la continuité et la stabilité des actions prioritaires du FNR. En ligne avec le programme gouvernemental 2009-2014, le FNR mettra dans le futur, selon les dires de François Meyer, un accent particulier sur la valorisation des résultats de la recherche. De plus, le FNR identifiera des niches de recherche potentielles, implémentera des programmes de recherche prioritaires et insistera sur l'importance des partenariats public-privé. Plus d'informations sur [www.fnr.lu](http://www.fnr.lu). ■

---

## Bilan annuel et rapport d'exécution au Gouvernement

---

# La recherche à l'Université du Luxembourg passe à la vitesse supérieure

L'an dernier, l'Université du Luxembourg a obtenu près de 15 millions EUR de subsides externes pour la recherche. Il s'agit ici de subsides provenant du Fonds national de la recherche et de fonds européens de recherche, de l'industrie et d'autres tiers. 1,7 million EUR (11,1 %) proviennent des fonds européens de recherche. Cette somme qui dépasse l'objectif de 10 % provenant de fonds européens que s'était fixé l'Université, va au-delà des attentes du Gouvernement. C'est ce qui ressort du premier rapport sur l'application du contrat d'Établissement conclu avec le Gouvernement que l'Université vient de publier.

Le contrat conclu avec le Gouvernement s'étend sur la période 2010-2013 et impose à l'Université la présentation d'un rapport d'exécution annuel. Le nombre de publications

scientifiques est une autre preuve que la recherche prend son essor dans cette institution d'à peine huit ans. Les quelque 362 chercheurs ont ainsi publié l'an dernier un total de 683 rapports de conférence ou articles dans des revues reconnues. L'objectif défini par le Gouvernement de deux publications par chercheur et par an pour fin 2013 est ainsi déjà presque atteint.

Le nombre d'étudiants évolue aussi au-delà des attentes: il s'élevait à environ 4.900 en moyenne annuelle, l'objectif étant d'atteindre 5.400 à l'horizon 2013. La part d'étudiants étrangers qui n'ont pas décroché leur baccalauréat au Luxembourg et étudient effectivement au Grand-Duché est actuellement d'environ 37 %. Mais le nombre d'étudiants portugais reste en-deçà des prévisions avec seulement 292 personnes (5,6 %).

Comme le montre le rapport annuel, l'Université du Luxembourg disposait l'an dernier d'un budget global de 121 millions EUR et employait 1.000 collaborateurs, dont 238 doctorants. L'institution a décerné un total de 1.244 diplômes, dont 39 titres de docteur – 16 de plus que l'année précédente.

Qu'il s'agisse de sécurité informatique, de biologie des systèmes, de droit européen, de finance internationale ou de multilinguisme: l'Université entend à l'avenir mieux faire connaître ses principaux domaines d'expertise et conforter sa position d'institution de recherche. La première brochure consacrée à la recherche est maintenant disponible. Elle donne un aperçu en anglais des principales activités de recherche. La brochure peut être obtenue en téléphonant au (+ 352) 46 66 44 6525 ou en envoyant un e-mail à [communication@uni.lu](mailto:communication@uni.lu). ■

2<sup>e</sup> «Innovation Camp» de l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren

## L'innovation au cœur d'une journée de défi pour les entrepreneurs en herbe



**L**e 12 mai 2011, l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg a organisé à l'Atelier le 2<sup>e</sup> «Innovation Camp» au Luxembourg en partenariat avec l'entreprise des P&T. Lors d'un «Innovation Camp», des élèves se rassemblent pendant une journée entière en vue de trouver des idées innovantes et des solutions à un «business challenge» posé par un comman-

ditaire du monde privé. Il s'agit d'une expérience intense pour les jeunes car, ignorant à l'avance le problème à résoudre, ils doivent proposer une solution endéans la journée.

Le business challenge pour cette deuxième édition était donné par l'entreprise des P&T. Il était formulé ainsi:

«L'Entreprise des P&T est la seule entreprise en Europe qui réunit dans

son sein les trois métiers de la poste, des services financiers (CCP) et des télécommunications. Proposez un nouveau service ou produit qui utilise au mieux les technologies de l'internet et des télécommunications tout en tenant compte des métiers plus classiques de la poste traditionnelle».

Face à ce défi, les 50 élèves inscrits, âgés entre 16 et 19 ans et issus de 14 lycées, ont été repartis en 10 équipes et disposaient de toute la journée pour préparer leur solution. En fin de journée, chaque équipe devait présenter son projet à un jury. Celui-ci a décerné des prix aux 3 meilleures équipes qui ont reçus jusqu'à 1.500 EUR par équipe.

Le jury était constitué de: Marc Rosenfeld, directeur Luxgsm, Olivier Mores, chef de service, Communication P&T, Steve Schmit, Program Director, RTL Lëtzebuerg et Michel Welter, responsable PR, Atelier.

Un «Innovation Camp» est un excellent moyen de promouvoir l'éducation entrepreneuriale et de mettre à profit la créativité et le potentiel des jeunes. Cet événement complète la formation scolaire en permettant aux jeunes d'expérimenter la compétition, le travail en équipes et le respect de deadlines tout en les laissant libre cours à leur créativité. ■

## Job Shadow Day de l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren

## Plongée dans le monde de l'entreprise

**P**our clôturer le Job Shadow Day, l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren a organisé dernièrement une manifestation à la Chambre de Commerce, en présence de la ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux Stehres.

Organisé par l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg, en coopération avec Fedil Business Federation Luxem-

bourg et la Chambre des Métiers, le Job Shadow Day a permis aux élèves, pour la deuxième année consécutive, de se faire une impression de la vie professionnelle et du monde du travail grâce à l'accompagnement d'un chef ou d'une cheffe d'entreprise pendant une journée normale de travail. Pour cette deuxième édition, une cinquantaine d'élèves de 24 établissements scolaires différents ont été accueillis au sein de 26 entreprises.

Après un accueil officiel du président de la JEL Yves Elsen, suivi d'un discours de Mady Delvaux Stehres, ministre de l'Education et de la Formation professionnelle, la manifestation de clôture s'est poursuivie pas des entretiens en direct, animés par Nathalie Reuter, de trois entrepreneurs par les élèves les ayant accompagnés au cours du Job Shadow Day. Les entrepreneurs interviewés étaient Christian

Zeyen, directeur général d'ArcelorMittal Luxembourg, Robert Dennewald, directeur d'Eurobéton et Joëlle Letsch, directrice d'ADT-Center.

Pour finir, tous les élèves présents ont reçu un certificat de participation, qui leur a été remis par la ministre Mady Delvaux Stehres elle-même.

Cette manifestation était une belle opportunité pour un échange d'expériences entre des entrepreneurs, des directeurs d'établissement scolaire, des élèves et leurs parents.



■ Remise des certificats avec tous les participants

## Construction

# Création de Neobuild S.A. pour relever les défis de l'innovation éco-technologique

**L**e bâtiment est, dans l'Union européenne et au Luxembourg en particulier, un gouffre d'énergie primaire (+ de 40 % de l'énergie totale consommée). A l'heure où nous avons atteint le pic de production du pétrole, les économies d'énergie sont devenues un enjeu économique, social et écologique majeur pour ce secteur.

Le concept de bâtiment à énergie positive est en phase de s'imposer comme LE challenge du futur. Il présuppose une rupture technologique, et de comportements autant qu'une évolution exponentielle des compétences dans le secteur de la construction.

Neobuild S.A., créée le 4 mai dernier par le Conseil de Développement Economique de la Construction (CDEC), est une initiative privée sectorielle visant à stimuler, promouvoir la recherche, le développement et l'innovation dans le secteur de la construction. Ses objectifs visent à accompagner cette rupture technologique en créant le premier pôle d'innovation technologique de la construction durable. Neobuild sera une plate-forme destinée à promouvoir l'éclosion de solutions technologiques innovatrices en provenance des PME, de coordonner et d'assurer la gestion de leur développement et de soutenir leur implantation au sein du secteur luxembourgeois de la construction.



Neobuild S.A. articulera sa mission de pôle d'innovation technologique de la construction durable sur trois piliers:

- Veille technologique et normative, information et sensibilisation, transfert de technologies de la construction durable, développement de nouveaux métiers/compétences;
- Développement et accompagnement de projets d'innovation technologique, identification de projets R&D porteurs et innovants pour le secteur et le Luxembourg, identification de partenaires;
- Développement organique de projets d'innovation technologique de la construction durable.

Les domaines d'innovation seront étroitement liés au secteur de la construction durable et plus spécifiquement vise-

ront à accompagner et développer des solutions innovatrices. Neobuild aura donc pour but d'accompagner le secteur, ses entreprises et ses salariés vers plus de constructions durables, plus d'efficacité énergétique et plus de durabilité au sens large, afin de dynamiser l'évolution du secteur vers une compétitivité plus durable. Neobuild sera donc le partenaire sectoriel privilégié dans le domaine du transfert d'écotechnologies de la construction durable vers tous les acteurs sectoriels.

La plate-forme méta-moteur de recherches intégrée [www.neobuild.lu](http://www.neobuild.lu) est la première dédiée à cet édifice sectoriel de la construction durable et permet dès à présent d'accéder directement en un seul clic à un ensemble d'informations et d'innovations technologiques en accédant aux bases de données les plus pertinentes au niveau européen. ■

## Partenariat scientifique

## Le CRP Henri Tudor et PSA Peugeot Citroën: une collaboration durable



**L**e 14 mai, le Centre de Recherche Public Henri Tudor et PSA Peugeot Citroën ont signé une convention de collaboration destinée à intensifier leur partenariat scientifique dans de nombreux domaines technologiques.

Les deux partenaires s'engagent à réaliser ensemble des activités de recherche dans les domaines des technologies des matériaux, des technologies environnementales (analyse du cycle de vie), des technologies de l'information et de la communication, et plus spécifiquement, de la mobilité électrique. Les recherches pourront prendre diverses formes: mise en place d'activités de recherche conjointe sur le site des différentes institutions, association de compétences des équipes, encadrement doctoral, etc.

Dans le domaine des technologies des matériaux, les deux institutions pourront travailler sur le développement de matériaux verts, plus légers et plus performants ainsi que sur des peintures innovantes, le tout accompagné d'une évaluation de l'amélioration de la performance environnementale du cycle de vie pour chacun de ces éléments.

PSA Peugeot Citroën pourra ainsi bénéficier des compétences et des recher-

ches menées par le CRP Henri Tudor sur le développement de nouveaux revêtements anti-feu pour les polymères, sur la mise au point de revêtements autoréparants et sur l'adhérence des polymères aux métaux. PSA bénéficiera également d'un accès facilité aux services de modélisation et simulation numériques proposés par le Centre tels que les méthodes numériques avancées, les outils d'optimisation, les méthodes de transitions d'échelles, le contrôle des vibrations, les procédés de mise en forme comme l'emboutissage des tôles et le thermoformage des polymères, etc.

Grâce à cette coopération, les équipes de recherche du Centre pourront évaluer le cycle de vie de composites renforcés en fibres pour l'usage automobile en adaptant et appliquant la méthodologie développée au sein d'un projet de recherche international mené par le CRP Henri Tudor dont l'objectif est de développer une méthodologie d'analyse de cycle de vie pour internaliser les conséquences environnementales indirectes de la production de biocarburants. En fournissant des données et des informations sur la chaîne d'approvisionnement des composites, leurs applications dans l'automobile pendant la phase d'utilisation des véhicules, PSA

Peugeot Citroën apportera au Centre de nombreuses informations. De son côté, le Centre pourra apporter un support à PSA pour le choix et l'utilisation de nouveaux matériaux respectueux de l'environnement dans la conception des véhicules.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, la collaboration se dirige vers trois grandes directions. Les applications et services, afin notamment d'anticiper l'amélioration des équipements télématiques embarqués existants dans les voitures, tel que le BTA (Boitier Télématique Autonome) dans le cas des voitures électriques de PSA. Les réseaux de communications afin, par exemple, de permettre le déploiement d'applications intelligentes et temps réel. Enfin, le développement d'architectures et protocoles de compensation multi-parties (incluant les aspects de facturation) en considérant les systèmes de transport multimodaux, dont la recharge de voitures électriques, est également envisagé.

Ainsi, la mobilité électrique est une thématique de recherche partagée par PSA Peugeot Citroën et le CRP Henri Tudor. Les deux institutions vont réfléchir ensemble aux conditions d'émergence et de succès de la mobilité électrique ainsi que sur la meilleure façon de construire ce nouvel écosystème. De nombreux sujets seront ici communément étudiés, tels que les besoins des communes et des entreprises (des habitants et des sociétés de transports collectifs), le comportement, les changements d'usage, la complémentarité des modes et l'intermodalité avec les transports en commun, les motifs d'usage, le report modal, le système après-vente/entretien à mettre en place, etc.

Enfin, et en collaboration avec leurs partenaires de recherche lorrains et l'unité de recherche mixte Georgia Tech Lorraine, PSA Peugeot Citroën et le CRP Henri Tudor préparent actuellement une initiative «open lab» régional entre la Lorraine et le Luxembourg qui permettra de mettre en commun les capacités de recherche de la région dans le domaine des matériaux et procédés.

## Vers une simplification des procédures transfrontalières pour l'établissement d'une entreprise

Le 24 mai 2011, le Centre de Recherche Public Henri Tudor a présenté à la presse le projet de recherche européen SPOCS «Simple Procedures Online for Cross Border Services», cofinancé par la Commission européenne et mené par 33 partenaires issus de seize pays différents. Cette présentation a eu lieu dans le cadre de la réunion annuelle de tous les porteurs de projet qui s'est tenue à Luxembourg du 23 au 26 mai et laquelle a réuni une cinquantaine de participants venus de l'Europe entière.

### ■ Qu'est-ce que SPOCS?

SPOCS est un projet de recherche européen visant à améliorer la compétitivité des entreprises européennes, en particulier des PME, en leur offrant des procédures transfrontalières en ligne simplifiées. Au Luxembourg, le projet est coordonné par le CRP Henri Tudor qui coopère avec le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE), maître d'ouvrage du Guichet unique luxembourgeois (**guichet.lu**). Il s'agira plus précisément de voir comment faciliter au niveau européen l'établissement d'une entreprise dans un autre pays de l'Union européenne via des procédures simplifiées en ligne. Le projet relève ainsi plusieurs défis en même temps puisque les conditions et les procédures d'établissement sont différentes d'un pays à l'autre et également d'un métier à l'autre et qu'il y a des maturités différentes d'un pays à l'autre en matière de procédures en ligne, sans oublier toutes les questions liées aux équivalences et à la sémantique (les titres des diplômes, le nom des documents demandés, par exemple), ainsi que celles du transfert et stockage sécurisés des données. Les équipes de recherche du Centre sont mobilisées dans les volets «eSafe», «eDelivery», ainsi que pour les aspects de viabilité économique. Par ailleurs, certains pays mettront en place un projet pilote dans un métier bien spécifique: agences de voyages, bureaux d'architectures, agences immobilières, etc.

### ■ Quelle est l'importance de ce projet pour le Luxembourg?

Le Luxembourg de par l'internationalisation de son économie et aussi du fait que les frontières ne sont jamais loin, aura besoin de simplifier et de digitaliser toutes ces procédures d'établissement. Il pourra se baser sur les résultats du projet SPOCS. Ceux-ci pourront également être utilisés pour d'autres procédures transfrontalières ou bien dans d'autres secteurs que le secteur public comme par exemple, dans le domaine des assurances ou des finances. Enfin, avec le projet SPOCS, le Luxembourg a pu se positionner parmi les acteurs clés en matière d'innovation dans le secteur public.

### ■ Comment ce projet s'inscrit-il dans les activités de recherche du Centre?

Le projet SPOCS s'inscrit dans le programme «Public Innovation» du CRP Henri Tudor. Celui-ci relève les principaux enjeux d'innovation du secteur public luxembourgeois. Les bénéficiaires directs de ce programme sont ainsi les administrations publiques – centrales et locales –, et, bien sûr, en fin de compte, le citoyen et les entreprises. Dans ce programme, le CRP Henri Tudor s'est donné pour objectif:

- de supporter l'efficacité du secteur public en développant avec lui de nouveaux services, e-services et e-infrastructures;
- de développer l'innovation dans le management public, qu'elle soit organisationnelle ou qu'elle repose sur le capital humain;
- de développer une expertise scientifique reconnue au nouveau international dans ce domaine;
- d'augmenter la qualité et l'interopérabilité des services et e-services publics (usability, user-centricity & security), et ce sur base de standards internationaux;
- de supporter le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative dans son plan d'action en ligne avec la stratégie européenne;
- de supporter les acteurs publics dans leur démarche vers une stratégie numérique cohérente et intégrée au niveau de l'Europe.

Le programme ambitionne ainsi d'être un lieu d'«innovation ouverte» (Open Innovation) mobilisant tous les acteurs du management public, mais aussi une référence scientifique reconnue au niveau européen et le pont vers les différentes initiatives européennes pour le Luxembourg. ■



Assis (de g. à d.): Pierre Schilling, directeur adjoint du Centre des Technologies de l'Information de l'Etat, Marc Lemmer, directeur général du CRP Henri Tudor  
Debout (de g. à dr.): Jean-Pol Michel, directeur du Business Development, CRP Henri Tudor, Pascal Lhoas, manager du programme «Public Innovation» du CRP Henri Tudor

Pour en savoir plus sur le projet SPOCS, n'hésitez pas à contacter Pascal Lhoas

E-mail: [pascal.lhoas@tudor.lu](mailto:pascal.lhoas@tudor.lu) – ou à visiter [www.eu-spocs.eu](http://www.eu-spocs.eu)

# La compétitivité de l'économie luxembourgeoise stagne



**L**e Luxembourg, pour lequel la Chambre de Commerce coordonne les enquêtes auprès des chefs d'entreprises<sup>1</sup>, se positionne, dans le cadre de l'édition 2011 de l'étude de compétitivité de l'*Institute for Management Development* (IMD), au 11<sup>e</sup> rang des économies nationales les plus compétitives. En dépit de ses bons résultats en termes de croissance économique, le Luxembourg n'est pas parvenu à rétablir son positionnement des années 2007 et 2008 (4<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> rang mondial) et conserve la position relative acquise dans l'édition 2010. Malgré une situation conjoncturelle allant en s'améliorant, la situation structurelle piétine. Le Luxembourg n'a pu maintenir sa performance que grâce à deux caractéristiques structurelles de son économie, d'une part l'importance des investissements directs étrangers (IDE), fortement volatiles, et d'autre part, un mar-

ché du travail régulé par un mouvement frontalier important.

Concernant les forces et faiblesses de la compétitivité du Luxembourg, le rapport IMD met en exergue une stagnation de la compétitivité nationale, derrière laquelle se cachent de grandes inégalités de performances au vu des nombreux indicateurs pris en compte.

Au-delà de la prudence avec laquelle l'étude comparative proposée par IMD doit être interprétée, notamment dans la prise en compte de certains indicateurs dont la pertinence dépend des spécificités nationales, l'étude a le mérite de mettre en lumière la dégradation inquiétante et avérée des finances publiques, alors qu'elles sont vitales au soutien et à l'accompagnement du développement durable du pays. Ce sont elles qui, en outre, permettent d'élaborer, selon les marges de manœuvre, un environnement des affaires efficace et un cadre fiscal attrac-

tif. En matière d'infrastructures technologiques et scientifiques, les efforts fournis par certaines économies nationales et induisant un rattrapage du Luxembourg obligent ce dernier à soutenir ses efforts en vue de maintenir sa compétitivité.

A travers, entre autres, les indicateurs de performance économique et d'efficacité du cadre des affaires, il se dessine une situation structurelle fragile de l'économie luxembourgeoise. De ce point de vue, l'analyse détaillée de la compétitivité du Grand-Duché montre, notamment, une amélioration virtuelle du marché du travail, trop réglementé et qui exporte en grande partie ses problèmes sociaux au premier rang desquels le chômage. En ce qui concerne la nette amélioration des indicateurs relatifs aux «investissements internationaux», tels que les investissements directs étrangers (IDE), il s'agit de souligner la forte volatilité de ces derniers.

Dans le cadre du rapport *World Competitiveness Yearbook* (WCY) 2011, publié par l'institut suisse IMD, le Luxembourg se classe donc, comme l'année passée, au 11<sup>e</sup> rang mondial des économies les plus compétitives parmi 59 pays. L'analyse repose à la fois sur des indicateurs statistiques et sur l'opinion des décideurs économiques et des dirigeants d'entreprise.

D'après les résultats du WCY 2011, la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise n'a pas connu d'amélioration sensible dans un classement international qui compte désormais un pays de plus (UAE). Dans le contexte de forte incertitude économique, en particulier en Europe, le Luxembourg n'est donc pas parvenu à rétablir son positionnement le plus favorable (années 2007 et 2008: 4<sup>e</sup> rang mondial), contrairement à ce que pourraient laisser penser les résultats en termes de croissance économique.

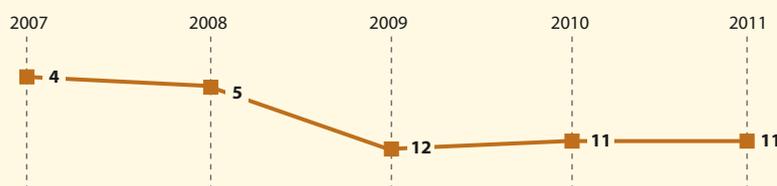
<sup>1</sup> L'enquête IMD compile des données statistiques ainsi que des données provenant d'enquêtes qualitatives menées auprès des entreprises. La Chambre de Commerce coordonne, pour le Luxembourg, les enquêtes auprès des entreprises

L'édition 2011 du rapport sur la compétitivité souligne le poids des dépenses publiques devenu considérable, particulièrement dans les économies les plus avancées, et surtout en Europe, et ce à la suite de la crise économique qui a vu notamment la mise en œuvre des plans de relance massifs, prétexte à laisser filer les déficits budgétaires, et, plus récemment, les difficultés extrêmes pour certains pays du vieux continent à garder la maîtrise de leur dette souveraine. L'IMD concentre son analyse sur la comparaison de deux des principaux champs d'indicateurs, à savoir l'efficacité publique et l'efficacité des affaires (business), en identifiant un énorme écart entre les deux types de compétitivité, en défaveur de l'appareil étatique. Autrement dit, le rapport IMD 2011 met en exergue un décalage structurel entre les performances compétitives de l'appareil de production des pays et les résultats insuffisants en matière d'action publique, notamment du point de vue du rapport coûts-bénéfices des politiques publiques conduites par les gouvernements nationaux et, par conséquent, de l'efficacité des dépenses afférentes.

Ce type d'analyse est d'autant plus pertinente et significative s'agissant des pays européens, en particulier, qui sont empreints de difficultés aiguës relatives à la maîtrise et à la gestion de leur dette souveraine. Le Grand-Duché de Luxembourg, quant à lui, s'inscrit dans ce schéma, avec un indicateur de compétitivité des affaires le plaçant 9<sup>e</sup> du classement international (c'est-à-dire dans le top 10 du classement et, de fait, mieux qu'en tendance globale), à comparer à l'indicateur de compétitivité «publique» qui le positionne à la 15<sup>e</sup> marche de ce classement. Il est donc primordial, aux yeux de la Chambre de Commerce, de prendre des mesures en faveur d'une réduction des charges administratives et d'une simplification des procédures.

## ■ Annexe

**Graphique 1: Evolution du classement général de l'économie luxembourgeoise dans le World Competitiveness Yearbook (2007-2011)**

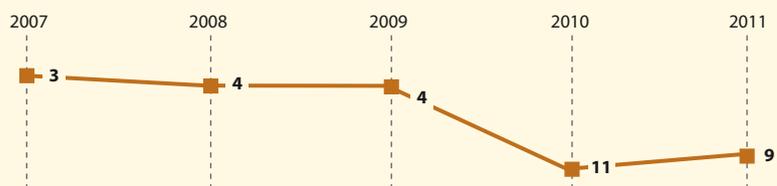


Une analyse détaillée et des informations supplémentaires concernant le World Competitiveness Yearbook 2011 sont disponibles auprès du Département Economique de la Chambre de Commerce – Tél.: (+352) 42 39 39-351 – E-mail: [eco@cc.lu](mailto:eco@cc.lu)

## ■ Tableau de classement des 20 premiers du rapport IMD 2011

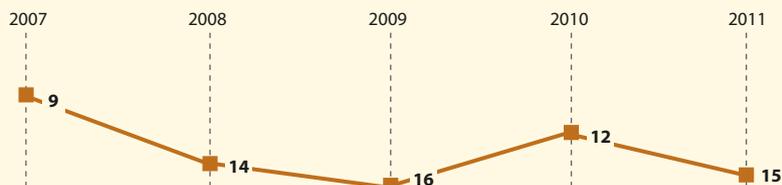
Score 2011	Pays	Rang 2010	Rang 2011	Score 2011	Pays	Rang 2010	Rang 2011
100.0	Hong Kong	2	1	86.5	Luxembourg	11	11
100.0	USA	3	1	86.4	Denmark	13	12
98.6	Singapore	1	3	86.3	Norway	9	13
94.1	Sweden	6	4	85.7	Netherlands	12	14
92.6	Switzerland	4	5	84.4	Finland	19	15
92.0	Taiwan	8	6	84.1	Malaysia	10	16
90.8	Canada	7	7	81.6	Israel	17	17
90.2	Qatar	15	8	81.6	Austria	14	18
89.3	Australia	5	9	81.1	China	18	19
87.8	Germany	16	10	80.3	UK	22	20

**Graphique 2: Economic Performance**

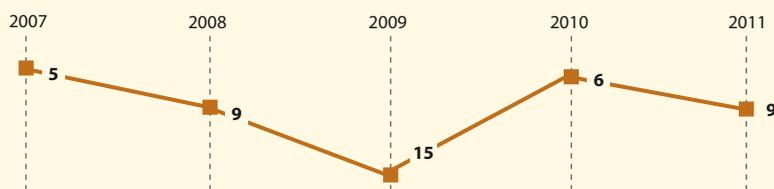


Sub-Factor Rankings	2010	2011
Domestic Economy	13	17
International Trade	3	4
International Investment	57	15
Employment	14	10
Prices	30	29

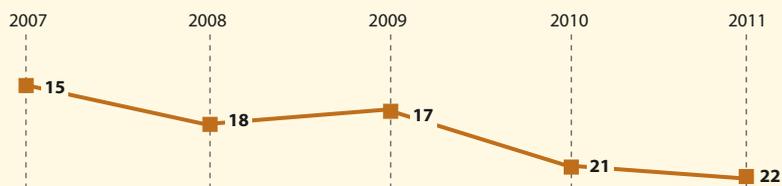
Graphique 3: Government Efficiency



Graphique 4: Business Efficiency



Graphique 5: Infrastructure



Sub-Factor Rankings	2010	2011
Public Finance	8	18
Fiscal Policy	30	32
Institutional Framework	12	15
Business Legislation	17	15
Societal Framework	12	13

Sub-Factor Rankings	2010	2011
Productivity & Efficiency	8	8
Labor Market	40	25
Finance	2	2
Management Practices	5	10
Attitudes and Values	21	29

Sub-Factor Rankings	2010	2011
Basic Infrastructure	31	24
Technol. Infrastructure	8	10
Scientific Infrastructure	25	25
Health and Environment	17	16
Education	19	17

## Statec, note de conjoncture n° 1-2011 – projections économiques à moyen terme

# Luxembourg affiche à nouveau des valeurs positives

La note de conjoncture n° 1-2011 du STATEC inaugure une nouvelle série d'exercices de prévisions pour assurer une certaine cohérence avec le «Semestre européen»<sup>1</sup> en cours. Les prévisions sous-tendent deux documents stratégiques: le Programme de Stabilité et de Croissance (PSC) et le Programme national de Réforme (PNR)<sup>2</sup>, sous une contrainte dite «de politique inchangée».

### ■ Croissance économique...

Le Luxembourg affichait, au début des années 2000, une croissance potentielle d'environ 5 %, mais la crise éco-

nomique et financière a mené à un ralentissement de celle-ci. Après une diminution importante du PIB en volume, en 2009, de -3,7 %, le Grand-Duché présente à nouveau des valeurs positives. En 2010, la croissance du PIB en volume a été de 3,5 %, un léger ralentissement étant prévu pour 2011 (+3,2 %). Au-delà de 2012, les prévisions affichent une légère amélioration avec des taux de croissance entre 3,5 % et 4 %. Ils sont toutefois à mettre dans un contexte d'expansion conjoncturelle européenne autour de 2 %. Malgré une croissance économique, un écart de production négatif<sup>3</sup> subsiste.

### ■ Population, emploi, chômage...

La population luxembourgeoise a augmenté de 1,9 % en 2010 (1,7 % en 2009 et 2 % en 2008) avec un solde migratoire atteignant les 7.500 personnes et représentant environ 1,5 % de la population totale. En termes de prévisions, on enregistre un ralentissement progressif de la population. Pourtant, compte tenu de la croissance économique prévue, la population demeurera importante.

En termes de *taux d'emploi*<sup>4</sup>, on observe une baisse depuis 2008, due principalement à une baisse du taux d'activité des hommes. Cette baisse se stabilisera en

<sup>1</sup> Le «Semestre européen» a été mis en place dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 qui succède à la Stratégie de Lisbonne

<sup>2</sup> Les PSC et PNR sont approuvés par le Gouvernement et soumis à l'appréciation de la Commission européenne et du Conseil des Ministres. Ces derniers donnent les orientations spécifiques à chaque Etat membre quant à la politique économique à suivre

<sup>3</sup> L'écart de production est la différence entre le niveau de production observé dans l'économie et son niveau potentiel

<sup>4</sup> Taux d'activité: Population active/population en âge de travailler

Evolution en %	1985-2010	2010	2011	2012	2013-2014	Révisions (points de %) <sup>4</sup>	
						2010	2011
PIB (en volume)	4,8	3,5	3,2	3,5	3,9	0,3	0,2
Emploi total intérieur <sup>2</sup>	3,2	1,5	1,9	1,9	2,5	-0,3	0,4
Taux de chômage <sup>1</sup>	2,8	6	6	6,1	5,6	-0,2	-0,5
Indice des prix à la consommation (IPCN)	2,1	2,3	3,5	2,3	1,8	-	1,8
Coût salarial nominal moyen <sup>2</sup>	3,6	1,6	2,2	4,5	2,7	-0,6	0,2
Capacité/Besoin de financement (Adm.publ., % du PIB) <sup>3</sup>	2,1	-1,7	-1	-1,5	-1	0,2	-0,3

1: Basé sur les inscriptions auprès de l'ADEM

2: Concept comptes nationaux

3: Prévisions du STATEC pour les années 2010-2011, moyenne 1990-2010 au lieu de 1985-2010

4: Par rapport à la NDC 2-10, publiée le 19 novembre 2010

Source: STATEC

2013/2014, atteignant le niveau des années 2002/2003. En ce qui concerne le taux d'emploi des femmes, il continuera à augmenter, atteignant les 70 % en 2014. Les effets de la crise économique et financière ont eu un impact non négligeable sur le marché de l'emploi, ce dernier réussissant pourtant, malgré un taux de croissance de seulement 0,9 % en 2009, à atteindre un taux de croissance de 1,6 % en 2010, les services non-marchands y ayant contribué fortement (+2,6 %). Pour 2014, les prévisions enregistrent des valeurs proches de 2,5 %, demeurant néanmoins inférieures à la moyenne historique (+3,4 %).

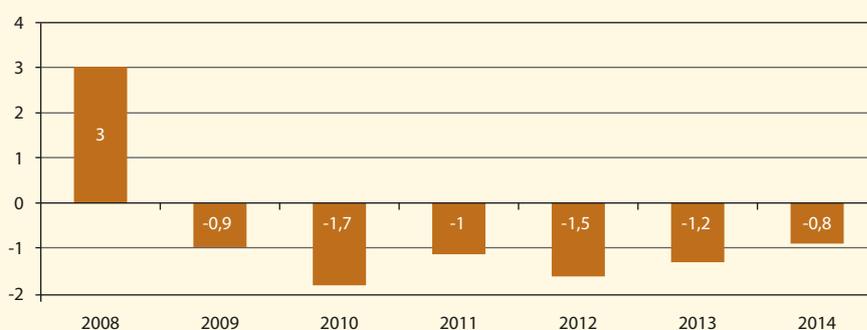
Le taux de chômage affiche une stabilisation autour des 6 %, engendrée par une hausse de l'emploi intérieur d'environ 2 %. Historiquement, il fallait plus de 4 % de croissance de l'emploi intérieur pour induire une baisse du chômage. Une baisse de celui-ci est prévue à partir de 2013.

On observe, sur le marché du travail, quelques ruptures structurelles expliquant les prévisions de baisse du taux de chômage malgré une relative faiblesse de l'emploi. Tout d'abord, la part des nouveaux emplois occupés par les frontaliers est en baisse, débouchant sur un plafonnement des effectifs non-résidents dans l'emploi total, ce qui mènera à une population résidente plus dynamique. Autre point de rupture: la baisse observée du taux d'activité auquel le Luxembourg est confronté.

### ■ Prix et salaires...

L'indice des prix à la consommation national a augmenté début 2011, atteignant 3,5 % (+2,0 % en 2010). L'inflation sous-jacente est de 2,3 % pour les

Graphique 1: Déficit public (en % du PIB)



trois premiers mois de 2011, largement au-dessus des valeurs de l'année précédente (+1,1 %). Ceci est principalement dû à une hausse de certains prix administrés: eau et sécurité sociale.

Les prévisions pour l'année 2011 reflètent une hausse temporaire des prix des matières premières sur les biens industriels et de consommation courante, prévoyant une inflation de 3,5 %. A partir de 2013, les prévisions enregistrent une hausse annuelle de moins de 2 % de l'IPCN (+1,8 % pour 2013/2014).

Le report de la tranche indiciaire prévue pour avril/mai 2011 sera effectuée le 1<sup>er</sup> octobre 2011<sup>5</sup>. Suite à une croissance relativement importante de l'inflation, une tranche indiciaire serait également prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, générant ainsi une hausse de l'échelle mobile des salaires de 4 % en moyenne annuelle en 2012 (1,9 % en 2011). Les prévisions concernant les salaires, nominaux et réels, enregistrent une hausse, le coût salarial moyen nominal se stabilisant entre 2,5 % et 3 % en 2013/2014.

### ■ Finances publiques...

Le *déficit public* du Luxembourg a été de -1,7 % du PIB en 2010. Les prévisions pour 2014 sont de -0,8 % en raison d'une baisse des dépenses plus importante que celle des recettes publiques. Cet état de fait sera probablement déjà observable pour l'année 2011, le déficit public passant de -1,7 % en 2010 à -1,0 % du PIB en 2011.

En ce qui concerne la *dette publique*, représentant 39,5 % du PIB nominal en 2010, les prévisions s'élèvent à 39,1 % pour l'année 2014. Cette tendance baissière est à attribuer aux impôts sur la production et les importations que sont la TVA, la taxe d'abonnement, les accises, tendance déjà illustrée au cours des trois premiers mois de l'année à travers un fort dynamisme.

Le Luxembourg continuera, pour la période de projection considérée, à respecter les valeurs de référence de 3 % du PIB pour le déficit public et de 60 % du PIB pour la dette publique définies par le Pacte de Stabilité et de Croissance. ■

<sup>5</sup> Un accord entre le Gouvernement et les syndicats, fin septembre 2010, a fixé une tranche indiciaire au 1<sup>er</sup> octobre 2011



## Publication du STATEC

### Les dépenses privées de R&D au Luxembourg tendent à diminuer

La publication «Regards» du Statec explore l'évolution et les caractéristiques des dépenses internes de R&D<sup>1</sup> dans le secteur privé et montre que – en volume – l'effort de recherche et de développement (R&B) a plutôt tendance à diminuer. Les dépenses de R&D, rapportées au chiffre d'affaires, tendent également à diminuer dans toutes les branches d'activités et les catégories de taille d'entreprises considérées à travers les «enquêtes communautaires sur l'innovation» (ECI) conduites en 2006 et 2008<sup>2</sup>. Les efforts de R&D sont concentrés dans les grandes entreprises et seulement 1 entreprise sur 5 s'est engagée dans la R&B.

#### ■ Des dépenses de R&D orientées à la baisse...

La distinction par type d'activité montre qu'un petit nombre d'entreprises plutôt grandes – et actives dans certaines branches plus particulièrement – déterminent le résultat global. Ainsi, les dépenses de R&D interne engagées par

les entreprises de l'industrie représentent presque la moitié du total et leur évolution en euros constants est en faible baisse en fin de période. Ce sont ensuite les «activités financières» et les «services aux entreprises» qui représentent les plus fortes dépenses de R&D interne. Les dépenses de la branche «activités finan-

cières» ont toutefois diminué fortement entre 2007 et 2008 et cette baisse se répercute au niveau global en l'absence de hausses suffisantes pour prendre le relai dans d'autres activités. A l'intérieur de chaque secteur, la majorité des dépenses engagées reposent sur un très petit nombre d'entreprises.

<sup>1</sup> Les dépenses internes correspondent aux dépenses engagées par l'entreprise pour conduire ses propres activités d'innovation. Les dépenses externes sont délibérément négligées dans la publication afin d'éviter les doubles comptages puisque les dépenses externes d'une entreprise sont les dépenses internes de l'organisation qui fournit les prestations issues de sa R&D interne

<sup>2</sup> Ces «enquêtes communautaires sur l'innovation» fournissent les montants des dépenses de R&D engagées par les entreprises au Luxembourg pour les années 2006, 2007, 2008 et 2009

■ **... et très concentrées sur un petit nombre d'entreprises**

L'analyse par **classe de taille** révèle également la forte concentration des dépenses de R&D interne sur un petit nombre d'entreprises. Les entreprises de plus de 100 salariés contribuent à 75 % du total des dépenses de R&D interne en 2006 et 90 % en 2009. Toutefois, les entreprises qui investissent dans la R&D interne représentent une faible part des entreprises de plus de 10 salariés: les entreprises de plus de 10 salariés qui déclarent avoir exposé des dépenses de R&D interne en 2008 représentent moins de 20 % de l'ensemble des entreprises de plus de 10 salariés exerçant leurs activités au Luxembourg. Parmi elles près des 2/3 font partie d'un groupe.

■ **... et dont l'intensité faiblit**

Tandis que le chiffre d'affaires augmentait rapidement dans l'industrie et les activités financières entre 2006 et 2009, les dépenses de R&D sont restées stables ou ont diminué en volume – faiblement dans l'industrie et plus fortement pour les activités financières. Par conséquent, les dépenses de R&D exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires diminuent.

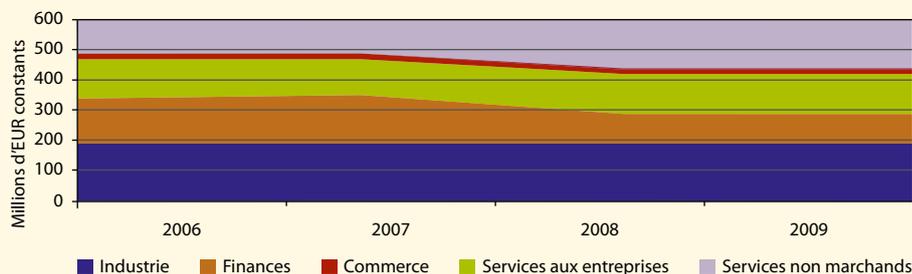
■ **Incidence sur l'emploi**

Environ 60 % des dépenses de R&D sont des salaires alloués aux personnels occupés à la R&D interne, ce qui correspond à environ 3.300 personnes en 2009. Ce chiffre est plutôt orienté à la baisse depuis 2007.

Les branches de **l'industrie et des services aux entreprises** accueillent 77 % de ces effectifs, principalement dans des entités dédiées à la R&D. Conformément à la répartition constatée des montants investis dans la R&D, la majorité des personnes occupées à ces activités sont employées dans des **entreprises de plus de 100 salariés** (79,5 % en 2009).

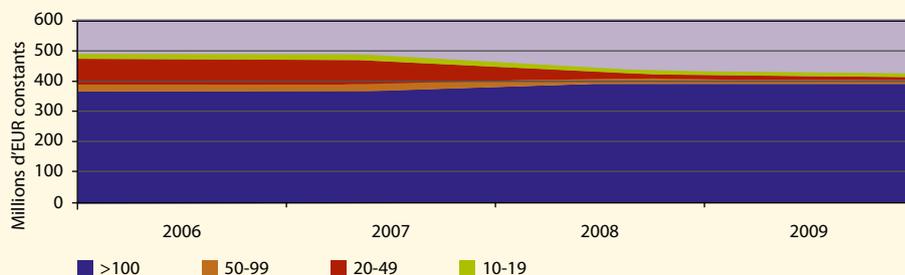
Pour plus d'informations:  
 Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)  
 Tél.: (+352) 247-84219  
 Fax 46 42 89  
 E-mail: [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu)  
 Web: [www.statistiques.lu](http://www.statistiques.lu)

**Graphique 1: Volume des dépenses de R&D interne par branche d'activités**



Source: STATEC – ECI2006 – ECI2008

**Graphique 2: Volume des dépenses de R&D interne selon la taille des entreprises**



Source: STATEC – ECI2006 – ECI2008

**tempo-team**  
 interim | search & selection | HR services | professionals

**Tempo-Team**  
 une approche alternative de l'intérim,  
 du recrutement et des services.

Tempo-Team Luxembourg S.A.  
 5, place de la Gare L-1616 Luxembourg  
 Tél : +352 49 98 70 Fax : +352 40 49 59

9, rue de Luxembourg L-4220 Esch-sur-Alzette  
 Tél : +352 57 52 11 Fax : +352 57 52 01

37-39 Grand-Rue L-9530 Wiltz  
 Tél : +352 26 95 28 Fax : +352 26 95 28 28

[www.tempo-team.lu](http://www.tempo-team.lu)

## OECD Study “Taxing Wages”: Low tax and social security burden on labour income in Luxembourg

The annual “Taxing Wages” study, published by the OECD, provides information on income tax paid by workers and social security contributions levied on employees and their employers in OECD countries. Calculations also include family benefits paid as cash transfers. Data are provided for different income levels and household types. Results include the average and marginal effective tax burden on employees and the total labour costs of employers. A special feature from the current edition looks into

wage income tax reforms and changes in tax burdens during the 2000-2009 period.

### ■ Key insights for Luxembourg

Luxembourg is among the OECD countries with a relatively low tax and social security burden on labour income. This is particularly the case for lone parents with 2 children and low earnings, who take home almost 100% of what they cost to their employer (“total labour costs”). Their average tax wedge (income taxes plus employee and employer

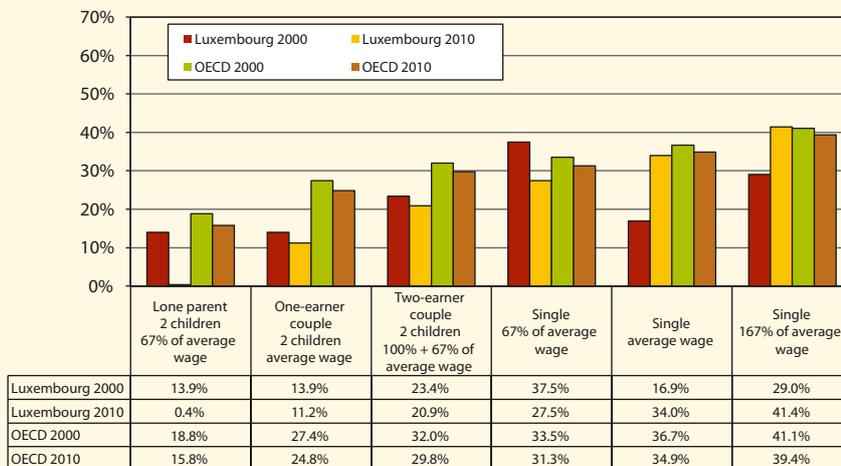
social security contributions minus cash transfers as a percentage of total labour costs, “*coin fiscal*” in French) is more than 15 percentage points below the OECD average. The tax wedge for one-earner couples with 2 children and average earnings is almost 14 percentage points below the OECD average. Only single taxpayers with high earnings face a tax wedge that is higher than the OECD average; they take home less than 59% of what they cost to their employers.

From 2009 to 2010, the tax wedge increased modestly for all family types in the “Taxing Wages Study”. For single taxpayers earning the average wage the tax wedge increased by 0.2 percentage points to 34.0% of total labour costs. For other households with no children the tax wedge increased by 0.1 percentage point. For families with 2 children the tax wedge increased by 0.2 percentage points. For example, for lone parents with 67% of the average wage it increased to 0.4% of labour costs, and for one-earner couples with average earnings it increased to 11.2% of labour costs.

Employees and employers in Luxembourg are required to make contributions to privately-managed funds. These “non-tax compulsory payments (NTCPs)” increase the overall tax burden. E.g., the tax wedge for single workers at average earnings increases from 34.0% to 34.9% if these NTCPs are also taken into account.

The tax wedge in Taxing Wages is calculated on the basis of the average gross wage earnings of full-time employees in the private sector (including employees at management level). The corresponding 2010 annual average gross wage for Luxembourg was EUR 48,564. ■

**Graph 1: Tax Wedge in % of labour costs for different wage levels and household types, 2000 and 2010**



Single taxpayers with average to high earnings have seen their tax wedge increase significantly over the past 11 years. Other family types have seen reductions in their tax wedge; those with low earnings have benefited the most.

For more informations see:

OECD's country specific information for Luxembourg on the OECD's website: [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

The full version of the study “Taxing wages” can be ordered directly via the OECD's website

## Ifo World Economic Climate Brightens Further

**T**he Ifo (Institut für Wirtschaftsforschung) indicator for the world economic climate has risen further albeit only slightly. The increase is the sole result of more favourable assessments of the current economic situation. The expectations for the coming six months weakened somewhat, however, but are still confident. The survey results indicate that the recovery of the world economy will continue in the coming six months although at a somewhat weaker pace.

The economic climate indicator in North America and in Asia fell somewhat following the strong increase in both regions in January. Whereas in North America only the six-month expectations weakened, the decline in the indicator in Asia was due both to less favourable assessments of the current economic situation and also less positive expectations. Especially in Japan, the assessments of the current situation were clearly less positive. In Western Europe, the world economic climate indicator rose solely as a result of the more positive assessments of the current economic situation. The expectations for the coming six months weakened here, however, but remain at a “confident” level.

Fears of inflation have risen worldwide. For this year, a price increase of 3.8 % is expected, on a world-wide average, whereas at the beginning of the year 3.4 % was forecast. With the growing dangers of inflation, clearly more WES experts now anticipate further key interest rate hikes in the coming six months.

According to the WES experts, the US dollar, the euro and the British pound are seen worldwide as appropriately valued. In contrast, the yen is seen to be overvalued. On a world-wide average, the dollar exchange rate is expected to remain unchanged in the coming six months.

Worldwide, “public budget deficits” are seen as currently the most urgent economic problem. This is followed in second place, of a list of problems, by “inflation” and only in third place by “unemployment”, which previously had topped the list.

Since 1981, the Ifo Institute has conducted a quarterly survey in numerous

countries on business cycle developments and other economic factors in the experts’ home countries. The April 2011 survey received responses from 1,107 experts in 120 countries. The survey is conducted in co-operation with the International Chamber of Commerce in Paris (ICC). A detailed regional analysis appears in the quarterly journal: CESifo World Economic Survey.

The Luxembourg Chamber of Commerce actively participates in this survey, notably by providing expertise as to the past, present and future economic developments and trends in Luxembourg.



Quarter/ year	II/2009	III/2009	IV/2009	I/2010	II/2010	III/2010	IV/2010	I/2011	II/2011
Climate	65.2	79.6	91.4	99.5	104.1	103.2	98.6	106.8	<b>107.7</b>
Situation	39.3	43.0	54.2	67.3	80.4	93.5	95.3	102.8	<b>108.4</b>
Expectations	89.5	114.0	126.3	129.8	126.3	112.3	101.8	110.5	<b>107.0</b>

# Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise

**P**ar le biais de cette rubrique «Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise», la Chambre de Commerce souhaite familiariser les lecteurs du Merkur à l'évolution des indicateurs macro- et microéconomiques, tout en mettant en évidence le point de vue de ses ressortissants.

La première partie de cette rubrique est consacrée aux principaux indicateurs macroéconomiques et aux prévisions qui s'y rattachent pour 2011 et 2012. L'évolution d'indicateurs conjoncturels, sur base mensuelle ou trimestrielle selon la disponibilité des données, est ensuite illustrée graphiquement dans une seconde partie. La troisième et dernière partie donne la parole à un chef d'entreprise qui présente son point de vue concernant l'environnement macroéconomique, en général, et son secteur d'activité, en particulier.

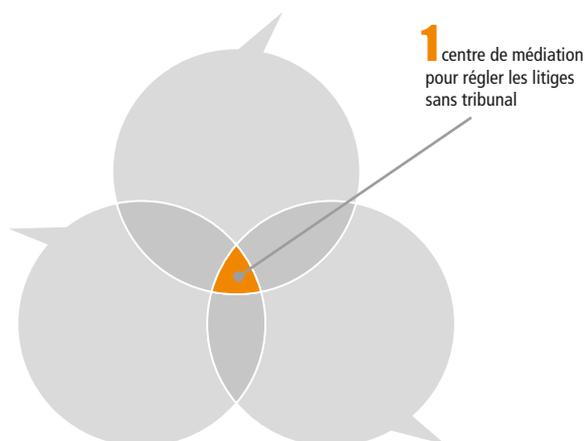
## 1. Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	1985-2010	2009	2010	2011	2012
<b>Croissance du PIB à prix constants</b> (% de croissance en volume et montants absolus en millions EUR) (1)	4,8 %	-3,7 %	3,5 %	3,2 %	3,5 %
		28.711,5	29.800,0	30.753,6	31.830,0
<b>Taux de chômage</b> (variation annuelle en %)	2,8%	5,7%	6,0%	6,0%	6,1%
<b>Emploi total intérieur</b> (variation annuelle en %)	3,2%	1,0%	1,5%	1,9%	1,9%
<b>IPCN</b> (variation annuelle en %)	2,1%	0,4%	2,3%	3,5%	2,3%
<b>Coût salarial nominal moyen</b> (variation annuelle en %)	3,6%	1,8%	1,6%	2,2%	4,5%
<b>Capacité/besoin de financement</b> (administration publique, % du PIB)	2,1%	-0,9%	-1,7%	-1,0%	-1,5%

Sources: STATEC, Calculs Chambre de Commerce

Remarque:

(1) Le PIB à prix constants, réel ou en volume est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel a l'avantage de montrer les variations à la hausse et à la baisse dans le volume (les quantités) de la production de biens et services. C'est la valeur utilisée lorsque l'on mesure la croissance du PIB. En effet, on ne peut pas savoir uniquement en observant le PIB nominal (en valeur) si la hausse de l'indicateur provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production ou dans quelles proportions ces deux variations se combinent



**M**  
Centre de Médiation  
de Barreau de Luxembourg

1-7 rue St Ulric L-2651 Luxembourg

Tél. : (+352) 46 72 72 -1 / [www.cmbi.lu](http://www.cmbi.lu) / [info@cmbi.lu](mailto:info@cmbi.lu)

Une initiative de:



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

## 2. Repères conjoncturels pour l'économie luxembourgeoise

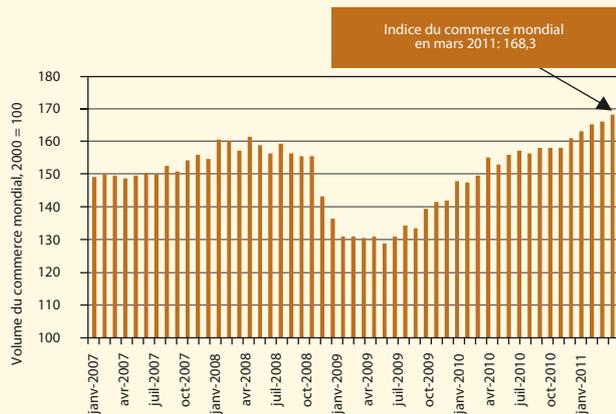
**Graphique 1 – Evolution du cours du baril de Brent à Londres**



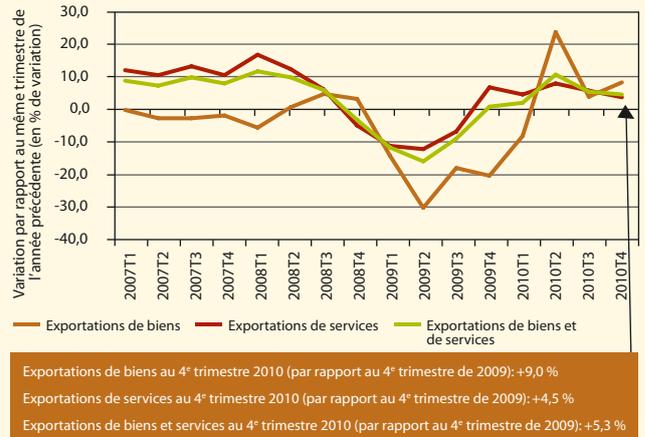
**Graphique 2 – Evolution de la parité EUR/US Dollar**



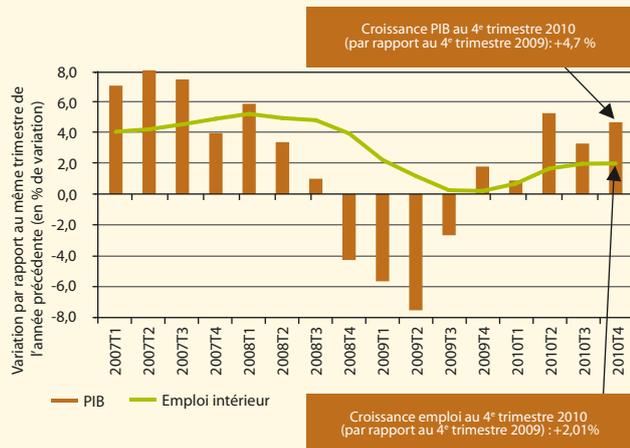
**Graphique 3 – Evolution mensuelle du commerce mondial**



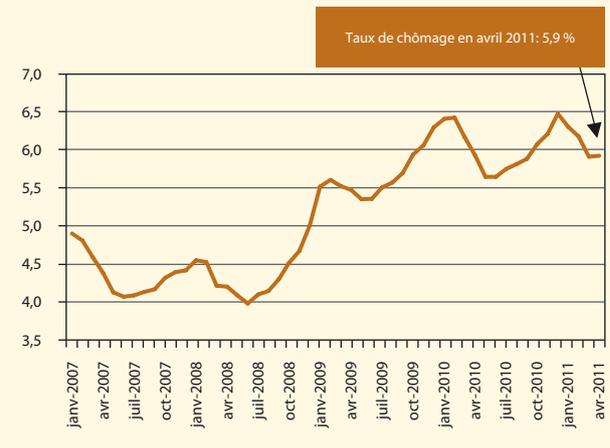
**Graphique 4 – Evolution trimestrielle des exportations de biens et de services**



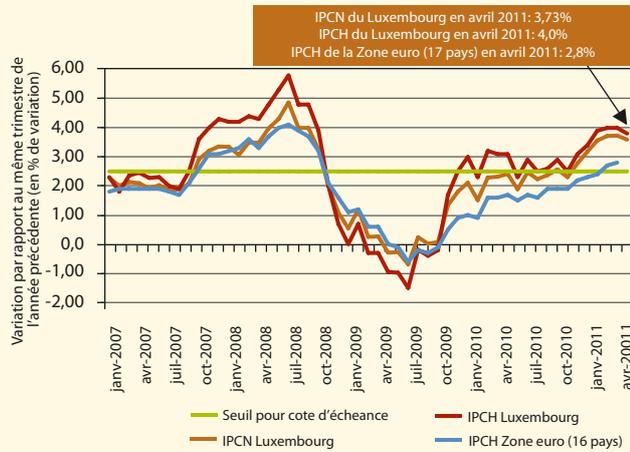
**Graphique 5 – Evolution trimestrielle du PIB et de l'emploi intérieur**



**Graphique 6 – Evolution mensuelle du taux de chômage (au sens strict)**

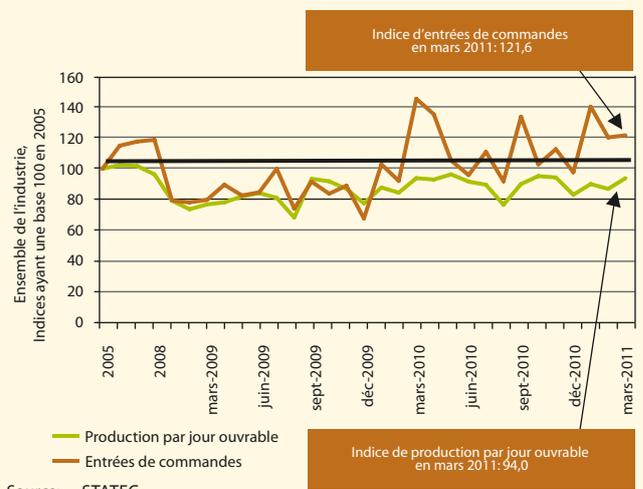


**Graphique 7 – Evolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**



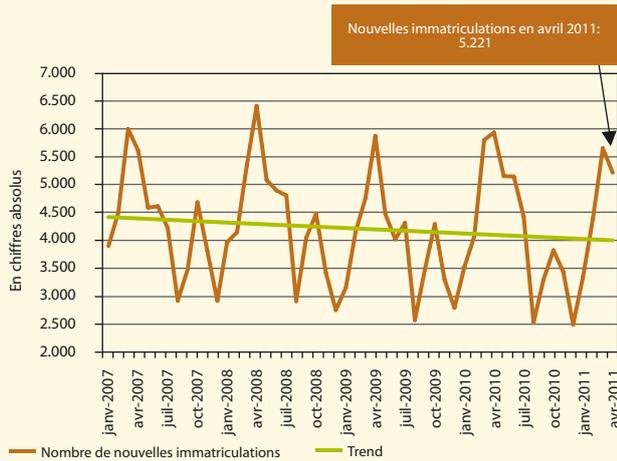
Sources: STATEC, Eurostat

**Graphique 8 – Evolution mensuelle de la production industrielle par jour ouvrable et des entrées de commandes**



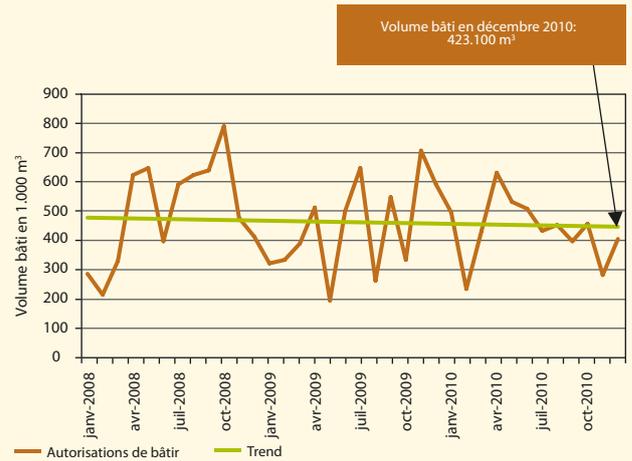
Source: STATEC

**Graphique 9 – Evolution mensuelle des nouvelles immatriculations de voitures particulières et à usage mixte neuves**



Source: STATEC

**Graphique 10 – Evolution mensuelle des autorisations de bâtir**



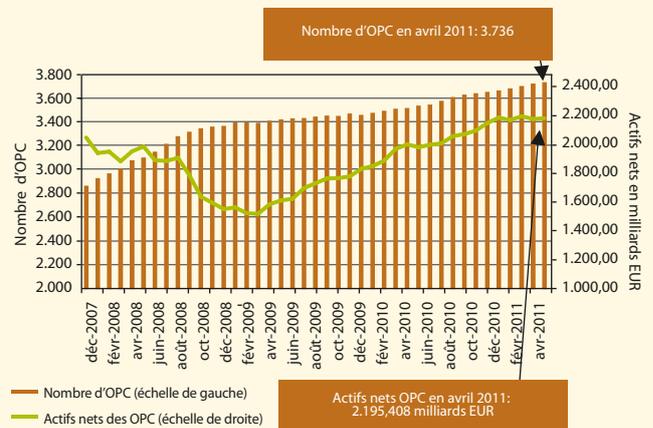
Source: STATEC

**Graphique 11 – Evolution mensuelle de la somme bilantaire des établissements de crédit**



Source: BCL

**Graphique 12 – Evolution mensuelle du nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de leurs actifs nets**



Source: CSSF

# 6500 m<sup>2</sup> modulables pour vos conférences et réunions

Située au cœur du quartier d'affaires du Kirchberg, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux pour l'organisation de vos événements

- 4 grandes salles de conférence
- 36 salles de formation
- Matériel de haute technologie
- Parking privé de 650 places



CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi  
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240  
Fax: + 352 43 83 26  
events@cc.lu www.cc.lu

## Parole à un chef d'entreprise: Jacques Lanners



Jacques Lanners, membre du comité de direction de Ceratizit S.A.

### ■ Focus sur l'appréciation personnelle du chef d'entreprise

Pour chacun des indicateurs, Jacques Lanners a précisé, sur une échelle allant de 1 (situation totalement insatisfaisante) à 5 (situation excellente), sa perception des performances actuelles des différents indicateurs sous revue ainsi que ses perspectives en termes d'évolution de la situation conjoncturelle.

### ■ Focus sur l'industrie

Le dynamisme des pays émergents, asiatiques en particulier, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 a fortement soutenu l'industrie allemande. L'industrie luxembourgeoise profite sensiblement du dynamisme de cette dernière. Cependant, dans plusieurs branches industrielles, le niveau d'avant crise n'est pas encore atteint. Au niveau global, de nombreux experts anticipent la création de nouvelles bulles, sur les marchés financiers notamment. Au Luxembourg, des risques internes et externes continuent à peser sur l'industrie. En ce qui concerne les **risques internes**, les *lourdeurs administratives* compliquent l'implantation de nouvelles activités industrielles. Ces lourdeurs mettent également en péril le maintien des entreprises existantes sur le sol grand-ducal. Notre pays a besoin d'une assise industrielle, véritable «colonne vertébrale» de l'économie, et ce à côté d'un secteur des services (notamment financiers) dynamique. Le second risque interne a trait au *manque de personnes qualifiées*. Celui-ci risque, en effet, de ralentir le développement d'industries à fort contenu technologique et d'impacter leurs coûts de production. A terme, des tensions inflationnistes apparaîtront. Les demandeurs d'emploi luxembourgeois doivent être mieux préparés et orientés vers les nombreux postes inoccupés au sein de l'économie. S'agissant des **risques externes**, il faut citer la *crise de la dette publique* dans certains Etats membres et les risques relatifs au *ralentissement de la demande internationale*, lequel aurait un effet immédiat sur l'industrie luxembourgeoise, orientée vers l'exportation.

Indicateurs	Situation actuelle	Prévisions
Croissance du PIB	3	3
Taux de chômage	2	2
Emploi total intérieur	4	3
Inflation	2	3

### ■ Appréciation de la situation conjoncturelle: Carlo Thelen, chef économiste, Chambre de Commerce

Les **données conjoncturelles** disponibles depuis le début de cette année laissent espérer une performance relativement satisfaisante du PIB luxembourgeois au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011<sup>1</sup>, même si les indicateurs nationaux disponibles à l'issue du mois de mai indiquent une expansion plus modérée pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2011 que pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2011. Ces tendances se confirment au niveau international puisque la croissance économique a été particulièrement soutenue dans la zone euro au 1<sup>er</sup> trimestre, malgré des divergences notables entre les Etats membres. Certains indices de conjoncture au niveau européen (*Purchasing Managers Index, Economic Sentiment Indicator*) subissent un recul depuis avril 2011, que cela soit dans les secteurs de l'industrie manufacturière ou dans les services. Concernant **l'industrie luxembourgeoise**, les résultats des enquêtes de conjoncture jusqu'en mai et la hausse des commandes enregistrées plaident pour une activité industrielle relativement soutenue sur l'ensemble du 1<sup>er</sup> semestre 2011. **Les immatriculations de voitures neuves particulières** sont toujours orientées à la baisse, avec un repli de 4% environ par rapport à l'année passée. Sur les mois de mars et avril en particulier, au cours desquels les nouvelles immatriculations sont traditionnellement les plus importantes en raison du festival automobile, le recul est d'environ 7 % par rapport à 2010. Ces éléments influencent sans nul doute les perceptions des consommateurs, qui se matérialisent notamment dans **l'indicateur de confiance** établi par la Banque centrale du Luxembourg. Cet indicateur a enregistré une nouvelle hausse en mai, bien que ses composantes affichent des évolutions variées. Les anticipations des consommateurs relatives à la situation économique générale au Luxembourg et à leur situation financière dénotent une légère amélioration par rapport au mois d'avril, tandis que la composante se rapportant au chômage s'est nettement améliorée. Le **taux de chômage**, tel que publié par le STATEC, reste constant et s'établit au mois d'avril à 5,9 %. Au niveau de la **composante extérieure** de l'économie luxembourgeoise, il est à noter que les exportations de services en général, et de services financiers en particulier, assurent l'excédent courant et la capacité de financement de l'économie dans son ensemble, alors que les exportations de biens ont progressé de 14 % en 2010 (sans pour autant retrouver le dynamisme d'avant crise). Se pose donc la question de savoir si la reprise se renforcera au cours des prochains mois, alors que les enquêtes conjoncturelles en l'Allemagne (IFO, ZEW) témoignent d'un essoufflement du climat économique allemand depuis mars<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le PIB du 1<sup>er</sup> trimestre sera publié par le STATEC début juillet

<sup>2</sup> STATEC, Conjoncture Flash, mai 2011

ENTREPRISES



«L'art de la réussite  
consiste à savoir  
bien s'entourer.»

J.F. Kennedy

Dynamisme, professionnalisme et passion sont indispensables au développement de votre entreprise. Ce sont également les valeurs fondamentales de la Banque Raiffeisen.

Pour contribuer au succès de votre entreprise, Raiffeisen est votre partenaire et vous accompagne à chaque étape.

Contactez dès aujourd'hui votre conseiller au 24 50-8000.



## Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: (+352) 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu) (rubrique «Avis»).

### ■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département des Transports

Projet de règlement grand-ducal concernant les critères techniques et les conditions d'homologation des appareils servant à déterminer l'état alcoolique ou la présence de stupéfiants dans l'organisme des usagers de la route ainsi que les modalités d'application des vérifications prévues pour déterminer l'état alcoolique, la présence de stupéfiants dans l'organisme ou la consommation de substances médicamenteuses des usagers de la route et modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (3825AAN)

Projet de règlement grand-ducal modifiant:

1. l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;
2. le règlement grand-ducal modifié du 8 mai 1999 relatif aux matières de la formation complémentaire de l'instruction préparatoire au permis de conduire ainsi qu'aux critères d'agrément pour dispenser cette formation;
3. le règlement grand-ducal modifié du 8 août 2000 déterminant le contenu de l'instruction préparatoire aux examens du permis de conduire ainsi que l'exercice de la profession d'instructeur de candidats conducteurs;
4. le règlement grand-ducal du 12 octobre 2001 déterminant les conditions en vue de l'agrément des examinateurs chargés de la réception des permis de conduire;
5. le règlement grand-ducal modifié du 17 mai 2004 sur les matières des examens en vue de l'obtention d'un permis de conduire;
6. le règlement grand-ducal modifié du 2 octobre 2009 relatif aux matières enseignées dans le cadre de la qualification initiale et de la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs ainsi qu'aux critères d'agrément pour dispenser cet enseignement;
7. le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points. (3832BJO)

Projet de règlement grand-ducal modifiant:

1. l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;
2. le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points;
3. le règlement grand-ducal modifié du 27 janvier 2001 fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle technique des véhicules routiers;
4. le règlement grand-ducal modifié du 17 juin 2003 relatif à l'identification des véhicules routiers, à leurs plaques d'immatriculation et aux modalités d'attribution de leurs numéros d'immatriculation;
5. le règlement grand-ducal modifié du 12 novembre 1981 ayant pour objet la fixation et la perception des taxes sur les demandes en obtention des documents prescrits pour la mise en circulation et la conduite des véhicules;
6. le règlement grand-ducal du 2 août 2002 concernant les modalités d'utilisation, d'homologation et de contrôle des cinémomètres. (3837BJO)

### ■ Ministère de la Sécurité sociale

Projets de règlements grand-ducaux:

- relatif au fonctionnement de la Commission de nomenclature des actes et services pris en charge par l'assurance maladie,

- modifiant le règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 déterminant le fonctionnement de la Commission de surveillance prévue à l'article 72 du Code de la sécurité sociale,
- instituant un Conseil scientifique dans le domaine des soins de santé. (3826GRL)

### ■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal portant nomenclature et classification des établissements et projets. (3827KLA)

Projet de loi relative aux déchets.

Projet de règlement grand-ducal modifiant:

1. le règlement grand-ducal modifié du 31 octobre 1998 portant application de la directive 94/62/CE du Parlement Européen et du Conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages;
2. le règlement grand-ducal modifié du 18 janvier 2005 relatif aux déchets des équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la limitation d'emploi de certains de leurs composants dangereux et abrogeant:
  1. le règlement grand-ducal du 30 novembre 1989 relatif aux huiles usagées et
  2. le règlement grand-ducal modifié du 11 décembre 1996 relatif aux déchets dangereux. (3831WMR/QLU)

Projet de règlement grand-ducal

- a) concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel et l'utilisation durable des biocarburants;
- b) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 février 2000 concernant la teneur en soufre de certains combustibles liquides;
- c) abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 21 février 2000 concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel. (3835WMR/QLU)

### ■ Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Projet de loi portant sur l'exploitation d'une base de données à caractère personnel relative aux élèves.

Projet de règlement grand-ducal pris en exécution de la loi du... portant sur l'exploitation d'une base de données à caractère personnel relative aux élèves. (3828RSY)

### ■ Ministère de la Famille et de l'Intégration

Projet de règlement grand-ducal portant détermination des modalités de désignation des représentants des étrangers au Conseil national pour étrangers, ainsi que leur répartition par nationalités. (3829BJO)

### ■ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Projet de loi:

- modifiant la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg;
- modifiant le Code de la Sécurité Sociale;
- modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest. (3830CCH)

### ■ Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Projet de loi portant modification de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue de redressement économique. (3833BFR/BLU)

Projet de loi relatif aux conditions des transferts de produits liés à la défense dans l'Union européenne. (3834CCH/SDA)

### ■ Ministère de la Santé

Projet de règlement ministériel portant adaptation au progrès technique des annexes II et III du règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 1994 relatif aux produits cosmétiques. (3836AAN)

## Accord de reconnaissance de l'application des conventions frontalières franco-belges

**L**es territoires frontaliers lorrains français et belges présentent une proximité telle que les autorités compétentes en matière d'accès aux soins et les organisations assureurs des deux pays ont souhaité mettre en œuvre des modes de régulation spécifiques aux besoins de la population résidant dans les espaces frontaliers. Le but est de leur assurer un accès aux soins de proximité de qualité au départ des capacités de soins offertes par les plateaux techniques des établissements de soins y implantés.

La reconnaissance des conventions transfrontalières franco-belge ARLWY et Aide Médicale Urgente permet aux assurés luxembourgeois résidant dans les espaces territoriaux frontaliers visés par les textes des deux conventions de bénéficier dorénavant de l'application de ces dispositifs.

La CNS représentée par son président Monsieur Feider a signé le 9 mai 2011 un accord de reconnaissance de l'application des conventions frontalières franco-belges aux travailleurs frontaliers assurés sociaux luxembourgeois.

Pour ce faire, la Caisse nationale de santé s'engage à prendre en charge:

- Les soins de santé des travailleurs frontaliers luxembourgeois résidant dans les espaces définis dans les établissements de soins transfrontaliers repris dans la convention de zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers selon les termes de la convention.
- Les frais des services SMUR du versant frontalier voisin selon les termes des annexes de la convention relative à l'aide médicale urgente sans reste



à charge pour l'assuré social pris en charge dans le cadre de la convention. ■

### Traitement fiscal des frontaliers allemands

## Signature d'une déclaration d'interprétation précisant le traitement fiscal des salariés frontaliers allemands

**A**près plusieurs rencontres entre les ministres des Finances, Luc Frieden, et Wolfgang Schäuble, les deux ministres ont le 26 mai 2011 procédé à la signature d'une déclaration d'interprétation à la Convention du 23 août 1958 modifiée par le protocole complémentaire du 15 juin 1973 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne tendant à éviter les doubles impositions concernant le traitement fiscal des salaires des frontaliers.

En précisant le droit d'imposition des salaires des frontaliers résidant en Allemagne et exerçant un emploi salarié au Luxembourg, ledit accord met fin à toute incertitude juridique éventuelle concernant l'interprétation de l'article 10, paragraphe 1, de la convention de non-double imposition entre le Luxembourg et l'Allemagne. ■

L'accord introduit un seuil de tolérance de 20 jours de travail par an qui peuvent être prestés en dehors du Luxembourg sans pour autant mettre en cause le droit d'imposition exclusif du Luxembourg pour ce qui est des salaires y relatifs. Tant les jours de travail courants que les journées de travail dites non productives (séminaire, conférence, formation...) sont éligibles pour le calcul du seuil de tolérance. Le salaire ou le traitement payé pour un congé-maladie, l'indemnité pécuniaire de maladie ainsi que l'allocation de maternité sont toujours imposables dans l'Etat de l'activité.

L'accord entre en vigueur le 27 mai 2011. Il est applicable aux impositions qui ne sont pas encore établies de manière définitive ainsi qu'aux cas qui font l'objet d'une procédure à l'amiable. ■





## Chronique juridique

# «Timeshare», crédit à la consommation, actions en cessation: la nouvelle donne

**Dans la dernière édition du Merkur, nous avons présenté une vue d'ensemble du Code et les dispositions de la directive sur les pratiques commerciales déloyales, suite à l'entrée en vigueur d'un Code de la consommation dans le droit positif luxembourgeois. Aujourd'hui, la chronique juridique revient sur l'entrée en vigueur des directives «Timeshare» et «Contrats de crédits aux consommateurs».**

**A**fin de tenir compte des évolutions du marché des produits de vacances, la directive 2008/122/CE, dite «Directive Timeshare» a abrogé la directive 94/47/CE harmonisant du même coup, certains aspects de la commercialisation, de la vente et de la revente de produits de vacances à temps partagé<sup>1</sup>.

S'il est vrai que pour les consommateurs luxembourgeois, les sollicitations et engagements de «Timeshare» s'effectuent essentiellement à l'étranger, il n'en reste pas moins vrai que la directive «Timeshare» a le mérite de renforcer la protec-

tion des consommateurs à travers toute l'Europe en les faisant bénéficier d'une protection sur les lieux de vacances étrangers, comparable à celle dont ils bénéficient sur leur territoire.

La nouvelle réglementation est en effet plus protectrice des droits des consommateurs. Elle impose notamment un délai de réflexion de 14 jours, règlemente le paiement des avances pendant le délai de rétractation en interdisant tout paiement pour les contrats de biens à temps partagé ou de vacances à long terme et exige également du professionnel qu'il délivre

une information contractuelle détaillée au consommateur.

### **Extension du champ d'application aux biens immobiliers à temps partagé et aux produits de vacances à long terme**

La directive s'étend dorénavant à de nouveaux produits comparables au «Timeshare» classique. Elle abroge la loi modifiée du 18 décembre 1998<sup>2</sup> qui se limitait à l'utilisation de biens immobiliers, pour s'étendre aux contrats de vacances à temps partagé. Sont désormais visés d'une part,

<sup>1</sup> Dispositions introduites au Chapitre 3 du Titre 2 du Code de la consommation

<sup>2</sup> La loi modifiée du 18 décembre 1998 relative aux contrats portant sur l'acquisition d'un droit d'utilisation à temps partiel de biens immobiliers

les contrats d'une durée de plus d'un an conclus avec des professionnels et portant sur des séjours (principalement des clubs de vacances à tarif préférentiel), des hébergements de vacances, des vols ou des locations de voitures. Elle vise d'autre part la multipropriété, qui peut s'entendre comme un droit de participation à un système d'échange, permettant à d'autres personnes de bénéficier temporairement des droits attachés à un consommateur, par exemple une aide à la vente ou à l'achat d'un droit d'utilisation d'un bien ou d'un produit.

### Un nouveau délai de rétractation de 14 jours au lieu de 10 jours

La directive étend le droit de rétractation du consommateur dont l'exercice met fin aux obligations des parties, ainsi qu'aux contrats accessoires. Ce droit est à présent étendu de 10 à 14 jours calendrier. Dans ce cas, le délai est calculé à partir de la signature ou de la réception du contrat, ou de tout document contraignant<sup>3</sup>.

Cette possibilité offerte au consommateur est mentionnée dans un formulaire standard d'information précontractuelle. En cas de manquement à cette obligation, le délai de rétractation est étendu et porté à un an et quatorze jours. Pour les cas où les professionnels n'ont pas fourni d'informations précontractuelles, le droit de rétractation peut être exercé pendant une durée de trois mois et quatorze jours.

### Résiliation automatique des contrats accessoires

Une autre innovation, lorsque le consommateur exerce son droit de rétractation réside dans le fait que tout contrat accessoire lié à la convention principale est automatiquement résilié<sup>4</sup>. Le consommateur n'est alors tenu à aucun frais de résiliation.

### Sanctions

En transposant la directive «Time-share», le Code de la consommation reprend le principe de proportionnalité

qui préside à la levée de sanctions pénales prévues à l'encontre des professionnels qui ne satisfont pas à leurs obligations d'information et qui énonce que les sanctions «doivent être effectives, proportionnées et dissuasives». En effet, des sanctions administratives et pécuniaires à hauteur d'un montant maximum de 25.000 EUR sont prévues pour sanctionner les professionnels défaillants. Ce montant peut être doublé, en cas de récidive dans un délai de deux ans à partir du premier manquement.

### ■ L'entrée en vigueur de la directive sur les contrats de crédits aux consommateurs

Adoptée le 23 avril 2008, la directive 2008/48/CE entend uniformiser et rendre plus transparent le crédit à la consommation en Europe. Les dispositions qui suivent sont réellement novatrices en la matière. Elles abrogent la loi modifiée du 9 août 1993 qui réglementait jusqu'à présent le crédit à la consommation.

### Champ d'application

Le chapitre 4 de la loi du 8 avril 2011 portant introduction d'un Code de la consommation et transposant la directive 2008/48/CE s'applique à tous les crédits à la consommation, et en particulier aux crédits aux consommateurs, pour autant qu'ils s'inscrivent dans une fourchette comprise entre 200 et 75.000 EUR.

Certains contrats de crédits sont cependant expressément exclus<sup>5</sup>. Il s'agit en particulier:

- du crédit hypothécaire;
- du crédit-bail;
- des facilités de découvert autorisé, remboursable dans le délai d'un mois<sup>6</sup>;
- des contrats de crédits conclus avec des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement afin de permettre des investissements dans des instruments financiers de type spéculatif, lorsque l'emprunteur qui accorde le crédit est lui-même associé à ce type de transactions («Crédits lombard<sup>7</sup>»);

- des facilités de découvert lorsque le crédit est soumis à des conditions de remboursement à la demande ou endéans un délai maximum de trois mois<sup>8</sup>.

Par ailleurs, les dispositions du Chapitre 4 ne s'appliquent pas aux contrats de crédit existants à la date de l'entrée en vigueur du Code de la consommation<sup>9</sup>.

### Une information plus étendue et exigeante pour les professionnels

D'une manière générale, la directive sur les contrats de crédit aux consommateurs étend le nombre d'informations précontractuelles dues par le professionnel au consommateur. Le Code de la consommation définit quelles sont les informations obligatoires que le prêteur a l'obligation de fournir aux emprunteurs. Ces informations peuvent toutefois varier selon le type de contrat de crédit à la consommation. Ainsi, un régime allégé est prévu pour les découverts<sup>10</sup>.

Du côté des professionnels, il convient de relever une nouveauté significative: les établissements de crédit et, le cas échéant les intermédiaires de crédit sont, à l'avenir tenus de fournir au consommateur des explications personnalisées. Les informations ou explications doivent permettre au consommateur de comparer les différentes offres et de déterminer si le contrat de crédit qui lui est proposé est adapté à ses besoins et à sa situation financière<sup>11</sup>. Enfin, toutes les publicités pour des offres de crédits à la consommation devront comporter des informations standardisées comprenant:

- le taux effectif global annuel;
- les frais compris dans le coût total du crédit;
- en cas de crédit lié, le coût réel du bien et le montant de tout acompte;
- le coût de l'assurance, si celle-ci est obligatoire<sup>12</sup>.

Dernière nouveauté, les intermédiaires de crédit établis au Luxembourg devront s'im-

<sup>3</sup> Article L.223 -6 à L.223-8

<sup>4</sup> Article L.223-11 paragraphe 1<sup>er</sup>

<sup>5</sup> Article L.224-3 du Code

<sup>6</sup> Article L.224-3 du Code

<sup>7</sup> Article L.224-3 (1) du Code

<sup>8</sup> Article L.224-3 (2) du Code

<sup>9</sup> Article L.224-27 du Code

<sup>10</sup> Article L.224-7 du Code

<sup>11</sup> Article L.224-7 du Code

<sup>12</sup> Article L.224-8 du Code

matriculer sur une liste d'enregistrement<sup>13</sup>, établie par le ministre de l'Economie.

Cette exigence se justifie par des considérations déontologiques visant à rendre plus transparentes pour le consommateur et l'autorité de contrôle, l'identité et la qualité des prêteurs intervenant sur la place.

### **Contenu et contenant: un document d'information standard**

Avant de s'engager dans un crédit à la consommation, l'emprunteur devra se voir remettre par le prêteur un document regroupant les informations signalées ci-dessus. Ce document comportera en outre des indications sur l'évolution du taux effectif global, en fonction des hypothèses envisagées par l'emprunteur (durée et montant du crédit), un échéancier de ses remboursements, l'obligation éventuelle de prendre une assurance, les frais de tenue de compte, ceux appliqués en cas d'incident de paiement ainsi que les modalités du remboursement anticipé.

Toutes ces informations peuvent être regroupées dans des documents normalisés, prévus par voie de règlement grand-ducal (formulaire standard intitulé «informations européennes en matière de crédit aux consommateurs»).

### **Obligation de vérifier la solvabilité de l'emprunteur**

Préalablement à la signature d'un contrat de crédit, les organismes prêteurs ont l'obligation de vérifier la solvabilité de l'emprunteur. S'il le juge nécessaire, le prêteur pourra consulter le fichier national des incidents de paiement dans le pays de résidence du consommateur ou une base de données européenne accessible à tous les Etats membres<sup>14</sup>. Les emprunteurs devront quant à eux, soumettre aux prêteurs l'information concernant la totalité de leurs engagements financiers et de leurs revenus<sup>15</sup>.

### **Un nouveau délai de rétractation de 14 jours**

La modification la plus importante introduite par le Code de la consom-

mation vise l'introduction pour tous les contrats de crédit, d'un délai de 14 jours calendrier offert au prêteur pour se rétracter, sans avoir de motif à invoquer. Ce délai commence à courir à partir de la signature des conditions générales du contrat ou de l'information obligatoire, si cette information lui est fournie après la signature du contrat de prêt. Cette disposition est significative puisqu'elle double le délai légal de rétractation qui était jusqu'à présent limité à 7 jours<sup>16</sup>. Si l'extension du délai de rétractation est évidemment avantageuse pour le consommateur et lui offre une plus large sécurité juridique, il convient de relever que cette nouvelle situation risque à l'avenir, d'engendrer beaucoup plus de contraintes pour les professionnels du secteur financier.

### **Remboursement anticipé**

Conformément à la directive 2008/48/CE, la loi du 8 avril 2011 autorise désormais les emprunteurs à se décharger de leurs obligations avant le terme convenu dans le contrat de crédit, leur permettant par ailleurs de bénéficier d'une réduction du coût total du crédit<sup>17</sup>. En contrepartie, le prêteur a droit à une indemnité équitable et objectivement justifiée pour les coûts éventuels liés directement au remboursement anticipé du crédit, à condition cependant que le remboursement intervienne pendant une période de taux fixe. En outre, le prêteur ne peut réclamer l'indemnité qu'à la seule condition que le montant du remboursement anticipé dépasse 10.000 EUR au cours d'une période de douze mois<sup>18</sup>.

La loi impose que l'indemnité de remboursement ne dépasse pas 1 % du montant du crédit. Ce plafond est réduit à 0,5 % si le remboursement est effectué dans les 12 mois qui précèdent le terme du crédit. C'est désormais l'article L. 224-17 du Code qui définit la procédure applicable aux remboursements anticipés ainsi que le mode de calcul du droit à indemnité en faveur du prêteur.

### **Nouvelles obligations pour les intermédiaires de crédit**

Les intermédiaires de crédit se voient imposer de nouvelles obligations d'enregistrement et d'information<sup>19</sup>: ils devront indiquer tant dans les publicités que dans les documents destinés aux consommateurs, l'étendue de leurs pouvoirs, notamment s'ils travaillent à titre exclusif avec un ou plusieurs prêteurs ou en qualité de courtier indépendant.

Avant la conclusion du contrat de crédit, tous les frais éventuels dus par le consommateur à l'intermédiaire de crédit, au titre de services rendus devront lui être communiqués sur support papier ou sur tout autre support durable. En outre, l'intermédiaire de crédit devra communiquer tous les frais éventuels au prêteur aux fins du calcul du taux annuel effectif global (TAEG).

### **■ Actions en cessation: désignation des autorités compétentes – Procédures d'injonction<sup>20</sup>**

Le Code de la consommation a abrogé la loi du 23 avril 2008 déterminant les organes compétents et les sanctions nécessaires à l'application du règlement (CE) n° 2006/2004<sup>21</sup> qui vise à protéger les droits économiques et juridiques des consommateurs. Celui-ci a toutefois repris l'essentiel du contenu de la loi préexistante, en élargissant les pouvoirs de contrôle accordés à des organismes professionnels autorisés à intenter des actions en cessation, lorsque la protection d'intérêts collectifs des consommateurs est en jeu.

### **Champ d'application**

Comme par le passé, les règles existantes continueront de s'appliquer, lorsque l'acte ou l'omission est susceptible de porter atteinte aux intérêts de consommateurs résidant aux Luxembourg ou lorsque le professionnel responsable de cet acte ou de cette omission est établi au Luxembourg ou lorsque des preuves ou des actifs en rap-

<sup>13</sup> Article L.224-21 paragraphe 2

<sup>14</sup> Article L.224-10 du Code

<sup>15</sup> Article L.224-10 du Code

<sup>16</sup> Article L.224-15 du Code

<sup>17</sup> Article L.224-17 du Code.

<sup>18</sup> Article L.224-21 paragraphe 2

<sup>19</sup> Articles L.224-21 à L.224-22 du Code

<sup>20</sup> Articles L.224-21 à L.224-22 du Code

<sup>21</sup> Règlement (CE) N° 2006/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 relatif à la coopération en matière de protection des consommateurs

port avec cet acte ou omission se trouvent sur le territoire luxembourgeois<sup>22</sup>.

### **Nouvelle prérogative pour les associations: droit d'intenter des actions en cessation**

Parallèlement à la faculté du ministre de l'Economie ayant la protection des consommateurs dans ses attributions, d'agir en tant que Bureau de liaison, assurant, dans le cadre des achats transfrontaliers la coordination administrative avec les autres Etats membres, afin de lutter contre les commerçants malhonnêtes<sup>23</sup>, le Code de la consommation innove en offrant la possibilité à toute association d'introduire une action en cessation, lorsque les intérêts collectifs des consommateurs sont menacés. Jusqu'à présent, les groupements professionnels en particulier ne bénéficiaient que d'un droit d'action fort limité, surtout en matière de concurrence déloyale.

Cette faculté offerte aux associations existera bien entendu en parallèle avec celle dont bénéficiaient déjà certaines autorités compétentes (pour les personnes tombant sous leur surveillance, à savoir, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) pour le secteur financier, le Commissariat aux Assurances, pour les assurances, et le ministre de la Santé dans le secteur de la Santé, s'agissant de questions relatives à la publicité des médicaments à usage humain.

Sous réserve de satisfaire à certaines exigences (à la date de la demande, objet social et mener une activité effective et publique dans le domaine de la défense des intérêts collectifs de consommateurs; justifier d'une année d'expérience minimum; compter au regard de l'activité exercée, un nombre minimum de membres), toute association qui en fera la demande pourra recevoir un agrément du ministère de l'Economie. Cet agrément sera valable, pour une durée de cinq ans, renouvelable et ouvrira droit à une inscription sur la liste des entités qualifiées, établie par la Commission européenne.

Il résulte de ce qui précède que seules les organisations agréées qui se seront conformées aux formalités d'inscription, pourront valablement intenter une action devant la juridiction luxembour-

geoise compétente. Il convient cependant de garder à l'esprit que de telles actions ne seront recevables qu'à la condition que les intérêts protégés par ces organisations soient lésés et que leur objet social justifie le fait, dans une affaire donnée<sup>24</sup>, d'intenter une telle action.

### **Généralisation des actions en cessation**

Dorénavant, les actions en cessation, légalement introduites, mettant en cause un professionnel qui s'est rendu coupable de pratiques commerciales déloyales, pourront faire l'objet d'une décision de justice. Celle-ci aura pour but de faire cesser ou interdire ce type de pratiques, même en l'absence de preuve d'une perte ou d'un préjudice réel, d'une intention ou d'une négligence de la part de l'annonceur. Par ailleurs, en cas de publicité trompeuse ou comparative illicite, le magistrat en charge sera en mesure d'exiger de l'annonceur qu'il apporte les preuves concernant l'exactitude des données de fait contenues dans la publicité. Il aura en outre le pouvoir de constater le caractère abusif d'une clause ou d'une combinaison de clauses et d'en prononcer la nullité<sup>25</sup>.

Il en va de même pour des infractions qui contreviennent aux obligations d'affichage des prix, de garantie portant sur des biens meubles corporels et, qui découlent soit de contrats à distance hors service financier et sur des contrats à distance portant sur des services financiers hors assurance, de contrats d'utilisation de biens à temps partagé ou portant sur des produits de vacances à long terme, des contrats revente et d'échange, de contrats de voyage à forfait et des contrats de crédit à la consommation.

### **Contrôle judiciaire accru: application de la procédure de référés**

Le juge de paix saisi est compétent pour connaître d'une action en cessation.

La demande portant sur une action en cessation est introduite par voie d'assignation devant le tribunal des référés, c'est-à-dire selon une procédure d'urgence. Le magistrat présidant la Chambre du tribunal d'arrondissement, siégeant en matière commerciale, statue sur le fond et prend alors une ordonnance de référé. Il convient de noter que le commerçant a la possibilité d'interjeter appel contre l'ordonnance de référé dans un délai de quinze jours à partir de sa signification.

### **Des sanctions administratives quasiment d'ordre pénal**

Le dispositif répressif mis en place par le Code de la consommation à l'encontre d'infractions commises par des professionnels contraires aux intérêts collectifs des consommateurs donne lieu en effet dans les hypothèses citées plus haut à des sanctions administratives particulièrement lourdes, c'est-à-dire pouvant être punies d'une amende de 251 à 50.000 EUR. Outre ces amendes (administratives) qui s'apparentent par leur sévérité à des sanctions pénales, le juge pourra légalement prononcer des sanctions civiles.

En conclusion, en raison de ces nouvelles dispositions, on peut raisonnablement craindre une augmentation des sanctions administratives prises contre des agissements contraires à la loi, alors que ces pratiques étaient devenues quasiment inexistantes. Par ailleurs, pour les commerçants, le risque est plus grand que par le passé, de se voir retirer leur autorisation de commerce alors que le retrait ou la révocation de l'autorisation d'établissement n'est pas réservé aux cas de récidive lorsque l'infraction porte sur une pratique commerciale déloyale. Ces sanctions peuvent également s'appliquer à des faits répréhensibles ayant fait l'objet d'une condamnation isolée.

**Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter:**  
**Département Avis et Affaires Juridiques**  
**Joëlle Benguigui – Tél.: (+352) 42 39 39-337 – E-mail: joelle.benguigui@cc.lu**

<sup>22</sup> Article L.311-1 du Code

<sup>23</sup> Conformément aux exigences du règlement communautaire N° 2006/2004

<sup>24</sup> Article L-313-2 du Code

<sup>25</sup> Article L.320-2 paragraphe 1 point a) et Article L. 320-3 1<sup>er</sup> paragraphe du Code

## Commerces

# Prolongation des heures d'ouverture les samedis soirs

**E**n juin 2010, après concertation avec les partenaires sociaux, la ministre des Classes moyennes, Françoise Hetto-Gaasch, a accordé une dérogation temporaire à tous les



commerçants du pays pour pouvoir ouvrir leurs magasins jusqu'à 20 heures les samedis et certaines veilles des jours fériés.

Cette dérogation temporaire couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011. Suite à une évaluation de cette mesure, montrant que le chiffre d'affaires les samedis a connu une nette augmentation et que le chiffre d'affaires global des magasins a connu une augmentation de 3,4 %, cette dérogation temporaire sera prolongée d'une année, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2012. L'ouverture prolongée a également eu pour conséquence un gain de confort non négligeable pour le consommateur.

Cette dérogation ne porte pas préjudice aux dispositions légales en matière de durée ou de droit du travail ainsi que de repos hebdomadaire des salariés. La prolongation des heures d'ouverture étant un droit en non une obligation, les propriétaires et/ou gérants des grands centres commerciaux se sont engagés, indépendamment des clauses de leurs baux commerciaux, de laisser aux locataires le libre choix de reporter ou non l'heure de fermeture au-delà de 18 heures des samedis et les veilles des jours fériés. Par ailleurs, les gérants des grands centres se sont engagés à fermer leurs portes à 16 heures les 24 et 31 décembre 2010.

Notons que les exploitants des grandes entreprises de la distribution se sont également engagés à négocier, dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail, les avantages à accorder au personnel affecté par la prolongation de l'heure de fermeture en question.

Afin de fixer à durée indéterminée les heures d'ouverture les samedis soirs et les veilles de jours fériés, le ministère des Classes moyennes et du Tourisme élaborera dans les prochains mois un projet de loi réglementant la fermeture des magasins de détail le samedi soir et les veilles de jours fériés. En même temps, les partenaires sociaux sont appe-

lés à négocier des compensations pour tous les salariés concernés afin d'aboutir à un accord interprofessionnel qui sera ultérieurement déclaré d'obligation générale.

Rappelons que le programme gouvernemental prévoit que «la fixation des heures d'ouverture du commerce de détail tiendra compte des exigences de la population et de l'évolution de la situation de concurrence dans la Grande Région, ceci sans préjudice des dispositions légales en matière de droit du travail. Les ouvertures dominicales ne seront pas généralisées. Il est envisagé de prolonger les heures d'ouverture les samedis de 18 à 20 heures. Les modalités de cette adaptation des heures d'ouverture seront discutées avec les partenaires sociaux.»

L'extension des heures d'ouverture est motivée par le comportement des consommateurs et la compétitivité des entreprises luxembourgeoises. En effet, une enquête TNS ILReS sur les comportements d'achats des consommateurs a dévoilé que de nombreux résidents indiquent que les heures d'ouverture prolongées constituent une des raisons de s'approvisionner à l'étranger. La prolongation des heures d'ouverture les samedis soirs et les veilles des jours fériés répond donc à une demande des consommateurs.

Etant donné que presque tous nos voisins (Belgique, France, Rhénanie Palatinat), à l'exception du pays de la Sarre, ont libéralisé leurs heures d'ouverture, une adaptation des heures d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg s'est donc imposée pour des raisons de compétitivité.

*(Communiqué par le ministère des Classes moyennes et du Tourisme)* ■



**ENTREPRISE  
SOCIALEMENT  
RESPONSABLE**



# LES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES S'ENGAGENT. ET VOUS ?

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises, à travers son institut INDR, se propose d'accompagner les entreprises dans leur développement de Responsabilité Sociale des Entreprises dans les 3 domaines d'intervention qui sont le social, l'environnement et la gouvernance.

Pour ce faire, l'INDR a créé le label ESR – Entreprise Socialement Responsable - qui permet aux entreprises de formaliser leurs efforts en la matière et de communiquer leurs réussites vis-à-vis de leurs salariés et du monde extérieur.

**Suivez le mouvement de la responsabilité sociale des entreprises ! Pour plus d'informations : [www.indr.lu](http://www.indr.lu)**

# INDR

INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES



Le présent label est soutenu par le programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013), le Ministère de la Famille et de l'Intégration et a été réalisé en collaboration avec Deloitte.



## Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)

## L'absentéisme à la loupe



nement et des partenaires sociaux mis en place avec l'appui du CEPS<sup>1</sup>. L'objectif de l'observatoire est d'aider les entreprises à élucider le phénomène de l'absentéisme au travail pour pouvoir en réduire le taux. C'était d'ailleurs le but que s'était fixé le Gouvernement en 2009 lors de l'introduction du statut salarié unique. En effet, la continuation du paiement des salaires par les entreprises devait prioritairement entraîner une réduction du taux d'absentéisme et par conséquent une amélioration de la compétitivité. Or, au cours des dernières années, le taux d'absentéisme s'est vu stagner et même quelque peu augmenter pour atteindre aujourd'hui 3,4 %.

L'observatoire de l'absentéisme est en réalité un portail Internet qui permet aux entreprises de plus de 10 salariés:

- de dresser un diagnostic complet de leur absentéisme,
- d'observer l'évolution de leur absentéisme tous les 6 mois et
- de comparer leur situation à celle d'autres entreprises, voire d'entreprises concurrentes, du même secteur.

Un tel «benchmarking» est un instrument de mesure précieux au service des entreprises, car d'une part, il leur permet de se positionner au sein de leur

propre secteur et, d'autre part, d'identifier les différentes causes inhérentes à leur absentéisme. Une analyse interne de ces causes leur permettra d'introduire des améliorations dans ce domaine.

Rappelons dans ce contexte que chaque année, l'UEL motive les employeurs à intégrer systématiquement la prévention du risque dans leur gestion d'entreprise par le biais du Forum de la sécurité et de la santé au travail ([www.securite-sante.lu](http://www.securite-sante.lu)). Pour l'UEL, l'observatoire de l'absentéisme s'inscrit également dans une démarche de prévention et doit, dans cette lignée, motiver les entreprises à promouvoir – à côté d'une «culture de la sécurité» – une «culture de la présence».

Dans une logique de compétitivité, l'UEL et ses organisations professionnelles invitent les entreprises à procéder à des échanges réguliers avec leur délégation de personnel sur les enseignements qu'elles auront tirés des analyses de leur absentéisme et à poser ensemble les jalons pour en améliorer l'un ou l'autre élément. Il s'agit finalement de l'idée de départ de l'introduction du statut salarié unique.

*Communiqué par l'UEL* ■

L'Observatoire de l'absentéisme, récemment présenté au public, est une émanation du Gouver-

Pour de plus amples informations: [www.observatoire-absenteisme.public.lu](http://www.observatoire-absenteisme.public.lu)

<sup>1</sup> CEPS/INSTEAD – Centre d'Études de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques

Mieux vous écouter,  
Mieux vous écouter,  
mieux vous guider !

ESPACE  ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite



## Résidents étrangers, inscrivez-vous et participez aux élections communales

L'UEL représente pratiquement l'intégralité des entreprises luxembourgeoises du secteur privé dont l'emploi se chiffre à près de 300.000 salariés. Les frontaliers et les résidents de nationalité étrangère représentent les deux tiers de l'emploi intérieur, secteurs privé et public et assimilé confondus. Les Luxembourgeois représentent sensiblement moins d'un tiers des salariés dans le secteur privé. L'UEL est donc tout à fait habilitée à lancer cet appel à une plus forte implication des concitoyens étrangers dans le processus de prise de décision démocratique. Les élections communales du 9 octobre de cette année sont une étape importante dans ce processus. La date butoir pour s'inscrire à ces élections est le 14 juillet 2011.

Alors que les résidents étrangers sont très nombreux à participer aux grandes décisions économiques, il faut au-delà les motiver à s'impliquer activement dans la décision politique. En effet, l'état de fait selon lequel seulement un faible pourcentage de personnes travaillant dans le secteur privé bénéficie du droit de vote, alors que la relation est inversée dans le secteur public, a une influence certaine sur l'agenda politique et sur la volonté de réformes.

En réalité, la société au Luxembourg fait face à un véritable risque de décalage entre les étrangers largement contributeurs de richesse et les Luxembourgeois principalement actifs dans la fonction publique et assimilée ou retraités et dotés du pouvoir de décision politique. Cette propension au clivage social constitue sans aucun doute le défi majeur pour l'avenir du Luxembourg.

Une avancée en la matière est certes l'accès à la double nationalité de nombreux étrangers résidant dans notre pays, accès qui habilite d'office nos concitoyens à participer activement à la vie politique. Cette mesure n'est toutefois pas suffisante, comme en témoigne le déficit de représentativité des organes politiques et du processus collectif de décision.



Les raisons invoquées ci-dessus rendent nécessaire une implication renforcée de nos concitoyens dans le processus de décision politique à tous les niveaux. Une société saine doit en effet permettre aux résidents étrangers qui contribuent à la richesse de la collectivité de s'impliquer naturellement dans la prise de décision sur les grandes orientations politiques au niveau communal et national. Pour l'UEL, il s'agit là d'un pas important vers le renforcement de la cohésion sociale au Luxembourg.

Les entreprises luxembourgeoises ont donc un rôle de responsabilité sociétale envers leurs salariés non Luxembourgeois résidant au pays en les motivant

à participer à la vie politique de leur commune et en leur communiquant les informations nécessaires à leur inscription aux élections communales.

Les informations détaillées et multilingues concernant l'inscription des résidents étrangers aux élections communales jusqu'au 14 juillet sont disponibles sur le site [www.jepeuxvoter.lu](http://www.jepeuxvoter.lu) mis en place par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) ou en suivant le lien: [www.olai.public.lu/fr/publications/programmes-planactions-campagnes/Campagne\\_-\\_Elections\\_communales/OLAI\\_Depliant.pdf](http://www.olai.public.lu/fr/publications/programmes-planactions-campagnes/Campagne_-_Elections_communales/OLAI_Depliant.pdf).

Communiqué par l'UEL ■

## Sécurité privée

## Fedil Security Services prend position dans l'affaire Red Lion Security S.à r.l.

**L**e secteur de la sécurité privée au Luxembourg est actuellement victime de médisances lancées à l'encontre d'une entreprise qui est accusée de ne pas honorer les engagements pris dans le cadre de contrats de travail conclus avec ses collaborateurs. Fedil Security Services<sup>1</sup> voudrait préciser que l'entreprise en cause n'est pas une entreprise de sécurité. Le droit d'offrir des prestations en matière de sécurité privée au Luxembourg est réglementé par la loi du 12 novembre 2002, ainsi que le règlement grand-ducal du 22 août 2003 relatifs aux activités privées de gardiennage et de surveillance.

Ainsi, toute entreprise souhaitant offrir des services de sécurité privée doit disposer d'une autorisation d'établissement délivrée par le ministre des Classes moyennes et du Tourisme et d'un agrément délivré par le ministre de la Justice, renouvelable tous les cinq ans sur base d'un dossier et de la preuve d'avoir

satisfait aux conditions prévues par la loi. En outre, l'engagement de chaque membre du personnel doit être approuvé par le ministre de la Justice.

Force est de constater que l'entreprise Red Lion Security S.à r.l. n'est pas détentrice d'un tel agrément et ne peut dès lors pas être assimilée à une entreprise de sécurité privée.

Le secteur de la sécurité privée au Luxembourg se distance ouvertement des entreprises irrespectueuses de la législation en la matière et de leurs pratiques déloyales. Ainsi, afin d'éviter la survenance à l'avenir de problèmes similaires à ceux qui se présentent actuellement, Fedil Security Services conseille aux travailleurs intéressés par un emploi dans le secteur de la sécurité, ainsi qu'aux clients du secteur de la sécurité privée, de vérifier avant toute décision de collaboration si l'entreprise prétendant offrir des services de sécurité est légalement établie en consultant la

liste des entreprises agréées sur le site du ministère de la Justice ([www.mj.public.lu/services\\_citoyens/surveillance/societes\\_gardiennage.pdf](http://www.mj.public.lu/services_citoyens/surveillance/societes_gardiennage.pdf)).

En outre, le recours à une entreprise membre de l'association sectorielle représentative des intérêts des entreprises du secteur de la sécurité privée, Fedil Security Services, est un gage de qualité aussi bien pour les travailleurs que les clients du secteur. Afin de garantir le respect des législations en vigueur, Fedil Security Services s'est dotée en 2010 d'une charte déontologique, le «Fedil Security Services Code of Ethics», auquel tous ses membres ont adhéré.

*Communiqué par  
Fedil Security Services ■*

## Horesca – Editus

## Signature d'un partenariat assurant une meilleure visibilité du secteur



(de g. à d.) Benoît De Moura, directeur clients Editus; Hugues Langlet, directeur général Editus; Alain Rix, président Horesca; François Koepp, secrétaire général Horesca

**E**ditus Luxembourg SA et la Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg (Horesca) ont signé une convention de partenariat au profit des membres de la fédération.

Leader incontournable de la base de données au Grand-Duché, Editus se destine depuis près de 20 ans à fournir un accès direct aux contacts privés et professionnels du pays. Aujourd'hui l'accord signé entre Editus et Horesca, permet aux membres de la fédération de profiter d'avantages exclusifs sur les supports Editus.

<sup>1</sup> Fedil Security Services est une association sectorielle de la Fedil – Business Federation Luxembourg, qui fédère les entreprises occupant la majorité des salariés exerçant des activités de sécurité privée au Luxembourg (Brink's Security Luxembourg, Dussmann Security, GRP Security et Securitas)

Concrètement, ce partenariat va permettre aux membres de la fédération des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers du Luxembourg répertoriés dans la base de

données Editus de se valoriser et de bénéficier d'une visibilité accrue sur le marché luxembourgeois via les supports d'Editus. Cet accord permet au grand public d'en

savoir encore plus sur tous les acteurs de ce secteur.

## Gëlle Fra Meets Lady Liberty

# The Luxembourg American Chamber of Commerce celebrates 20<sup>th</sup> Anniversary

**O**n May 6<sup>th</sup> 1991 H.R.H. Crown Prince Henri attended the inaugural luncheon of the LACC at the Waldorf-Astoria in New York. In his address to the 250 executives present he stated that "Luxembourg is a serious partner sharing with the United States a common belief in the values of free enterprise, of open trade and of international communication."

These words still hold true twenty years later as the LACC commemorates two decades of successfully playing a unique role in strengthening the economic ties between the Grand Duchy and North America. During all this time the LACC has been fortunate to build on the unswerving support from its members; to mention a few: Fernand Lamesch, who functioned as first President of the LACC and now holds the position of Chairman of the Board; Michel Franck, the current LACC President and Secretary of the Chamber in 1991; Egide Thein, Consul General of Luxembourg at the time of the inauguration and the driving force behind the creation of the Chamber as well as Jacques Lennon, LACC's first Chairman, who continues to support the Chamber as member of the Board of Directors. The Chamber has grown to 80 members since its inception, which comprise individual members and multinational corporations alike.

Michel Franck shared highlights of the Chamber's history with the guests at the Anniversary Reception which took place on May 5<sup>th</sup> at the Luxembourg House: Many outstanding speakers have addressed the membership in the past 20 years, among them numerous Luxembourg Ministers and CEOs who have thus ensured strong ties between the business communities in Luxembourg and North America.

In 1999 the LACC established the Luxembourg American Business Award which recognizes a North American company for its unique and lasting contribution to trade and business between the Grand Duchy and North America, as well as for its commitment to strengthening the longstanding transatlantic relationship. The Award has become a hallmark event for the Luxembourg-American business community and is graced by the presence of H.R.H. Crown Prince Guillaume and H.E. Minister Jeannot Krecké. Previous Recipients of the award include: Goodyear Rubber & Tire Company (1999), DuPont de Nemours & Co (2002), Guardian Industries Corp. (2004), Avery Dennison, Corp. (2006), Delphi (2008) as well as Husky Injection Molding Systems (2010).

The Chamber works closely with its members in organizing business seminars and networking events throughout the year, plays a vital role as part of the Euro-

pean American Chambers of Commerce association and enjoys excellent working relations with the Luxembourg Trade and Investment Offices, headed by Consul General François Knaff in New York and Consul General Georges Schmit in San Francisco. Located at the Luxembourg House (the former residence of composer Irving Berlin) at Beekman Place in Manhattan, the Chamber enjoys being neighbors with the Permanent Mission of Luxembourg to the UN and the Luxembourg Consulate General. The LACC is determined to make the coming years as successful as the past and therefore several projects will be implemented in the course of 2011: the website will be relaunched and the Business Journal will undergo a redesign, so members and friends can be certain that they will always find a platform for the Luxembourg-American business community that is up to date and ready to take on the challenges of the next twenty years.



For further information: [www.luxembourgbusiness.org](http://www.luxembourgbusiness.org)

EN BREF

**LuxairTours**

**Best Touroperator 2010**

LuxairTours, le principal tour-opérateur de la Grande Région, a été consacré «Best Touroperator 2010» lors des premiers «Travel Magazine Travel Awards Luxembourg». Le prix a été remis récemment à l'occasion d'une soirée de gala qui a eu lieu au Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Neumünster. Travel Magazine, revue professionnelle pour l'industrie du voyage en Belgique et au Luxembourg, organise depuis des années les «Travel Magazine Travel Awards» en Belgique. Fin avril, la revue professionnelle l'a fait pour la première fois au Luxembourg. Les prix ont été décernés dans six catégories. LuxairTours s'est vu décerner le prix «Best Touroperator 2010». Alberto O. Kunkel, Executive Vice-President Touroperating de LuxairGroup, qui a reçu ce prix, a dédié le prix à ses collaborateurs dont le professionnalisme et le dévouement sont à la base du succès de LuxairTours ainsi qu'au réseau d'agences de voyages de LuxairTours, des partenaires précieux et fidèles.



**Diekirch et Moutarderie de Luxembourg**

**Action barbecue commune**

Cet été, pour accompagner les grillades et les brochettes, Diekirch s'associe à la Moutarderie de Luxembourg et propose un set de trois pots de sauce pour agrémenter tous les plats. Cette action barbecue s'inscrit dans la volonté de la Brasserie de Luxembourg de développer la marque Diekirch. Moutarde de Luxembourg, mayonnaise onctueuse et moutarde à l'ancienne, toutes les personnes réunies autour du barbecue trouveront de quoi satisfaire leur gourmandise. Ainsi, pour Roland Munhoven, directeur de la Moutarderie de Luxembourg, cette campagne renforce les valeurs d'authenticité véhiculées par les deux marques: qualité du produit, proximité et la même volonté de partager des moments exceptionnels. Le set de trois pots de sauce est proposé via 5 offres dans toutes les grandes surfaces. Ces offres sont disponibles depuis le lundi 23 mai dans les supermarchés Cactus, et depuis le 30 mai dans toutes les grandes surfaces du Luxembourg.



**Keep Contact**

**Nouvelle interface web**

Keep Contact fait peau neuve. Après l'évolution de sa page facebook, l'agence a mis en ligne son nouveau site internet. Cette présentation d'avant-garde répond à la philosophie ainsi qu'aux exigences de l'agence qui consistent à fluidifier la transmission de l'information et à moderniser l'accès à tous les canaux de communication. Une application innovante permet désormais aux internautes de suivre, en temps réel, toute l'actualité des médias et des clients de Keep Contact au Luxembourg et en Grande Région. Dans la rubrique «News», les visiteurs peuvent également suivre en direct les derniers Tweets diffusés au sujet des derniers événements au Luxembourg et en Grande Région. Un «espace presse» permet aux journalistes d'accéder à l'information de manière simple et rapide. Les clients de Keep Contact bénéficient d'une plus grande visibilité online. La nouvelle interface explique également plus en détails les séminaires et les conférences que Keep Contact propose à ses clients.



**Privat Car Benelux S.A.**

**Nouveau service de limousine de luxe avec chauffeur**

Privat Car Benelux S.A. a été fondée fin 2010 à Luxembourg afin de couvrir les besoins d'une clientèle exigeante au Luxembourg, en Belgique, en France et au Pays-Bas en leur offrant un service limousine haut de



Nouvelles technologies

**Yappoint: une solution innovante pour simplifier la prise de rendez-vous entre particuliers et prestataires de services**



Grâce à son concept très prometteur, la toute jeune plate-forme Yappoint a pu remporter le 2<sup>e</sup> prix lors de l'événement «Create to Innovate», organisé par 1,2,3 GO fin mai

Depuis 2010, une équipe passionnée de nouvelles technologies travaille sur la mise en place d'un concept visant à simplifier la vie des personnes et des prestataires de services, travaillant sur base de rendez-vous avec leurs clientèles.

L'idée est partie d'un simple constat: Qui ne s'est pas retrouvé un jour, après une longue journée de travail, confronté au fait d'avoir oublié de prendre rendez-vous avec son coiffeur, son dentiste, son garagiste? C'est pour éviter ce genre de problèmes que le système Yappoint (signifiant Your Appointment) est né en 2011. Avec Yappoint, plus besoin d'attendre le lendemain matin pour faire sa réservation. Yappoint apporte une solution simple et innovante, au travers d'une plate-forme web, qui permet aux particuliers (users) de prendre rendez-vous chez tous leurs prestataires de services (services providers) et ce indépendamment des heures d'ouverture. Disponible 24/24h et 7/7j, le système est très facile d'utilisation et gratuit pour tous les particuliers. Il leur suffit de s'inscrire sur le site, de se connecter au calendrier du prestataire recherché et les réservations peuvent commencer! Que vous ayez besoin d'un coiffeur,

d'une esthéticienne ou d'un ostéopathe, Yappoint vous met en relation directement avec le prestataire recherché. Yappoint est dès à présent opérationnel et certains prestataires luxembourgeois l'ont déjà adopté pour gérer leurs rendez-vous clientèle.

Les prestataires de services utilisant Yappoint voient en effet leur organisation simplifiée de manière considérable. Ils peuvent maintenant ranger leur agenda papier au placard et accéder à tout moment à leurs calendriers Yappoint, via les supports pc, tablet, smartphone, etc. pour obtenir un accès immédiat à un véritable outil de gestion clients, à la fois performant, souple et très facile d'utilisation qui leur permet de gérer toutes les réservations, qu'elles soient faites en ligne ou par téléphone. Yappoint se positionne également comme un nouvel outil de promotion pour ces entreprises qui veulent développer de manière active leur visibilité et qui souhaitent être encore plus proches de leurs clients existants afin de leur assurer un service irréprochable.

Le système a également été pensé pour permettre aux particuliers de pouvoir gérer leur temps et partager leur planning avec leurs amis et leur famille s'ils le désirent, puisque Yappoint fonctionne comme un vrai réseau social, multilingue et bien sûr entièrement intégré à Facebook. Quant aux applications pour iPhone et Android, elles sont en cours de développement et apporteront bientôt un élément important qui est la géo-localisation. Les utilisateurs pourront alors trouver, dans un périmètre prédéfini, le prestataire le plus proche.

Les fondateurs de Yappoint S.A. sont basés au Luxembourg et ont orienté la société, dès sa création, vers le marché international suivant le credo: un produit à vocation internationale adapté à un usage régional. Selon Peter Pöhle,

CEO, si le système se trouve actuellement en phase finale de test et sera complété en juin, les utilisateurs peuvent d'ores et déjà s'inscrire et commencer à l'utiliser. Pendant la phase test l'inscription est également gratuite pour les prestataires de services. Son concept très prometteur a permis à Yappoint

de remporter le 2<sup>e</sup> prix lors de l'événement «Create to Innovate» organisé par 1,2,3 GO le 23 mai 2011. Rendez-vous sur: [www.yappoint.com](http://www.yappoint.com).

## Assurance santé

# Interlux Assurances Maladie rejoint le groupe AXA Luxembourg



**A**XA Luxembourg a dévoilé ses ambitions en matière d'assurances santé et annoncé le rachat de la société luxembourgeoise Interlux.

Se positionnant actuellement comme un des leaders dans le domaine de l'offre santé à destination des entreprises, professions libérales et des collectivités, avec actuellement plus de 12.000 assurés et la prise en charge de plus de 2,1 millions d'EUR d'indemnisation en 2010, le groupe entend aujourd'hui étendre ses activités à l'assurance maladie du particulier. Pour ce faire et dans un souci de proposer à ses assurés une offre à la fois complète et adaptée aux évolutions du système de soins de santé du Grand-Duché, AXA Luxembourg vient d'acquérir les activités d'Interlux Assurances Maladie au Luxembourg. Cette

acquisition a obtenu l'accord des autorités compétentes.

«Nous sommes particulièrement heureux de finaliser la transaction avec Interlux et de pouvoir accueillir tous ses collaborateurs dans nos équipes. Cette opération stratégique nous permet de renforcer de manière significative notre expertise dans le domaine de la Santé du particulier sur le marché national», a déclaré Paul De Cooman, CEO d'AXA Luxembourg. La récente réforme du système de la sécurité sociale visant à stabiliser les dépenses pour garantir l'équilibre financier de la Caisse nationale de santé, l'augmentation continue des frais médicaux ainsi que les opportunités découlant de l'allongement de la durée de vie sont autant de défis à relever en matière de prévoyance.

Cette acquisition se situe ainsi dans le cadre d'une stratégie plus large visant à jouer un rôle significatif dans un marché appelé à se développer. AXA Luxembourg souhaite faire bénéficier ses clients au Grand-Duché de la grande expérience acquise par le groupe dans le domaine de l'assurance santé dans d'autres pays. Des premiers travaux vont être entamés dès à présent en vue d'optimiser les processus de rapprochement des compagnies. Grâce à cette acquisition, AXA Luxembourg détiendra une part de marché de 18,4 % du marché de l'assurance santé.

## EN BREF

gamme. Le Grand-Duché du Luxembourg est en l'occurrence un endroit stratégique dans le développement des activités du groupe dont le siège Privat Car AG est basé à Appenzell en Suisse. La flotte à Luxembourg, composée de la sportive Maybach 57s et de la luxueuse Maybach 62, se distingue à la fois par sa motorisation et son confort. Au sein de la Maybach 62, le client a en effet l'impression d'avoir pris place dans un vol business class transatlantique. La possibilité d'incliner les sièges contribue à un confort incomparable surtout pour des trajets de longue durée. La Maybach 57s aux lignes plus fluides et à l'aspect plus dynamique est la solution optimale pour des locations de courte durée. C'est grâce à l'étroite collaboration avec Daimler/Maybach Allemagne que ce nouveau prestataire de limousine à Luxembourg est en mesure de répondre à des demandes particulières.

### Hello Luxembourg The Insiders'Guide

Hello Luxembourg est un guide de poche insolite qui fait découvrir les meilleures adresses de la capitale à travers des entretiens avec 20 initiés locaux qui vous conseillent comme l'on conseillerait un ami. Hello Luxembourg vous fait ainsi découvrir le Luxembourg à l'aide de 20 «insiders», qui se confient et dévoilent leurs tables favorites, leurs meilleurs plans pour faire la fête, leurs adresses romantiques ou encore les endroits les plus magiques ou inattendus. Avec son format de poche (107 x 140 mm) et ses coins arrondis, Hello Luxembourg est un guide urbain sympathique en langue anglaise, comprenant 20 interviews, des plans de la ville, ainsi qu'une centaine de photos et d'illustrations sur 148 pages. Un guide qui, à défaut d'être complet, revendique son parti pris et son originalité. Prix de vente 10 EUR, disponible en bonnes librairies, concept stores, musées et kiosques, ainsi que sur [www.maisonmoderne.lu](http://www.maisonmoderne.lu).



### Imprimerie Faber Première imprimerie climatiquement neutre au Luxembourg

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 l'imprimerie Faber, implantée à Mersch, a rejoint MyClimateLux A.s.b.l. dans le but de proposer à ses clients d'imprimer climatiquement neutre. MyClimateLux A.s.b.l. est une association qui a été lancée début juin 2008 par l'Energieageance, le Centre de Recherche Public Henri Tudor et Enovos, avec l'objectif de proposer aux entreprises et aux particuliers résidants au Luxembourg un éventail de produits et services visant à les sensibiliser à la réalité et aux causes du changement climatique et à les aider à réduire l'émission de gaz à effet de serre par le biais d'un conseil sur mesure. Le système volontaire proposé par MyClimate sert à financer des programmes de développement dans les pays émergents afin de compenser les émissions de CO<sub>2</sub> émises. Concrètement, l'imprimerie Faber s'est dotée des outils informatiques d'analyse lui permettant de calculer pour chacune de ses productions les émissions de CO<sub>2</sub> correspondantes. Ainsi, elle peut proposer à ses clients l'achat de certificats permettant de compenser ces rejets. A côté de cet engagement, l'imprimerie Faber réduit constamment sa consommation d'énergie de façon à diminuer son impact sur l'environnement. Chaque impression climatiquement neutre marque un label spécifique «climatiquement neutre – imprimé» avec un numéro de traçage. De cette façon, les clients ont connaissance de la destination de leur participation financière.



### FGL Online La Fiduciaire Générale de Luxembourg lance sa plate-forme sécurisée

Créée pour mieux répondre aux besoins des entreprises luxembourgeoises, transfrontalières et internationales, FGL Online est une plate-forme



EN BREF

sécurisée dédiée exclusivement aux clients de la fiduciaire et conçue pour faciliter le transfert et l'archivage de leurs documents comptables, fiscaux et légaux. A l'heure actuelle, la gestion et l'archivage de documents fiscaux comptables et légaux peuvent s'avérer complexes et nécessitent de nombreux échanges par courrier électronique ou par télécopie. Une fois enregistrés sous format numérique et archivés sur la plate-forme FGL Online, ces documents sont extrêmement simples à gérer. Ainsi, ils sont disponibles à tout moment, via un espace sur mesure et entièrement sécurisé. Afin de garantir le meilleur niveau de fiabilité, la solution FGL Online a été développée par la Fiduciaire Générale de Luxembourg en partenariat avec les experts de Deloitte. Plus d'informations sur [www.fgl.lu](http://www.fgl.lu).



**Gemeinde Erpeldingen**  
**100% „nova naturstrom“**

Die Gemeinde Erpeldingen hat ihren Beitrag zur verantwortungsvollen Energienutzung und Verminderung der CO<sub>2</sub>-Emissionen geleistet und sich für eine integrale Lieferung von „nova naturstrom“ entschieden. Seit dem 1. Februar 2010 deckt die Gemeinde 100% ihres Strombedarfs mit dem umweltfreundlichen Strom der Enovos Luxembourg S.A. So können ungefähr 166 Tonnen CO<sub>2</sub>-Emissionen pro Jahr eingespart werden. Der gesamte Stromeigenbedarf der Gemeinde wird somit aus hundertprozentig erneuerbaren Energiequellen gedeckt. Der Energiemix von „nova naturstrom“ setzt sich zu 95% aus Wasserkraft und zu 5% aus Windkraft zusammen. Das Premium-Produkt von Enovos zeichnet sich durch eine zeitgleiche Netzeinspeisung, moderne Anlagen (nicht älter als sechs Jahre) sowie die Zertifizierungen ECOFYS (2010) und TÜV-SÜD (2011) aus. Durch die Entscheidung, „nova naturstrom“ zu beziehen, unterstützt die Gemeinde ebenfalls den von Enovos ins Leben gerufenen Investitionsfonds „fonds nova naturstrom“, den Enovos über die Fondation Enovos jährlich mit einer Summe von 250.000 EUR speist. Dieser Fonds dient der Förderung der erneuerbaren Energien sowie der Energieeffizienz und den Öko-Technologien in Luxemburg.

**E**lle a failli s'appeler Hydra, Vivelo, Nova ou Melusina. C'est finalement Viva qui a remporté l'adhésion du grand public. 10 ans après son introduction sur le marché, la marque d'eau minérale des Sources Rosport est devenue l'eau plate la plus appréciée des Luxembourgeois. Le 28 mai 2001, la toute première bouteille de Viva était officiellement soutirée. Naturellement riche en calcium et en magnésium, l'eau minérale Viva se démarque par son absence quasi complète de nitrates.

Anniversaire

**Viva a 10 ans: une success story 100 % luxembourgeoise**



**Pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de la marque Viva, un nouveau spot ciné/TV a spécialement été réalisé au Grand-Duché dans les studios du CNA**

L'aventure Viva débute en 1993. Les dirigeants des Sources Rosport font procéder à des forages en espérant trouver d'autres sources d'eau à proximité de celle de Rosport. Le 17 août 1993, les équipes de forage trouvent à quelques centaines de mètres du lieu d'embouteillage des eaux de Rosport un trésor insoupçonné à 45 mètres de profondeur: la source Viva. La décision de commercialiser l'eau de cette nouvelle source est prise dès 1998. Après une longue phase de tests en laboratoire, des démarches sont entamées pour obtenir l'appellation tant convoitée d'eau minérale naturelle délivrée par le ministère de la Santé. Au cours des 7 premiers mois de son exploitation, 2.355.000 bouteilles

de Viva sont vendues. Une tendance qui ne va plus s'inverser durant une décennie.

L'année 2010 est un tournant pour la marque. Avec plus de 12.650.000 bouteilles vendues – quelque 82.000 hl ou encore 49 % de toute la production de Sources Rosport, toutes marques confondues – Viva bat tous les records. Au total, plus de 75 millions de bouteilles de Viva sont écoulées sur le marché luxembourgeois. Un chiffre d'autant plus important que la vente se fait exclusivement au Grand-Duché. En à peine 10 ans, Viva atteint un taux de notoriété de 96,8 % et fait une entrée remarquée dans le TOP 10 des marques luxembourgeoises les plus connues. Viva reste à ce jour très largement distribuée en bouteilles consignées et donc réutilisables. En 2010, et contrairement à toutes les tendances actuelles, moins de 39 % des ventes concernaient les bouteilles PET, pourtant entièrement recyclables. Les Sources Rosport mettent un point d'honneur à ce que les matières premières nécessaires à la fabrication de leurs produits soient achetées à des fournisseurs luxembourgeois, comme par exemple Luxpet/Plastipak, à Bascharage, qui fournit les bouteilles PET, Procap, à Wiltz, qui fabrique les bouchons, ou encore l'imprimerie Faber, à Mersch, qui imprime les étiquettes et la Cartonnerie de Lintgen pour les plateaux et autres cartons.

**SARNIA CABINET COMPTABLE ET IMMOBILIER S.À R.L.**  
**23, RUE PRINCIPALE, L-8383 KOERICH**  
**TÉL. : 39 75 35 FAX : 39 87 58**

*NOUS VOUS PROPOSONS LES SERVICES SUIVANTS :  
GESTION DES SALAIRES, TRAVAUX ADMINISTRATIFS, FISCALITÉ, COMPTABILITÉ, VENTES, LOCATIONS,  
ADMINISTRATEUR DE BIEN-SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ.*

# Le nouveau Crafter avec 1 an d'extension de garantie offert.



## Extrêmement fiable: 1 an d'extension de garantie offert en addition à la garantie d'usine légale de 2 ans.

Au travail, vous pouvez compter sur vos salariés. Et sur le nouveau Crafter.

Ses nouveaux moteurs TDI Common Rail sont tellement fiables que nous pouvons vous offrir la garantie 2+1: une extension de garantie gratuite couvrant l'entièreté des prestations durant une 3ième année de service (jusqu'à 250.000 km). Vous pouvez compter sur le Crafter – non seulement au travail mais également sur le chemin pour vous y rendre. **Le nouveau Crafter, construit pour les projets les plus extrêmes.**



Utilitaires

## Informatique

## Ouverture d'un espace «Apple Premium Reseller» à la Galerie Auchan

**A**près Luxembourg Ville, Esch/Alzette et le centre commercial City Concorde, le magasin «Apple Premium Reseller» sous l'enseigne Lineheart City s'est implanté au premier étage de la Galerie Auchan au Kirchberg. L'initiateur de l'idée est l'équipe de la société «Lineheart» de Leudelange, bien connue depuis plus de 20 ans pour la distribution des produits Apple aux entreprises du monde graphique, de l'éducation, des PME et des particuliers.

Devenu «Apple Premium Reseller», la société «Lineheart» a aménagé ce nouvel espace à la Galerie Auchan totalement dans l'esprit de la philosophie Apple. Dans un environnement lumineux, complètement blanc et gris, les produits sont mis en évidence, soulignant la qualité, la simplicité, l'innovation et le design de la gamme Apple. Vous y rencontrez avant tout la gamme complète des produits Apple, tous en démonstration pour que le visiteur puisse prendre sa décision en toute tran-

quillité et en connaissance de cause: les iPad, iPod, MacBook, Mac mini, iMac et Mac Pro, ainsi que tous les accessoires et logiciels de la marque Apple. A côté des produits Apple vous trouvez également des accessoires et logiciels d'autres marques renommées, comme les imprimantes Epson et Canon, les sound systems de Bose, B&W et Geneva, la gamme Adobe et les appareils photos numériques Leica.

Le nouvel espace Lineheart City au premier étage de la Galerie Auchan s'adresse aux particuliers adeptes ou étrangers au Mac, et les semis professionnels apprécieront les connaissances spécifiques du personnel dans le domaine du multi média: musique, photographie, vidéo et édition. Pour plus d'informations: (+352) 44 68 44-800, [www.lineheart.lu](http://www.lineheart.lu).



## Tourisme

## Chi-Chi's et Pizza Hut révèlent le futur look de la Place d'Armes

**C**omme annoncé par la Ville de Luxembourg, le printemps 2013 verra les terrasses de la Place d'Armes s'uniformiser et toutes les enseignes devront répondre à une nouvelle charte élaborée par la Ville. Selon le City Management, une véritable réflexion en profondeur aurait été faite par la Ville lors de l'élaboration de la nouvelle charte. Le choix des coloris s'alignerait sur

les tons que l'on retrouve dans l'architecture et la végétation de la Place d'Armes et la matière retenue pour les chaises, le rotin artificiel, se serait imposé par sa sobriété, sa chaleur et son confort. Pour le management de la Ville, cette uniformisation des terrasses serait indispensable et s'inscrit dans un plan visant à améliorer l'attractivité touristique et le cachet de la Place d'Armes.

Suite aux modifications demandées par la Ville, les restaurants Chi-Chi's et Pizza Hut, franchises du groupe Happy Snacks, ont pris les devants et font figure de pionniers en affichant d'ores et déjà les nouvelles couleurs souhaitées par la Ville. «Après la rénovation complète des restaurants Chi-Chi's et Pizza Hut, revoir le mobilier de nos terrasses s'inscrivait dans la suite logique des améliorations



**Exit multiplicity? Les chaises, parasols et marquises des terrasses de la Place d'Armes et environs répondront désormais à une stricte charte graphique laissant un choix entre plusieurs tonalités de brun et de gris**

à apporter à nos enseignes», explique Carlos Bernardino, administrateur auprès du groupe Happy Snacks, qui estime que «le type de mobilier proposé par la Ville est esthétique,

actuel et confortable. Choisir parmi les modèles retenus n'a donc pas été un problème pour nous. Quant aux combinaisons de coloris possibles, elles sont assez nombreuses pour que cha-

que établissement puisse se différencier de son voisin.» A terme, c'est chaque place de la ville qui pourrait être relookée selon le même principe. ■

## Hôtellerie

# Sofitel Luxembourg le Grand Ducal élu meilleur hôtel du Luxembourg

**L**e Sofitel Luxembourg Le Grand Ducal vient d'être élu «Meilleur hôtel du Luxembourg» pour l'année 2010 à l'occasion de la première édition des «TM Travel Awards» organisés par Travel Magazine, la revue de référence dans le secteur du voyage en Belgique et au Luxembourg.

Depuis plusieurs années, Travel Magazine traite de l'actualité de l'industrie du tourisme luxembourgeois. Tout comme l'événement organisé chaque année en novembre à Anvers depuis 14 ans, Luxembourg a récemment accueilli sa première cérémonie des «TM Travel Awards», avec une remise de prix exclusivement centrée sur le marché grand-ducal et ses acteurs. C'est Fernando Lopez Lens, le nouveau directeur général du Sofitel Luxembourg Le Grand Ducal, qui a eu l'honneur et le privilège de recevoir le prix dans la caté-

gorie «Meilleur hôtel», lors de la soirée de gala organisée à l'Abbaye de Neumünster.

Une belle récompense pour ce prestigieux établissement de 128 chambres qui dès son ouverture en 2008, s'est imposé comme une adresse incontournable au cœur de la capitale luxembourgeoise. En effet, le Sofitel Luxembourg Le Grand Ducal se veut la parfaite illustration du nouvel ADN de la marque: créer des hôtels de luxe, différents, non standardisés, en conjuguant judicieusement ses origines françaises comme l'élégance, le savoir-faire et l'art de recevoir, avec le meilleur de la culture locale dans chaque pays. Un bel hommage également à tout le personnel de l'hôtel qui œuvre chaque jour pour offrir une qualité de service irréprochable. Un service basé sur la relation humaine et toujours plus personnalisé. ■



**Fernando Lopez Lens, le nouveau directeur général du Sofitel Luxembourg Le Grand Ducal, a remporté le prix dans la catégorie «Meilleur hôtel» de la première édition des «TM Travel Awards»**




---

 Senioren
 

---

## Marktchancen im Tourismus mit Best Agers

2012 setzt das luxemburger Tourismusministerium gemeinsam mit dem Office National du Tourisme auf Best Agers als wichtige Zielgruppe für den einheimischen Tourismus.

In diesem Sinne hatte das ONT im Mai zum Incoming Day und zum Auftakt zum Innovationspreis im Tourismus eingeladen. Marktstudien zum Segment der Best Agers-Kundschaft wurden vorgestellt, Ideen diskutiert. Ab Juni bis Mitte August stellt das ONT den touristischen Wirtschaftsträgern einen „bachelor in Hospitality“ zur Verfügung zur Erstellung touristischer Produkte für dieses spezifische Kundensegment. Um über ein reichhaltiges Angebot zu verfügen, und die richtigen Marketingschritte zu unternehmen, will das ONT in zwei Folgen auf das Marktsegment „Best Agers“ eingehen: Bedeutung und Entwicklung des Marktsegments „Best Agers“, Angebotsgestaltung und Verkaufstechnik.

**D**ie Bevölkerungsschicht „50+“ – altersübergreifend im folgenden als „Senioren“ bzw. „Seniors“ bezeichnet – stellt ein enormes Wachstumspotential für die

Zukunft dar. Die zunehmende Veralterung der Bevölkerung in Europa und der entsprechenden Verschiebung der demographischen Pyramide erklären das überdurchschnittliche Wachs-

tum. In den letzten 40 Jahren wurde laut Eurostat eine Erhöhung der durchschnittlichen Lebenswartung von zehn Jahren verzeichnet. Der Anteil der Senioren an der Gesamtbevölkerung in den

Nachbarländern Luxemburgs wird in naher Zukunft über 25% betragen.

In Deutschland wird 2030 der Anteil der Senioren an der Gesamtbevölkerung 34% betragen, gegenüber 24% heute; in Frankreich wird ihre Anzahl von heute 20 Millionen auf 28 Millionen in 2030 ansteigen. Bis 2050 wird die Gruppe der 70-bis-80jährigen um 28%, jene der Über-80jährigen gar um 198% gegenüber 2000 anwachsen.

Überlieferte Klischees bezüglich vermeintlich sozial schwächerer Stellung innerhalb der Gesellschaft dieser Kundengruppe greifen heutzutage nicht mehr: der wirtschaftliche Impact dieser Altersverschiebungen wird enorm sein. Die Generation 55+ verfügt aktuell über die Hälfte des gesamten deutschen Vermögens, über 60% sind Hauseigentümer. Ähnlich sind die Zahlen auch in Frankreich, wo die Über-50-Jährigen im Besitz von über 60% des Gesamtvermögens sind. Europaweit verfügt die Generation 60+ über 40% der gesamten Kaufkraft.

Auch für Touristiker werden Senioren eine zunehmend attraktive Zielgruppe. Die hohe Lebenserwartung führt heutzutage dazu, dass die Kundenbindung eines 60-Jährigen noch 20 Jahre und mehr Bestand haben kann. Um diese zu realisieren, müssen sich Touristiker aber einige, für Senioren spezifische Reiseverhaltensweisen vor Augen führen.

Typische Urlaubsmotive von Senioren-Reisenden sind Natur erleben, Städte und Sehenswürdigkeiten besichtigen, sowie Gesundheitstourismus im allgemeinen, sowie Kuren im besonderen. Die generell hohe Lebenserfahrung und überdurchschnittliche Kaufkraft führen zu einer überaus hohen Anspruchshaltung, Kritikfähigkeit, differenziertem Urteilsvermögen und veränderten Entscheidungskriterien. Bildungs- und Studienreisen, informative

Reisen in entschleunigtem Tempo werden vorgezogen gegenüber Action- und Abenteuertrips.

Die durchschnittliche Aufenthaltsdauer der Senioren ist höher als jene der übrigen Kundensegmente (8 Tage bei den Über-70jährigen Reisenden), andererseits unternimmt auch 1/3 der Über-70-Jährigen mindestens einmal pro Jahr eine Kurzreise. Tendenziell spielt der Preis für diese Zielgruppe eine untergeordnete Rolle gegenüber der Qualität des Angebotes. Ebenfalls verfügen die Senioren über überdurchschnittlich viel Zeit, können saisonabhängig reisen, möchten möglichst viel erleben und legen Wert auf gesundheitsbewusstes Reisen, Fitness und Ernährung.

Auffallend ist, dass auch die ältere Generation zunehmend mehrere Kurztrips pro Jahr in Anspruch nimmt, jedoch ebenso längere Reisen zu fernen Reisezielen unternimmt. Für die kommenden zehn Jahre geht das Marktforschungsinstitut NIPO für den Seniorenmarkt davon aus, dass die Beliebtheit von Hotels weiter steigen wird, und das Kriterium Komfort immer stärkere Bedeutung erlangen wird. Ebenfalls steigen wird der Anteil Flugreisen im Seniorentourismus zulasten der Busreisen, während die Beliebtheit der Anreise mit PKW unverändert bleiben dürfte.

#### ■ Vier Teilgruppen

Das sehr breite Segment der Senioren kann, abhängig von der Altersklasse, in vier Teilgruppen unterteilt werden: die Babyboomers (bzw. Best Ager), die jüngeren Senioren, die „eigentlichen“ Senioren, sowie die „Grand Seniors“. Es hat sich gezeigt, dass diese Zielgruppe insgesamt krisenresistenter in Bezug auf ihr Reiseverhalten ist.

Bei dem Teilsegment der „Baby-Boomers“, im Marketingjargon auch oft als „Best Ager“ bezeichnet, handelt es sich um die Senioren, welche über-

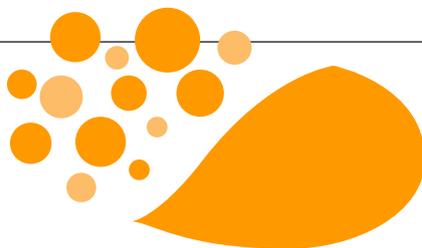
wiegend in den 50er Jahren des 20. Jhs. geboren wurden, und deren Kaufkraft, Gesamtzahl und wirtschaftliche Bedeutung in rezenten Jahren rasch angestiegen sind. Die Einkommen der Baby-Boomers liegen durchschnittlich 31% über jenen der übrigen aktiven Bevölkerung. Auch mit Renteneintritt wird für diese Gruppe kein übermäßiger Rückgang der Kaufkraft zu erwarten sein, da es sich um die erste Generation handelt, in welcher Frauen ebenfalls mehrheitlich berufstätig sind, und somit überwiegend zwei Renten pro Haushalt zur Verfügung stehen werden.

Eine generell bessere Gesundheit als jene der Vorgängergenerationen, sowie ein Plus an verfügbarer freier Zeit begünstigen des weiteren die Entwicklung des Segments der Best Ager als chancenreicher touristischer Wachstumsmarkt.

In punkto Reiseverhalten stellt die Zielgruppe der Senioren jedoch ein zweischneidiges Schwert dar: einerseits sind Loyalität und Kundentreue in diesem Segment tendenziell höher als in den übrigen Bevölkerungsschichten, andererseits sind sie resistenter gegenüber Veränderungen, und somit schwieriger für neue Produkte zu erreichen und zu begeistern. Ähnlich gegensätzlich reagiert dieses Kundensegment in punkto Zufriedenheit: während es einerseits als überaus anspruchsvolle und reiseerfahrene Zielgruppe gilt, verleiht es andererseits traditionell höhere Zufriedenheitsnoten in Gästebefragungen als jüngere Kundengruppen. Jedoch gibt es ohnehin nicht mehr „den“ typischen Senioren, da sich die Angehörigen dieser Altersklasse heute weniger über ihr biologisches, denn über ihr gefühltes Alter definieren, und somit ein sehr uneinheitliches Konsum- und Reiseverhalten aufzeigen können. ■

Office National du Tourisme

Tel: 42 82 82 29 – E-mail: [accueil@ont.lu](mailto:accueil@ont.lu) – [www.visitluxembourg.lu](http://www.visitluxembourg.lu)



## BOURSE D' ENTREPRISES

# Bourse transfrontalière d'Entreprises

un outil performant pour la cession et  
la reprise d'entreprises en Grande Région

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

**Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».**

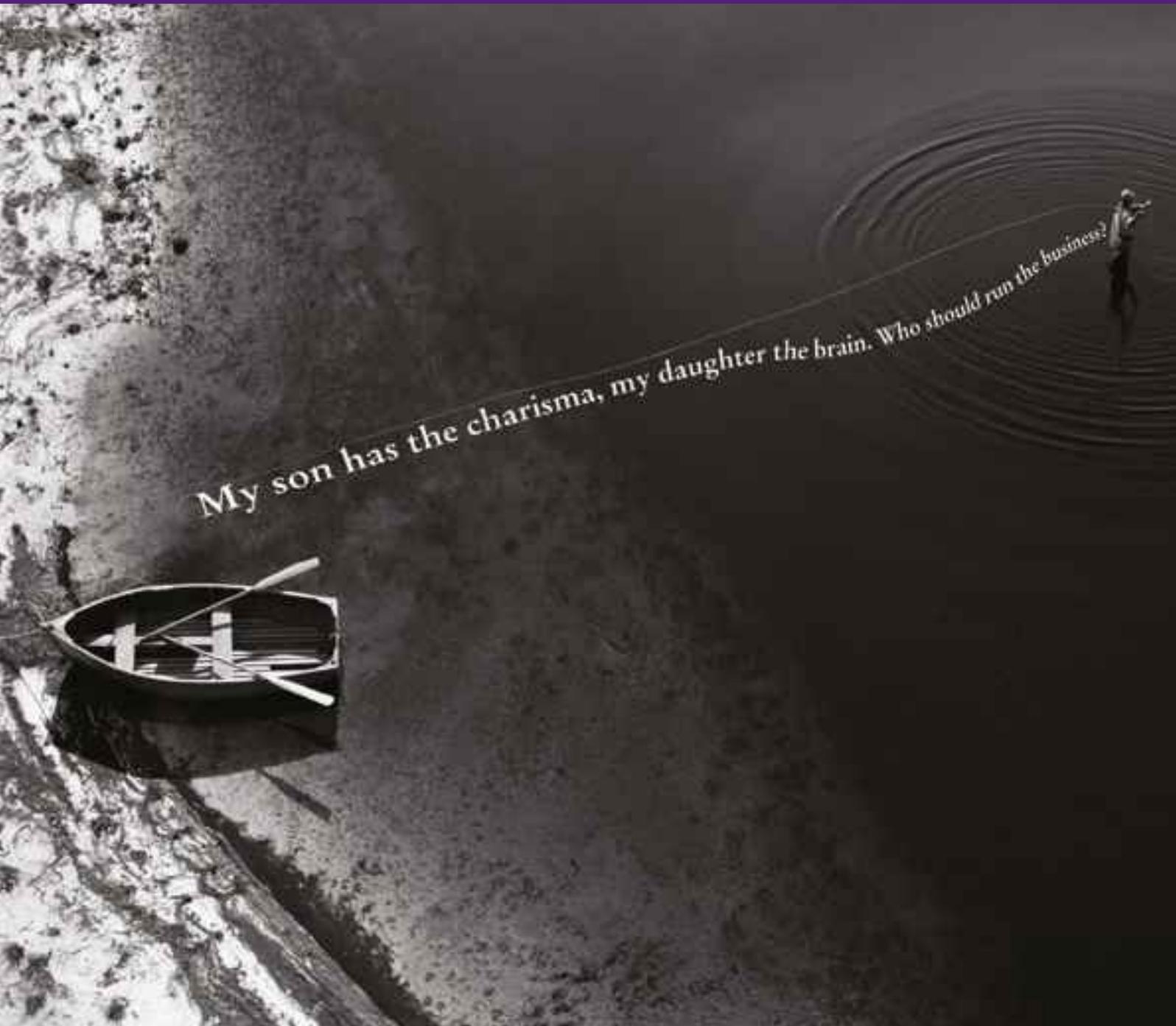
Pour consulter le détail des dernières annonces, le site [www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org) a été mis en place.

Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

Horeca		Commerce de détail		Services	
<b>Ouest</b>		<b>Nord</b>		<b>Sud</b>	
<p><b>Réf C2312:</b> Vends fonds de commerce, restaurant, 36 couverts, 16 places sur terrasse, axe Luxembourg-Arlon.</p> <p><b>Réf C1901:</b> Vends fonds de commerce, 60 couverts, cuisine traditionnelle, emplacement touristique Vallée des 7 Châteaux, grande terrasse, parking privé.</p> <p><b>Réf C2273:</b> Vends Sandwicherie, petite restauration. Emplacement dans zone industrielle.</p>		<p><b>Réf C549:</b> Vends fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes.</p> <p><b>Réf C1900:</b> Vends fonds de commerce de maroquinerie grandes marques.</p> <p><b>Réf C1906:</b> Vends fonds de commerce, vente de bijoux et montres fantaisie ainsi que divers accessoires (sacs à mains, portefeuilles etc.)</p> <p><b>Réf C540:</b> Vends fonds de commerce d'une boutique de vêtements pour dames et hommes avec corner Lacoste.</p>		<p><b>Réf C548:</b> Vends parts sociales et le fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes et hommes. Le commerce existe depuis 25 et se situe en plein centre ville.</p> <p><b>Réf C543:</b> Vends fonds de commerce d'un magasin de gadgets, bonbonnières, imprimés et de cadeaux.</p> <p><b>Réf C2279:</b> Vends fonds de commerce: Centre de fitness, wellness et de remise en forme. Cabines pour massages et kinésithérapie, saunas et hammam. Matériel de fitness haut de gamme, équipement première qualité et aménagement exclusif. Clientèle existante et possibilités faciles de parking.</p>	
<b>Centre</b>		<b>Centre</b>		<b>Nord</b>	
<p><b>Réf C539:</b> Vends fonds de commerce d'un café (brasserie) avec petite restauration, 40 couverts, cuisine française traditionnelle.</p> <p><b>Réf C2371:</b> Vends fonds de commerce de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.</p> <p><b>Réf C2369:</b> Vends café avec petite restauration équipé: bar, tables, fauteuils et petite réserve. A voir: bel emplacement, très lumineux.</p> <p><b>Réf C1888:</b> Cessation des parts d'une société d'achat/vente et import/export de matériel informatique. Représentant des marques Samsung et Canon.</p>		<p><b>Réf C541:</b> Vends fonds de commerce d'une librairie technique et scientifique. Edition de livres et de revues juridiques. Agence d'abonnement.</p> <p><b>Réf C2370:</b> Vends fonds de commerce de bijoux fantaisie et de vêtements.</p> <p><b>Réf C2368:</b> Vends fonds de commerce de négoce de chocolat. Cellule de 62m<sup>2</sup> dont +/- 15m<sup>2</sup> de cuisine équipée, évier eau chaude. A céder sans les meubles ou à discuter si reprise chocolat.</p> <p><b>Réf C2347:</b> Vends fonds de commerce, atelier pâtisserie-chocolaterie-glaces avec un point de vente pâtisserie-chocolaterie, 2 parkings, 2 WC, 1 vestiaire, 1 magasin et 1 bureau.</p> <p><b>Réf C2265:</b> Vends fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes.</p> <p><b>Réf C1832:</b> Vends fonds de commerce de magasin d'articles diététiques.</p>		<p><b>Réf C1873:</b> Vends entreprises de vente et d'installation de Chauffages, Climatisations et Sanitaire.</p>	
<b>Sud</b>		<b>Est</b>		<b>Centre</b>	
<p><b>Réf C2287:</b> Vends café avec petite restauration. 40 places + grande terrasse exploitable avec plus de 100 places. Café situé en plein centre ville, accès piétons et parking proche.</p> <p><b>Réf C544:</b> Vends fonds de commerce d'un café avec 50 places assises au total et une mezzanine pour réunions privées.</p>		<p><b>Réf C546:</b> Vends société de transport de marchandises avec véhicules dont la masse maximale autorisée au sol n'excède pas 3,5 tonnes.</p> <p><b>Réf C537:</b> Vends fonds de commerce ayant pour objet la vente et l'installation du matériel pour le secteur Horeca.</p>		<b>Nord</b>	
<b>Est</b>		<b>Centre</b>		<b>Sud</b>	
<p><b>Réf C2391:</b> Vends fonds de commerce d'un restaurant avec 60 couverts + terrasse avec 20 couverts, cuisine méditerranéenne, avec un four à pizza à bois. Emplacement plein centre ville touristique. Etablissement en pleine activité.</p>		<p><b>Réf C547:</b> Vends fonds de commerce de vêtements prêt-à-porter pour femmes et hommes.</p>		<p><b>Réf C545:</b> Vends fonds de commerce/parts sociales d'une société exerçant le commerce de sel (distribution de sel).</p>	
		<b>Est</b>		<b>Autre</b>	
		<p><b>Réf C542:</b> Vends magazine mensuel «Guide Immobilier» de +/- 35 annonces d'une page/numéro et +/- 300 petites annonces photo/numéro.</p>			

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition  
Tél.: (+352) 42 39 39-338 – E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu) – Personnes de contact: Blazenka Bartolovic et Laurent Koener

# Big decisions follow you around.



At Grant Thornton, we understand that the big decisions you have to make are sometimes difficult, often finely balanced, always with you. To explore this and other big decisions, visit

[www.grantthornton.lu](http://www.grantthornton.lu)



Grant Thornton

Audit • Tax • Advisory



CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, *Merkur* vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents départements.



#### ■ Martine Lethal

Secrétaire auprès de la Luxembourg School for Commerce, Formation professionnelle continue

Martine travaille en tant que secrétaire au sein de l'équipe de Formation professionnelle continue auprès de la Luxembourg School for Commerce (LSC). A ce titre, elle participe au suivi et à l'administration liés à l'organisation et au déroulement des diverses formations proposées par la LSC. Au quotidien, Martine gère une partie des formations dans le secteur des transports comme les cours de perfectionnement professionnel des conducteurs de véhicules effectuant des transports de marchandises dangereuses (ADR). Dans le cadre des séminaires et des cycles de formation organisés en coordination avec les partenaires, elle s'occupe de la comptabilisation des paiements.

«La variété des tâches et le fait de pouvoir les effectuer de manière autonome est très valorisant pour moi. La gestion comptable me plaît tout particulièrement. Enfin, les contacts avec les clients, les formateurs et les partenaires sont très enrichissants. Il s'agit de leur apporter l'aide et l'information qu'ils sont en droit d'attendre», commente Martine avec le sourire.

Au-delà de ses activités professionnelles, Martine consacre la majeure partie de son temps libre à diverses tâches dans l'entreprise viticole de son mari. Elle aime se plonger dans la lecture d'un bon livre et s'est lancée avec bonheur dans l'apprentissage de la langue italienne. ■



#### ■ Vincent Hieff

Attaché auprès de l'Espace Entreprises, Département «Création et Développement des Entreprises»

Vincent travaille auprès du Département Création et Développement des Entreprises de la Chambre de Commerce, en tant qu'Attaché auprès de l'Es-

pace Entreprises. La mission de conseil et d'assistance du département Création et Développement des Entreprises est assurée par l'Espace Entreprises, une entité de type «Guichet Unique» qui répond à toutes les démarches liées à l'exploitation et la création d'entreprises dans les secteurs couverts par la Chambre de Commerce. Vincent conseille les porteurs de projet en création d'entreprise. Il participe à la construction d'une plate-forme rapprochant les porteurs de projet à la recherche de financement et les investisseurs privés. Vincent intervient dans des conférences et représente la Chambre de Commerce dans différentes commissions ou au sein de groupes de travail tel que celui de la Commission des Normes Comptables, qui travaille sur les évolutions dans le domaine des normes/standards comptables. Il a à sa charge la gestion du rattachement du guichet unique physique (Espace Entreprises) au guichet unique virtuel (guichet.lu) pour les demandes

en autorisation d'établissement dématérialisées, il soutient et fait la promotion de l'entrepreneuriat dans son ensemble, en intervenant dans des lycées, par exemple. Il participe également à la rédaction des avis en relation avec les changements des lois comptables. En effet, la mission de promotion des intérêts des entreprises passe en partie par l'intervention de la Chambre de Commerce dans la procédure législative. Le Gouvernement a l'obligation de demander l'avis de la Chambre de Commerce pour tout projet de loi ou de règlement grand-ducal concernant les secteurs d'activité représentés par la Chambre. «Le contact avec les créateurs et porteurs de projet et la grande diversité de mes tâches satisfont pleinement mes exigences», résume Vincent avec satisfaction. Côté loisirs, Vincent est grand amateur d'électroacoustique et il aime se retrouver entre amis. Il conjugue aussi passion pour le cinéma, la course à pied et la lecture. ■

# RECYCLER

## POUR PRESERVER



Assurer la qualité de vie des générations actuelles et futures, telle est la finalité du développement durable. Une bonne gestion des déchets constitue un enjeu considérable pour notre avenir, tant pour les collectivités que pour les entreprises.

Nous vous assurons un service fiable à long terme car nous mettons en œuvre des solutions globales performantes, durables et innovantes.

**VOTRE ENVIRONNEMENT, NOTRE RESPONSABILITÉ.**



**LAMESCH S.A.**  
12, Z.I. Wolser 2 - B.P.75 L-3201 BETTEMBOURG  
Tél. : +352 52 27 27 -1 Fax : +352 51 88 01  
[www.lamesch.lu](http://www.lamesch.lu)

**Vos menus sont complets pour répondre  
aux attentes de vos clients.**

Les nôtres aussi.

INTEGRAL PRO



### Avantages INTEGRAL PRO

- Des tarifs préférentiels sur les communications fixes nationales et internationales
- Internet en illimité
- Les appels LUXGSM à LUXGSM illimités!

**Info + :** Avec le Forfait National Illimité, vos communications fixes nationales sont illimitées pour **19€ HT/mois**. Encassez les paiements par carte sans vous en soucier.

**INTEGRAL PRO**

Regroupez vos exigences



Division des Télécommunications - L-2999 Luxembourg - Téléphone gratuit : 8002 4000 - [www.pt.lu](http://www.pt.lu)

ec+ P&TLuxembourg : acteur du développement durable.